"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du Code Forestier".

Aménagement forestier

Forêt communale de CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Département : Hautes-Alpes (05)

2011 - 2030

Surface cadastrale : 2 209,5165 ha
Surface retenue pour la gestion : 2 323,91 ha

Altitudes extrêmes : 1 270 m – 2 383 m

Révision d'aménagement

SRA : Montagnes Alpines

Identifiant aménagement
A020101C

Office National des Forêts

Document ONF

S O M M A I R E

RESUME DE L'AMENAGEMENT 4

TITRE 1 ETAT DES LIEUX - BILAN 7

1.1 – Présentation générale de l'aménagement 8
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement 8
1.1.1.1 - Propriétaire de la forêt : 8
1.1.1.2 - Dénomination – Localisation : 8
1.1.1.3 - Période d'application de l'aménagement : 8
1.1.1.4 - Forêts aménagées : 8
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions : 10
1.1.2.1 - Tableau des surfaces de l'aménagement : 10
1.1.2.2 - Procès-verbaux de délimitation et de bornage : 10
1.1.2.3 - Origine de la propriété forestière : 10
1.1.2.4 - Parcellaire forestier : 10
1.1.2.5 - Concessions : 11
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales 11
1.1.3.1 - Classements des surfaces par fonction principale : 11
1.1.3.2 - Eléments forts imposant des mesures particulières : 12
1.1.3.3 - Démarches de territoires : 12
1.1.3.4 - Contraintes réglementaires diverses : 12

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers 13
1.2.1 – Description du milieu naturel 13
1.2.1.1 – Topographie et hydrographie : 13
1.2.1.2 - Climat : 13
1.2.1.3 - Géologie : 14
1.2.1.4 - Unités stationnelles : 14
1.2.2 – Description des peuplements forestiers 16
1.2.2.1 - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt : 16
1.2.2.2 - Etat du renouvellement : 21
1.2.2.3 – Evaluations quantitatives : 23

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt 23
1.3.1 – Production ligneuse 23
1.3.1.1 - Volumes de bois produits 24
1.3.1.2 – Desserte forestière 24
1.3.2 – Fonction écologique 26
1.3.2.1 - Statuts réglementaires et zonages existants : 26
1.3.2.2 - Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières : 27
1.3.2.3 - Habitats naturels d'intérêt communautaire / Espèces d'intérêt particulier : 28
1.3.3 – Fonction sociale 29
1.3.3.1 – Accueil et paysage 29
1.3.3.2 – Ressource en eau potable 30
1.3.3.3 - Richesses culturelles – Eléments de patrimoine : 31
1.3.4 – Protection contre les risques naturels 31
1.3.4.1 - Classements réglementaires et des zonages induits : 31
1.3.4.2 - Expertises réalisées : 32
1.3.4.3 – Evaluation de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers : 32

TITRE 2 PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 33

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion 34

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité 35
2.2.1 - Traitements retenus 35
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité 35

Document ONF

2.3 – Objectifs de renouvellement 37
2.3.1 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique de renouvellement 37
2.4 - Classement des unités de gestion 37
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques 37
2.4.1.2 - Constitution de divisions 38
2.4.1.3 - Définition de zones d'intervention 38
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires 39
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles 39
2.5 – Programme d'actions pour la période 2011 - 2030 39
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS 39
2.5.1.1 - Etat des lieux : 39
2.5.1.2 - Programme d'actions : 40
2.5.1.3 - Actions particulières liées aux concessions : 40
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE 40
2.5.2.1 – Documents de référence à appliquer : 40
2.5.2.2 – Coupes : 40
2.5.2.3 – Desserte 44
2.5.2.4 – Travaux sylvicoles 45
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE 46
2.5.3.1 – Biodiversité courante : 46
2.5.3.2 – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) : 47
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 47
2.5.4.1 – Accueil et paysage : 47
2.5.4.2 - Ressource en eau potable 48
2.5.4.3 - Chasse – Pêche 48
2.5.4.4 - Pastoralisme 50
2.5.4.5 - Affouage et droits d'usage 51
2.5.4.6 – Richesses culturelles, patrimoine 51
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 51
2.5.5.1 – Actions relevant de la sylviculture 51
2.5.5.2 – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles) 51
2.5.5.3 – Documents techniques de référence 52
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET 52
2.5.6.1 – Incendies de forêts 52
2.5.6.2 – Déséquilibre sylvo-cynégétique 53
2.5.6.3 – Crises sanitaires 53
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES 53
2.5.7.1 – Certification PEFC 53
2.5.7.2 – Autres actions 54
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000 54
2.5.8.1 - Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 54
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier 55
TITRE 3 RECAPITULATIF – INDICATEURS DE SUIVI 56
3.1 – Récapitulatifs 57
3.1.1 – Volumes de bois à récolter 57
3.1.2 – Estimation de la recette bois 58
3.1.3. – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel 59
3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement 61

Document ONF

RESUME DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

La forêt est située dans la région IFN du Queyras. D'expositions équilibrées entre Nord et Sud, elle s'étend sur des altitudes comprises entre 1 270 et 2 383 m, au-dessus de l'étage montagnard inférieur et principalement dans l'étage subalpin. Les conditions topographiques sont difficiles dans l'ensemble avec des pentes fortes dominantes.

La végétation naturelle dominante comprend trois grands types de formations forestières avec une essence prépondérante :

- le mélézein, dominant sur la forêt (peuplements à mélèze prépondérant représentant 38% de la surface boisée)
- la pineraie à crochets (peuplements à pin à crochets prépondérant représentant 16% de la surface boisée)
- la pineraie sylvestre (peuplements à pin sylvestre prépondérant représentant 12% de la surface boisée)

A ces formations principales il convient d'ajouter la présence du pin cembro (principalement dans les parties supérieures de la forêt) et du sapin pectiné (principalement dans l'étage montagnard), essences en phase de dynamique dans le mélézein.

Les peuplements mélangés des diverses essences ci-dessus représentent 35% environ de la surface boisée.

La surface boisée représente 88 % de la surface totale de la forêt.

Le contexte de topographie de montagne difficile rend délicate la mobilisation de certaines coupes mais le niveau de desserte, qui doit être localement complété est relativement satisfaisant.

La forêt porte des bois de qualité intéressante pour ce qui est du mélèze et du pin cembro.

Les risques d'incendie, s'ils sont évalués à un niveau global moyen à faible, sont néanmoins sensibles dans les pineraies d'adret au voisinage du village de Château.

La pression du grand gibier devient très visible depuis quelques années et les impacts sur les régénérations, s'ils demeurent pour l'instant supportables, deviennent préoccupants. Les lâchers récents de cerf contribuent à aggraver la situation.

Les enjeux principaux de la forêt

Les enjeux de la forêt ont été évalués à :

- <u>pour la production ligneuse :</u>
  - un niveau moyen sur 780 ha environ correspondant aux zones de meilleure potentialités dans l mélézein principalement en parties basses de la forêt.
  - un niveau faible pour les pineraies dominantes et les mélézeins d'altitude
  - le surplus classé hors sylviculture ne présentant aucun enjeu de production,
- <u>pour la protection contre les risques naturels :</u>
  - un niveau élevé autour du massif de Bûcher en raison de phénomènes de glissements potentiels, mais sur lesquels la forêt n'a aucun impact (192 ha environ)
  - un niveau moyen dans le canton du Bois de Randon lié à des chutes de pierre, phénomène torrentiel et risques de phénomène avalancheux sur 109 environ
  - un niveau faible à nul ailleurs o^peu d'enjeux sont à signaler malgré des phénomènes naturels potentiels
- <u>pour la fonction écologique :</u>

  Un niveau reconnu pour l'ensemble de la forêt, située en totalité dans le Parc Naturel Régional du Queyras et concernée par trois sites Natura 2000, trois Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

Document ONF

- pour la fonction sociale :

Un niveau reconnu pour l'ensemble de la forêt en raison de la situation dans le PNRQ et d'une fréquentation touristique estivale importante.

La forêt communale est par ailleurs concernée par la présence de trois périmètres de protection de captages de source pour l'alimentation en eau potable.

Le pastoralisme constitue une activité importante et concerne la forêt communale.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent (période 1990-2009)

L'aménagement précédent prévoyait un traitement global de la forêt en futaie jardinée (4 premières séries), à l'exception de la 5ème série classée hors-cadre.

Les objectifs étaient :

- de favoriser le mélèze très majoritairement dans les stations où il est présent
- accompagner, sans chercher à la bloquer de façon onéreuse, la dynamique du sapin
- accompagner la dynamique du pin cembro
- poursuivre le renouvellement (très aisé) des pineraies (principalement pin à crochets), en s'appuyant sur le constat de la très forte dynamique de régénération de ces essences

Le renouvellement du mélèze devait être favorisé par des opérations de décapage du sol.

Les objectifs de renouvellement en mode irrégulier ou jardiné ont été atteints au vu du diagnostic du niveau de régénération effectué dans le cadre du présent aménagement (16% avec un niveau de régénération jugé suffisante).
Les volumes effectivement mobilisés sur la période d'application de l'aménagement sont de 75% du volume prévu par l'aménagement antérieur en raison d'une part du non martelage de certaines coupes (stock sur pied et/ou desserte insuffisants) et d'autre part d'un volume martelé parfois inférieur aux prévisions de l'aménagement.

Les compléments de desserte envisagés (Gambarel, Délioras) n'ont été que très partiellement réalisés, la mobilisation des bois pouvant néanmoins s'effectuer par le réseau de pistes existant mais avec une distance de traînage plus importante.

Les grandes options de l'aménagement

L'aménagement propose de poursuivre les traitements préconisés par l'aménagement antérieur par un traitement global en futaie irrégulière, même si de façon localisée, des interventions de type "amélioration" pourront être réalisées en raison de l'état des peuplements rencontrés.

Le sapin est abandonné comme essence objectif potentielle sur une partie de la forêt. L'effort de renouvellement est proche de celui fixé par l'aménagement précédent avec un objectif de flux de régénération de l'ordre de 15% pour la durée de l'aménagement.

La régénération du mélèze doit être favorisée par des opérations de décapage et des interventions sont prévues dans le suivi des jeunes régénérations et gaulis.

Par ailleurs l'objectif est de viser à l'équilibre général des essences présentes sur la forêt (mélèze, pins divers et sapin limité en accompagnement).

Les rotations doivent être adaptées aux conditions de croissance et sont fixées entre 20 et 30 ans.

Document ONF

Le programme d'actions

Le programme d'actions retenu par l'aménagement vise à :
- poursuivre les actions de renouvellement engagées par l'aménagement précédent avec notamment des opérations de décapage su 88 ha environ,
- effectuer des travaux dans les plages de jeunes peuplements sur 50 ha environ
- compléter certains éléments de desserte (création de route sur 4,2 km et de pistes sur 4,5 km)
- remettre à niveau et entretenir le réseau de desserte existant
- résorber le point noir que constitue le hameau de Meyriès par la création d'une bretelle.

Le volume présumé est de 67 250 m3 (dont 15 028 m3 conditionnés par l'amélioration de desserte), soit 1,9 m3/ha en sylviculture/an. Il est en légère hausse par rapport à l'aménagement précédent.

Il n'est pas prévu d'actions spécifiques en matière d'accueil du public.

Document NF

TITRE 1

ETAT DES LIEUX - BILAN

Document ONF

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

1.1.1.1 - Propriétaire de la forêt :

La forêt communale de Château-Ville-Vieille appartient à la commune de Château-Ville-Vieille depuis des temps immémoriaux.

1.1.1.2 - Dénomination – Localisation :

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	Château-Ville-Vieille
Numéro du (ou des) département(s) de situation	05 (Hautes-Alpes)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	730 - Queyras
SRA de référence	Montagnes alpines

La répartition par commune de situation est la suivante :

Département(s)	Commune(s) de situation	Surface cadastrale (ha)	Surface de gestion (ha)
Hautes-Alpes	Château-Ville-Vieille	2 209,5165	2 323,91
Total		2 209,5165	2 323,91

1.1.1.3 - Période d'application de l'aménagement :

Le présent aménagement est établi pour une durée de 20 ans (2011-2030).

1.1.1.4 - Forêts aménagées :

L'aménagement ne concerne qu'une seule forêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale (ha)	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Château-Ville-Vieille	F16596H	2 209,5165	25/03/1991	1991	2009

Document ONF

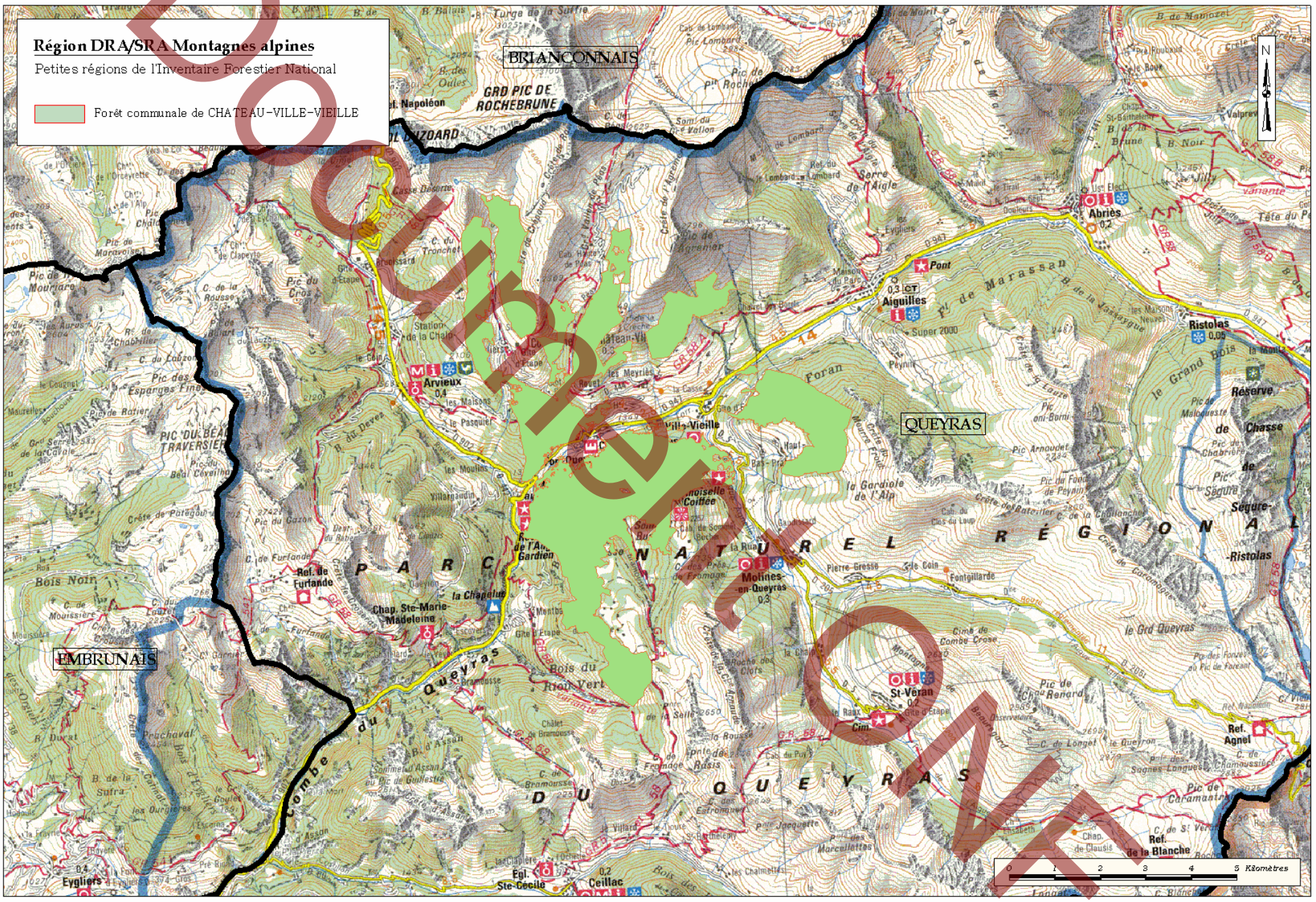

Document de travail

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions :

1.1.2.1 - Tableau des surfaces de l'aménagement :

Les différentes surfaces de la forêt retenues pour le présent aménagement sont les suivantes :

Type	Surface (ha)
Surface cadastrale	2 209,5165
Surface retenue pour la gestion	2 323,91
Surface boisée en début d'aménagement	2 041,38
Surface en sylviculture	1 691,40

La surface obtenue par calcul après cartographie sur Système d'Information Géographique sur la base du report du plan de la forêt sur fond topographique de l'Institut Géographique National au 1/10 000 s'établit à 2 323,91ha

Compte-tenu de la fiabilité limitée du cadastre en zone de montagne, la surface retenue pour la gestion sera cette surface, à savoir 2 323,91 ha

Dans le cadre de l'élaboration du nouvel aménagement, la commune a souhaité intégrer de nouveaux terrains communaux à la forêt relevant du régime forestier. La carte de l'aménagement antérieur fait apparaître les modifications de consistance.

1.1.2.2 - Procès-verbaux de délimitation et de bornage :

Les limites avec la commune d'Aiguilles ont fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation partielle du 16 mai 1884.

Un ancien litige entre la commune de Château-Ville-Vieille et la commune de Saint-Véran concernant les limites et droits de propriété de la forêt de la Fusine (actuelle forêt communale de Saint-Véran – Montbardon) a été réglé par jugement du 24 juin 1927 du "Tribunal de Première Instance" de Gap, conformément au rapport de délimitation d'expert du 14 octobre 1925.

Les plans du présent aménagement s'appuient sur les limites implantées sur le terrain dans la mesure où celles-ci ne semblent pas poser de problème particulier entre les communes de Château-Ville-Vieille et de Saint-Véran depuis au moins 60 ans.

1.1.2.3 - Origine de la propriété forestière :

La forêt communale appartient à la commune depuis des temps immémoriaux.

Le premier aménagement de la forêt, réglé par décret impérial du 6 septembre 1853, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1851.

1.1.2.4 - Parcellaire forestier :

La forêt comprend 130 parcelles réparties en 5 tènements distincts.

Aucune modification de parcellaire n'a été effectuée à l'exception de l'intégration des terrains nouvellement incorporés à la forêt communale relevant du régime forestier.

On signalera un écart entre le plan et le terrain pour la limite entre les parcelles 68 et 71 (canton de Délioras). Il semblerait que la limite du terrain corresponde au parcellaire ancien qui avait été modifié par l'aménagement antérieur mais ne semble pas avoir été répercuté sur le terrain. Le terrain devra être mis en conformité avec les plans de l'aménagement.

La carte de l'aménagement antérieur portée en annexe 12 fait apparaître les modifications de consistance de la forêt.

Document ONF

1.1.2.5 - Concessions :

La liste des concessions concernant la forêt, arrêtée au 15/12/2011 s'établit comme suit :

Type et libellé de la concession	Début – Fin	Localisation
Ligne électrique aérienne 63 KV	1988 – Durée d'exploitation	Plles forestières 20, 27, 28, 31
Occupation de sol à titre précaire et révocable – surface : 500 m2 – Autorisation de création d'une voie d'accès	En cours de finalisation	Plle cadastrale T 139 Secteur de « Sommet Bûcher »

Les concessions en forêt publique entrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée de vie.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

1.1.3.1 - Classements des surfaces par fonction principale :

L'évaluation des surfaces selon les principales fonctions affectées à la forêt s'établit comme suit :

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Production ligneuse	Sans objet	Faible	Moyen	Fort	
	632,98	910,82	780,11		2 323,91
Fonction écologique		Ordinaire	Reconnu	Fort	
		-	2 323,91	-	2 323,91
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		Local	Reconnu	Fort	
		-	2 323,34	0,57	2 323,91
Protection contre les risques naturels	Sans objet	Faible	Moyen	Fort	
	1 553,10	469,78	109,02	192,00	2 323,91

- La forêt présente un enjeu faible pour la production ligneuse et moyen sur les meilleures stations forestières, zones hors sylviculture (à enjeu sans objet pour la production ligneuse) exclues. Les données de l'IFN mentionnées plus loin évaluent la production pour la région Queyras à 3,6 m3/ha/an pour le mélèze et les futaies de pin sylvestre à 2,8 m3/ha/an.

- Le niveau d'enjeu moyen pour la fonction écologique se justifie par l'intégration de la totalité de la surface de la forêt communale dans le Parc Naturel Régional du Queyras.
  A ce statut se superposent selon les secteurs concernés, d'autres classements au titre de Natura 2000 et de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) ; le détail en est précisé au paragraphe 1.3.2.

- Le niveau d'enjeu social a été évalué à un niveau d'enjeu fort pour l'emprise du site classé "Colonne coiffée" (0,57 ha) et pour le reste à un niveau moyen (enjeu "reconnu") pour le reste en raison de l'importante fréquentation estivale du Queyras et de la part importante de la forêt communale dans le paysage de la vallée, même si les niveaux d'impact et de sensibilité ne sont pas homogènes pour l'ensemble de la forêt. Par ailleurs, la forêt communale est concernée par trois captages de source pour l'alimentation en eau potable de la commune.

- Le niveau d'enjeu en matière de protection contre les risques naturels a été évalué sur la base des cartographies "aléa-enjeu" mises à disposition par le service RTM. Les niveaux d'enjeu les plus importants (note d'enjeu résultant) sont représentés par des phénomènes de glissements de terrain le plus souvent profonds et pour lesquels la forêt est sans impact, ainsi que des chutes de pierre et phénomènes avalancheux (coulées de neige) en amont de la RD 947 à l'entrée du village de Château-Ville-Vieille

La carte de l'annexe 1 donne la répartition des terrains par enjeu.

Document ONF

1.1.3.2 - Eléments forts imposant des mesures particulières :

Les éléments forts qui imposent des mesures particulières dans la gestion de la forêt sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Surface concernée	Commentaires
Menaces		
- Déséquilibre grande faune / flore	2 041	Pression en augmentation depuis 20 ans, aggravée par l'introduction de cerf au début des années 2000.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	1 000	Point noir de Meyriès – Divers secteurs non desservis avec topographie difficile
- Pastoralisme	1 139	Pratique historique du pâturage sur l'ensemble de la région Queyras Surface Cantons défensables 2011
- Pratique de l'affouage	500	Besoins actuels de 340 m3 environ, en augmentation. Possibilité d'affouage dans de nombreux secteurs

1.1.3.3 - Démarches de territoires :

La Charte Forestière de Territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras élaborée en juin 2009 est une démarche contractuelle entre propriétaires forestiers, gestionnaires de la forêt, utilisateurs des espaces forestiers et partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) qui a arrêté des enjeux prioritaires pour le territoire ; parmi ceux-ci, les enjeux suivants concernent la forêt communale de Château-Ville-Vieille :

- Le maintien du mélézin
- Le maintien de la mosaïque des milieux
- Le soutien à l'ensemble des initiatives permettant une meilleure gestion du foncier
- La mobilisation de la ressource
- Le soutien aux activités sylvo-pastorales
- Les risques naturels
- Le maintien de la biodiversité
- La gestion forestière concertée

La forêt communale est concernée par ces différents enjeux et le programme d'action envisagé.

La forêt communale de Château-Ville-Vieille est intégralement située à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional du Queyras - PNRQ.
La charte du Parc vient d'être renouvelée : la nouvelle charte a été approuvée par décret ministériel en date du 2 juin 2010.

1.1.3.4 - Contraintes réglementaires diverses :

↳ Contrat du Fonds Forestier National (F.F.N.) :

La forêt communale n'est concernée par aucun contrat du Fonds Forestier National.

↳ Autres contraintes réglementaires :

Les parties de forêt situées en site Natura 2000 sont assujetties à la réglementation sur les évaluations d'incidence des actions envisagées par l'aménagement.

Document ONF

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

1.2.1.1 – Topographie et hydrographie :

↳ Altitudes - Formes générales du relief

Maximum : 2 383 m - Minimum : 1 270 m - Moyenne : 1 907 m

↳ Pentes

Le calcul de pente effectué à partir du traitement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) donne la répartition des pentes suivante pour la forêt :

	Classe de pente			
	0-19 %	20-39 %	40-59 %	≥ 60 %
%	4	26	47	25

Les pentes sont fortes dans l'ensemble avec 30% seulement de pentes inférieures à 40%.

↳ Exposition

Le calcul d'exposition effectué à partir du traitement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) donne la répartition des expositions suivante pour la forêt :

Exposition	O	N.O	N	N.E	E	S.E	S	S.O
%	27	19	8	9	8	11	7	11

Les expositions sont relativement équilibrées entre adret et ubac.

1.2.1.2 - Climat :

↳ Données climatiques générales

Les modèles mathématiques de précipitations et températures mis à disposition par Météo France permettent d'évaluer la très grande majorité de la forêt dans :
- une isotherme de l'ordre de 6 °C dans la vallée du Guil en partie basse de la forêt à 2-3 °C dans les parties supérieures de la forêt
- une isohyète de l'ordre de 700 mm en partie basse de la forêt (vallée du Guil) jusqu'à 820 mm en partie supérieure du vallon de Souliers (parcelles 1 à 3).

↳ Zone bioclimatique :

Selon les études de zonage bioclimatique effectuées par la Cellule Régionale d'Appui Technique ONF de Manosque (CRAT), la forêt se situe dans les Alpes internes.

L'angle de Gams (G = Arc cotg (P/A) pour les altitudes supérieures à 900 m) calculé pour la station météorologique de référence est de 68,5°.

Selon le zonage des régimes pluviométriques établi sur l'ensemble de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en 1999 par Panini et repris par le Schéma Régional d'Aménagement pour la région *"Montagnes alpines"*, la forêt se situe dans la zone dite "Alpes internes", de régime pluviométrique "APEH".

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

Document ONF

↳ Particularités locales - Accidents météorologiques

Le climat général se caractérise par une forte luminosité et un ensoleillement important. On observe une remontée du niveau de précipitations par rapport au creux pluviométrique de la région de Guillestre et de la partie Ouest de la Combe du Queyras.

Le climat local est très lumineux avec un fort ensoleillement.

Le tiers environ des précipitations s'effectue sous forme de neige, abondante de novembre à mai dans les ubacs en partie supérieure de la forêt. Les précipitations nivales restent cependant faibles pour une région de haute altitude (Abriès et Arvieux : 2,66 m par an sur la période 1951-1970). L'influence de la "Lombarde", vent d'Est venant d'Italie, est importante et constitue la source principale des apports pluvieux de printemps.

La saison de végétation dure 3 à 4 mois.

Les dégâts liés au vent sont rares et les chablis sont plus fréquemment liés aux neiges lourdes ou au givre.

1.2.1.3 - Géologie :

La forêt est située dans la zone limite entre la nappe des schistes lustrés à l'Est et la nappe des calcaires briançonnais à l'Ouest (calcaires, gypses, cargneules triasiques).

La séparation des deux nappes se fait selon une ligne Nord-NordOuest/Sud-SudOuest joignant la rive droite du torrent de Souliers à la bordure du Sommet Bûcher.

Les schistes lustrés occupant la majorité de la partie Est/Nord-Est de la forêt sont parfois recouverts de placages glaciaires (Gambarel, Péas) ou d'éboulis (Péas, Chanteloube, Délioras). Ils présentent des intercalations de microbrèches dans la canton du Bois des Vaches.

Les gypses et cargneules triasiques forment des affleurements à l'Ouest de la forêt (Sud-Ouest du Peyron, Fusine, Sud du Bois du Randon).

Les calcaires dolomitiques gris du Trias affleurent en bordure Nord-Ouest et Ouest de Gambarel ainsi que dans les cantons du Pasquier et du Bois du Peyron (éboulis dans ce cas).

1.2.1.4 - Unités stationnelles :

A défaut de cartographie fine et détaillée des stations, l'approche stationnelle s'est effectuée sur la base d'un zonage en grands compartiments stationnels appuyé sur :

- l'exposition :
  . A : Adret
  . U : Ubac

- l'étage bioclimatique codifié sur trois caractères :
  . SSU : Subalpin supérieur
  . SMI : Subalpin moyen et inférieur
  . MSU : Montagnard supérieur
  . MMO : Montagnard moyen
  . MIN : Montagnard inférieur
  . SME : Supraméditerranéen

- un code de profondeur de sol ou niveau hydrique indiquant un niveau de potentialité forestière :
  . 0 : absence de sol sur plus de 10 % de la surface décrite (substrat affleurant) correspondant à des vides "non boisables" stationnels
  . 1 : sols superficiels à faibles potentialités forestières (< 15 cm) ou plus profonds mais à très forte charge en cailloux
  . 2 : sols de profondeur moyenne à potentialités forestières moyennes
  . 3 : sols profonds à bonnes potentialités forestières

Document ONF

- un faciès dans le cas de substrat affleurant ("vides") :
  - . e : zones en érosion
  - . f : falaise
  - . v : éboulis vifs
  - . r : roche dure en place
  - . h : zones humides
  - . o : dépôts torrentiels grossiers
  - . z : autres vides définitifs

Les unités stationnelles rencontrées sur la forêt se répartissent comme suit :

Compartiments stationnels			Surface		Potentialité – Classe de fertilité – Précautions de gestion - Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Expo	Etage	Prof.	(ha)	%	
Adret	Subalpin supérieur	1	152,00	6,5	Faibles potentialités de croissance
		2	119,59	5,1	Faibles potentialités de croissance
		3	18,26	0,8	
	Subalpin inférieur	1	250,56	10,8	
		2	177,86	7,7	
		3	78,67	3,4	
	Montagnard moyen	1	95,99	4,1	Limiter le pin à crochets
		2	20,31	0,9	Limiter le pin à crochets
		3	0,93	0,0	
	Montagnard supérieur	1	64,55	2,8	
		2	11,60	0,5	
		3	6,85	0,3	
	Montagnard inférieur	1	6,12	0,3	Limiter le pin à crochets
Ubac	Subalpin supérieur	1	118,39	5,1	Faibles potentialités de croissance
		2	44,61	1,9	Faibles potentialités de croissance
	Subalpin inférieur	1	243,73	10,5	
		2	205,91	8,9	
		3	50,37	2,2	
	Montagnard moyen	1	149,27	6,4	
		2	56,55	2,4	
		3	0,08	0,0	
	Montagnard supérieur	1	199,89	8,6	
		2	82,21	3,5	
		3	9,18	0,4	
	Montagnard inférieur	1	4,31	0,2	
		2	2,63	0,1	
Total boisé ou boisable			*2 170,42*	*93,4*	
Non boisable			153,49	6,9	
Total forêt			**2 323,91**	**100**	

De façon plus synthétique, la répartition des surfaces par étage et exposition est la suivante :

	Adret		Ubac		Total	
Etage	Surface (ha)	*%*	Surface (ha)	*%*	ha	%
Alpin	4,31	*0,2*	-	-	4,31	*0,2*
Subalpin supérieur	329,82	*14,2*	177,30	*7,6*	507,12	*21,8*
Subalpin inférieur	533,54	*23,0*	512,35	*22,0*	1 045,89	*45,0*
Montagnard moyen	134,73	*5,8*	220,46	*9,5*	355,19	*15,3*
Montagnard supérieur	90,55	*3,9*	303,43	*13,1*	393,98	*17,0*
Montagnard inférieur	9,68	*0,4*	7,74	*0,3*	17,42	*0,7*
Total	**1 102,63**	***47,4***	**1 221,28**	***52,6***	**2 323,91**	***100,0***

Les expositions sont équilibrées entre l'adret et l'ubac : Ubac 53% - Adret 47%.

L'étage subalpin est largement dominant sur la forêt, et principalement le subalpin inférieur (45%). Les stations d'adret sont légèrement dominantes dans cet étage.

Document ONF

L'étage montagnard représente un tiers de la forêt, équilibré entre montagnard inférieur et montagnard supérieur. Les stations ubac sont dominantes dans cet étage.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt :

Méthode et typologie de description

La description des peuplements s'est appuyée sur la base d'un prézonage cartographique effectué à partir d'orthophotographies aériennes de l'IGN (campagnes 1999 et 2003).

Ce prézonage a été complété par des observations de terrain de différentes natures réparties de la façon suivante :

Type de description	Parcelles	Surface estimée (ha)
Description distante ou parcours rapide ayant pour objectif de caractériser la composition en essences	1 à 5 et 32, 33, 36	187
Description des unités élémentaires de peuplement par parcours exhaustif avec placettes relascopiques non typologiques	Surplus de la forêt	2 137

Essences présentes

La proportion d'essences en proportion du nombre de tiges, établie sur la base des descriptions de parcelles est la suivante :

Essences	Code	Surface boisée (ha)	%
Mélèze	MEL	1 074,56	53
Pin à crochets	P.X	478,66	23
Pin sylvestre	P.S	279,63	14
Pin cembro	P.C	122,68	6
Sapin pectiné	S.P	89,51	4
Feuillus	FDV	0,23	pm

Typologie des peuplements dans la forêt

a) Composition en essences

D'une façon générale, le code essence est pris en compte dans la dénomination du type dès lors que celle-ci représente 25 % minimum du nombre de tiges des unités décrites.

Lorsque des groupes d'essences représentent 25 % minimum du nombre de tiges des unités décrites, ceux-ci sont également mentionnés dans la dénomination du type de peuplement de l'unité :

- FDV (feuillus divers) pour l'ensemble des feuillus lorsque aucun d'eux ne représente 25 % minimum mais que le groupe représente au minimum 25 %
- RDV (résineux divers) pour l'ensemble des résineux lorsque aucun d'eux ne représente 25 % minimum mais que le groupe représente au minimum 25 %
- A.F (autres feuillus) lorsqu'une essence feuillue représente déjà au moins 25 % de l'unité décrite et l'ensemble des autres feuillus au minimum 25 %
- A.R (autres résineux) lorsqu'une essence résineuse représente déjà au moins 25 % de l'unité décrite et l'ensemble des autres résineux au minimum 25 %
- DIV (essences diverses feuillues et résineuses) lorsque aucune des essences concernées ne représente 25 % des tiges de l'unité décrite mais que le groupe représente au minimum 25 %

Document ONF

La répartition des essences ressort dans la carte des peuplements donnée en annexe 9.

Les proportions des surfaces sont indiquées soit par rapport à la surface totale de la forêt pour les vides (% ST) soit par rapport à la surface boisée pour les zones boisées (% SB).

Zones boisées (2 041,39 ha) – 88 % de la surface totale

Le tableau ci-dessous récapitule la composition en essences des différents types.

Essence	Surface (ha)	% du boisé	% par essence						
			MEL	S.P	P.S	P.X	P.C	FDV	Total
MEL	782,08	38,3	94	pm	pm	1	3	pm	100
MEL/A.R	90,54	4,4	58	15	4	18	5	pm	100
MEL/P.C	217,62	10,7	60	1	pm	3	36	pm	100
MEL/P.S	43,70	2,1	42	pm	43	11	3		100
MEL/P.X	127,14	6,2	48	1	1	48	2		100
MEL/S.P	72,80	3,6	43	49		7	1	pm	100
P.S	239,79	11,7	3		92	5			100
P.S/A.R	26,78	1,3	23		54	21	2		100
P.S/P.X	22,45	1,1	pm		33	67	0		100
P.X	315,56	15,5	4	1	2	93	0		100
P.X/A.R	60,19	2,9	14	6	5	71	4		100
P.X/S.P	4,97	0,2	10	31		59			100
S.P	14,98	0,7	14	82			4		100
S.P/A.R	15,08	0,7	17	74		5	4		100
S.P/P.C	7,71	0,4	20	50			30		100
Total	***2 041,39***	**100,0**	**53**	**4**	**14**	**23**	**6**	**0**	***100***

Avec 53 % en nombre de tiges, le mélèze apparaît presque comme l'essence principale de la forêt communale, occupant la plus grande partie des meilleures stations forestières. Le pin à crochets vient en seconde position (23 % en nombre de tiges), et se développe sur les stations les moins fertiles, à l'exception toutefois des peuplements présents sur des surfaces significatives dans les parcelles 41 à 44.

Le pin à crochets est relayé par le pin sylvestre (14 % en nombre de tiges) dans les stations de plus basse altitude. Le pin cembro (6 % en nombre de tiges) apparaît en altitude, en mélange avec le mélèze. Enfin, à l'ubac, le sapin pectiné bien que faiblement représenté (4 % en nombre de tiges), tend par son dynamisme d'essence d'ombre à concurrencer le mélèze jusque sur les meilleures stations du subalpin inférieur.

On notera l'importance des mélanges, dans lesquels le mélèze occupe une place importante : certains de ces mélanges peuvent être considérés comme stables à terme (avec pin à crochets ou pin sylvestre) mais d'autres devraient laisser une place plus importante à terme à l'essence d'accompagnement lorsqu'il s'agit du pin cembro ou du sapin pectiné, en dynamique de reconquête sous le couvert du mélèze.

Le sapin pectiné, essence climacique des stations d'ubac du montagnard voire du subalpin, est pour l'instant peu représenté, ayant été défavorisé par les modes de gestion antérieurs au 20ème siècle au profit du mélèze.

Document ONF

Zones non boisées (282,52 ha) – 12 % de la surface totale

Code	Désignation	Surface (ha)	% Surface totale
LANd	Landes	4,27	0,2
VB	Vides susceptibles de boisement	125,12	5,4
VNBe	Terrains en érosion : terrains fragiles (placages glaciaires,…)	44,69	1,9
VNBf	Systèmes de falaises	26,40	1,1
VNBh	Zone humide	0,20	pm
VNBo	Dépôts torrentiels grossiers	2,09	0,1
VNBr	Substrat dur affleurant	25,85	1,1
VNBt	Emprise de ligne de transport électrique	6,11	0,3
VNBv	Eboulis vifs	46,20	2,0
VNBz	Autres vides définitifs (dépôts, carrières…)	1,59	0,1
Total		**282,52**	**12,2%**

b) Analyse de la structure des peuplements :

L'analyse s'appuie sur l'observation de l'étagement vertical des houppiers, la répartition des diamètres, la répartition dans l'espace du couvert.

La définition des catégories de diamètre utilisée est la suivante :
- Petits Bois (PB) : 15-20-25 cm
- Bois Moyens (BM) : 30-35-40 cm
- Gros Bois (GB) : 45 cm et plus

Les différents types structuraux sont analysés de la façon suivante :

Famille	Descriptif	Code
Régulière	Régénération (H < 3 m)	R
	Gaulis/perchis	L
	Petits bois dominants	P
	Bois moyens dominants	M
	Gros bois dominants	G
Irrégulière	Jardinée (de la régénération aux gros bois - RLPMG)	J
	Irrégulière (des petits aux gros bois – absence ou fort déficit de stades jeunes - PMG)	I
	Jardinée avec absence ou fort déficit en gros bois (RLPM)	D
	Irrégulière jeune de colonisation (RLP)	C
	Irrégulière à petits et gros bois	PG
Malvenant	Peuplements médiocres Ho < 8 m à 50 ans	Z
Non décrit	Peuplements difficiles d'accès non parcourus en description	X

Pour la forêt communale de Château-Ville-Vieille, les types structuraux observés se répartissent de la façon suivante :

Famille	Type structural	Désignation	Surface (ha)	% du boisé
Irrégulier	D	Jardiné avec déficit en gros bois	169,19	8,3
	I	Irrégulier	190,50	9,3
	J	Jardiné	246,95	12,1
	PG	Petits et gros bois	10,76	0,5
Sous-total Irrégulier			*617,40*	*30,2*

Document ONF

Famille	Type structural	Désignation	Surface (ha)	% du boisé
Régulier	G	Gros bois	68,39	3,4
	LP	Gaulis - Petits bois	34,71	1,7
	M	Bois moyens	193,94	9,5
	MG	Bois moyens et gros bois	209,75	10,3
	P	Petits bois	81,65	4,0
	PM	Petits bois et bois moyens	740,65	36,3
	RL	Régénération - Gaulis	32,44	1,6
Sous-total Régulier			*1 361,53*	*66,7*
Malvenant	Z	Malvenant	7,29	0,4
Total boisé			**2 041,39**	**100,0**

Les structures irrégulières représentent 30 % de la surface boisée et on remarquera dans ces structures la part notable des structures présentant un fort déficit ou une absence de gros bois (type "D" : 25% environ des structures irrégulières)

Les structures régulières (à l'échelle des unités de peuplement décrites) sont dominantes :
- la structure la plus représentée et la structure à petits bois et bois moyens (36 % du boisé)
- les structures à bois moyens (avec ou sans gros bois) représentent 20 % du boisé.
- la structure à gros bois est peu présente avec seulement 3 % du boisé.
- les stades jeunes (régénération et/ou gaulis éventuellement mélangé de petits bois) ne représentent que 3 % du boisé

La part relative de ces grands type structuraux s'explique par l'histoire de la forêt, qui a connu depuis le début du 20ème siècle une phase de capitalisation du stock sur pied comme le montrent les différents inventaires ou descriptions effectuées dans le cadre des aménagements passés puis, à partir des années 1960, une phase de rajeunissement plus intensive qui à provoqué l'apparition de régénérations importantes (toutes essences confondues – voir plus loin le bilan des régénérations) présentes dans des structures d'aspect plus irrégulier, voire jardiné (par pieds d'arbres pour les pins ou trouées pour le mélèze). Les forts prélèvements effectués dans les années 1965-1980, qui ont porté principalement sur les secteurs à gros bois (groupes dits de "rajeunissement"), ont entraîné une baisse des stocks sur pied, visible dans les comparaison d'inventaire des deux premières campagnes l'IFN sur la région Queyras.

La carte des types de peuplements est donnée en annexe 9.

Le détail des types de peuplement par unité de gestion est donné en annexe 7.

↳ Synthèse par grands types de peuplements

Le tableau récapitulant la répartition des types structuraux par groupes d'essences est donné en annexe 8.

Les peuplements à mélèze prépondérant sont représentés à 35 % par des structures irrégulières, phénomène dû aux actions de renouvellement engagées depuis la fin des années 1960. La structure dominante dans les structures régulières est la structure à petits bois et bois moyens (34% de la structure régulière). Les structures à bois moyens représentent 14 % de la structure régulière, de même que les structures à gros bois.
Dans le cas de mélange avec d'autres essences, les structures dominantes sont celles à bois moyens (avec pin sylvestre) ou mixtes à bois moyens et petits bois, les petits bois étant dans ce cas la plupart du temps représentés par l'essence d'accompagnement.
Les stades de régénération-gaulis représentent 4% des structures régulières à mélèze prépondérant : il s'agit des plages de régénération cartographiées issues des opérations d'ouverture de trouées effectuées lors des deux aménagements antérieurs.

Les peuplements à pin sylvestre prépondérant sont très majoritairement représentés dans des structures régulières, qui présentent deux ensembles équivalents très largement dominants : les structures à petits et moyens bois et les structures à moyens et gros bois.
Les stades de régénération-gaulis représentent, comme pour le mélèze, 4 % des structures régulières à pin sylvestre prépondérant.

Document ONF

Les peuplements en mélanges présentent une proportion largement dominante de structures irrégulières.

Les peuplements à pin à crochets prépondérant présentent une très forte proportion de structure à petits et moyens bois : il s'agit là de peuplements qui ont été encore faiblement ouverts lors des aménagement antérieurs.
Les peuplements de mélange ne présentent pas une surface suffisamment significative pour en effectuer une analyse pertinente.

Les peuplements à sapin prépondérant présentent une surface limitée sur la forêt mais la dynamique et l'avenir potentiel de cette essence justifient quelques commentaires :

- la structure jardinée est dominante : il s'agit des plages historiquement conservées des plus vieux bois de sapin à partir desquels s'effectue la recolonisation de l'espèce;
- les structures régulières présentent exclusivement une structure à petits et moyens bois : il s'agit du vieillissement des régénérations très dynamiques présentes sous mélézein, âgées de 30 à 60 ans.

↳ Répartition des classes d'âge pour les structures régularisées :

De nombreuses mesures d'âge ont été effectuées lors des descriptions de parcelle afin d'évaluer les critères d'exploitabilité et les potentialités de croissance.

Le tableau ci-dessous récapitule ces résultats par essence et catégorie de diamètre.

Essence	Données	Classe de diamètre												Total
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	
MEL	Nb Echant.	2	1	8	42	70	99	90	51	26	16	2	1	408
	Moy	***31***	***65***	***92***	***108***	***136***	***146***	***151***	***164***	***171***	***200***	***218***	***157***	***146***
	Min	25	65	35	27	65	65	71	85	81	106	127	157	25
	Max	37	65	207	190	240	265	275	280	280	360	263	157	360
P.C	Nb Echant.				5	3	2	4	1					15
	Moy				***77***	***81***	***154***	***114***	***110***					***103***
	Min				60	60	110	96	110					60
	Max				88	95	222	140	110					222
P.S	Nb Echant.			1	16	10	21	15	4	1	2			70
	Moy			***75***	***95***	***138***	***131***	***132***	***148***	***170***	***188***			***129***
	Min			75	56	103	72	65	128	170	150			56
	Max			75	135	220	200	178	190	170	248			248
P.X	Nb Echant.		5	20	40	26	15	3	1			1		111
	Moy		***83***	***126***	***128***	***128***	***141***	***148***	***135***			***170***		***128***
	Min		48	59	60	58	65	105	135			170		48
	Max		170	196	260	210	220	257	135			170		260
S.P	Nb Echant.		1		6	6	14	3	5					35
	Moy		***75***		***134***	***118***	***154***	***145***	***142***					***140***
	Min		75		65	52	81	83	83					52
	Max		75		170	200	250	208	250					250
Total Nb Echant.		2	7	29	109	115	151	115	62	27	18	3	1	639
Moyenne		***31***	***80***	***112***	***113***	***132***	***145***	***147***	***160***	***171***	***197***	***208***	***157***	***140***
Min		25	48	35	27	52	65	65	83	81	106	127	157	25
Max		37	170	207	260	240	265	275	280	280	360	263	157	360

D'une façon générale il ressort de ces résultats une forêt assez peu vieillie.

Pour le mélèze, le diamètre d'exploitabilité objectif de l'ordre de 55 cm doit pouvoir être atteint pour un âge moyen de 160 à 180 ans, mais bien évidemment cela doit être adapté selon les conditions stationnelles locales (stations d'altitude notamment à faible croissance demandant un allongement des âges d'exploitabilité).

Document ONF

Le pin cembro présente une croissance en diamètre supérieure au mélèze avec des âges moyens plus faibles pour un diamètre donné (mais le nombre d'échantillons est plus limité).
Pour le pin sylvestre, on ne note pas là aussi d'âges "extrêmes" mais des diamètres de l'ordre de 40 à 50 cm sont envisageables en moyenne pour des âges de 130 à 150 ans.
Les peuplements de pin à crochets ne présentent pas eux aussi de vieillissement marqué et des diamètres objectifs de 40-45 cm sont envisageables entre 140 et 160 ans.
Le sapin pectiné, dans les catégories de diamètres de 40-50 cm, ne présente pas de meilleure croissance en diamètre que le pin sylvestre et le pin cembro !

1.2.2.2 - Etat du renouvellement :

a) Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt :

L'aménagement précédent préconisait un mode de traitement en futaie jardinée par bouquets, avec une méthode de régénération par trouées pour les surfaces en sylviculture des quatre anciennes séries ; le jardinage par pieds d'arbres pouvait être appliqué dans les zones claires de la 4ème série.
La surface à régénérer était fixée à 270,52 ha, au total : soit 16 % des 1 670,80 ha de la surface en sylviculture pour la période 1991 - 2010.

Le niveau de régénération a été évalué lors des descriptions de parcelle en indiquant les proportions de surfaces des unités de peuplement décrites selon 3 modalités :
- pourcentage de surface avec régénération présente en densité suffisante (≥ 1 100 tiges/ha)
- pourcentage de surface avec régénération présente mais en densité insuffisante (< 1 100 tiges/ha)
- pourcentage de surface sans régénération

Les résultats observés sont les suivants (sont exclues de l'analyse les zones classées hors sylviculture) :

Surface régénération (ha)				% régénération		
suffisante	insuffisante	sans	Total	suffisante	insuffisante	sans
268,31	207,19	1215,95	1691,45	*16*	*12*	*72*

Il apparaît donc que le taux moyen observé de 16 % de régénération suffisante est conforme aux préconisations de surface de régénération à obtenir telles que fixées par l'aménagement précédent.

b) Renouvellement présent dans la forêt pour les zones à suivi non surfacique (hors futaie régulière ou parquets) :

Les descriptions de terrain réalisées dans le cadre du présent aménagement permettent d'évaluer le niveau de renouvellement suivant pour les zones à suivi non surfacique :

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière **à l'équilibre** *(cible directive territoriale)*	22 à 26 m²	
Cible densité de perches **à l'équilibre**	120	
Etat général de maturité des peuplements	*Proche équilibre*	
Indicateurs de renouvellement	**Cible calculée**	**Valeur observée**
Surface terrière	22 à 26	27
% de la surface avec une régénération satisfaisante	15	16
Densité de perches *(densité minimale fixée par directive territoriale)*	120	Estimation

La cible de pourcentage objectif avec une régénération satisfaisante est basée sur un âge d'exploitabilité variant pour la forêt selon les essences objectifs entre 140 et 200 ans, ce qui correspond à un flux de régénération "d'équilibre" compris entre 10 et 14 %. Nous avons retenu comme cible la valeur la plus contraignante de l'ordre de 15 %.
La valeur observée pour la forêt est donc satisfaisante, un peu au-dessus de l'objectif.

Document ONF

Pour ce qui est de la densité de perches, les descriptions de parcelles ont été lancées avant la mise en place du protocole visant à évaluer les densités de perches en futaie irrégulière. Nous ne disposons donc pas de données précises en la matière mais on peut néanmoins apporter les précisions suivantes :

- pour le mélèze, les opérations de renouvellement ont été engagées de façon notable sur la forêt à partir des années 1970. Les perches issues de ces opérations sont présentes en forêt, mais probablement à une densité inférieure à la densité objectif en raison de surfaces importantes qui n'avaient pas encore fait l'objet de mise en renouvellement compte-tenu des âges et diamètres moyens observés ainsi que des difficultés d'accès de certaines parcelles
- pour le pin à crochets, de diamètre moyen et d'exploitabilité plus faible, cette notion de perches est moins pertinente et l'on peut considérer que, si l'on ne s'intéresse qu'aux diamètres sans prendre en considération l'âge, la densité de perches est suffisante. Si l'on s'intéresse également aux âges en regard du diamètre, la densité de perches est probablement insuffisante, ici aussi en raison d'opérations de renouvellement engagées seulement depuis 40 ans environ.
- pour le pin sylvestre, le renouvellement est insuffisamment engagé et le flux de perches est a priori insuffisant
- le pin cembro, en phase de dynamique de colonisation progressive vers le bas semblerait présenter une densité de perches suffisante, mais là aussi, il convient de relativiser cette notion de perches qui correspondent pour cette essence probablement à des âges situés entre 40 et 70 ans !

d) Composition en essences de la régénération :

Les descriptions de parcelles montrent une composition suivante pour la régénération.

	MEL	S.P	P.S	P.X	P.C	A.R	FDV
Surface équivalente (ha)	150,99	67,00	53,11	162,11	82,64	0,37	0,03
%	*29*	*13*	*10*	*31*	*16*	*pm*	*pm*

L'ensemble des essences de la forêt communale présente un niveau de régénération satisfaisant qui doit permettre d'assurer une bonne stabilité des peuplements à moyen terme. Le mélèze présente un niveau de régénération satisfaisant, même si son importance évaluée dans la régénération n'est pas au niveau de sa place dans la forêt, ce qui est dû au fait qu'une part notable des peuplements à mélèze prépondérant n'a pas encore fait l'objet d'opérations de renouvellement en raison de leur âge et/ou du diamètre moyen et/ou de la difficulté d'accès.
On notera la part importante de la régénération du pin à crochets qui présente un renouvellement très aisé sur l'ensemble de la forêt.

Est également à noter également l'importance de la régénération du pin cembro qui recolonise assez vigoureusement vers le bas des versants dans les étages montagnards à partir des peuplements adultes (Délioras, Sommet Bûcher)
Le sapin pectiné présente une dynamique très active dans les stations d'ubac du montagnard et tend à reprendre une place naturelle plus importante.
Pour ces deux essences, leur place dans la régénération est trois fois plus importante que leu proportion dans les peuplements adultes, ce qui traduit une forte dynamique d'extension.

Le pin sylvestre reste limité dans la régénération en raison d'actions de renouvellement pour l'instant réduites.

d) Synthèse sur le niveau de renouvellement de la forêt :

Le renouvellement de la forêt apparaît donc satisfaisant. Il traduit une dynamique des essences d'ombre telles que sapin et pin cembro qui tendent à regagner une place plus importante.
La régénération du mélèze apparaît satisfaisante.
Les opérations de renouvellement engagées depuis les années 1970 ont donné des résultats très satisfaisants et doivent être poursuivies. Les peuplements mélangés de mélèze et pin sylvestre ou pin à crochets présentent une excellente dynamique de régénération en mélange d'essences.

Document ONF

1.2.2.3 – Evaluations quantitatives :

a) Méthode(s) d'inventaire :

Il n'a pas été réalisé d'inventaire compte-tenu de la surface de la forêt et d'un niveau de production limité. Néanmoins les descriptions de parcelle se sont appuyées sur la réalisation de placettes relascopiques non typologiques qui permettent, avec une évaluation de la hauteur dominante sur la placette, d'évaluer le volume sur pied.

La densité du peuplement a également été évaluée sur chaque placette.

b) Résultats :

Les principaux résultats par type de composition en essence sont les suivants :

		Densité (N/ha)			Surface terrière (m2/ha)			Volume (m3/ha)		
Essence	Nb Plac	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max
MEL	*376*	*354*	*80*	*2800*	*27.6*	*0*	*90*	*196*	*0*	*476*
MEL/A.R	73	390	150	1000	26.8	12	45	186	68	375
MEL/P.C	129	307	100	620	26.2	0	53	176	0	355
MEL/P.S	20	375	170	500	26.5	17	41	179	116	289
MEL/P.X	74	368	100	660	23.9	0	49	156	0	335
MEL/S.P	51	460	180	1200	27.9	11	47	200	54	312
P.S	*139*	*375*	*70*	*800*	*29.2*	*7*	*59*	*183*	*44*	*414*
P.S/A.R	21	352	150	700	24.3	0	40	155	0	271
P.S/P.X	1	700	700	700	30.0	30	30	169	169	169
P.X	*125*	*480*	*130*	*1300*	*31.2*	*5*	*64*	*179*	*26*	*361*
P.X/A.R	34	395	220	700	22.3	7	41.5	133	33	247
P.X/S.P	8	294	100	450	20.3	4.5	36.5	128	28	234
S.P	*7*	*429*	*350*	*500*	*29.9*	*19.5*	*35.5*	*213*	*133*	*251*
S.P/A.R	14	476	270	750	32.3	16	45	215	109	329
S.P/P.C	9	292	180	460	23.4	10	35	172	66	249
Total	**1081**	**377**	**70**	**2800**	**27.5**	**0**	**90**	**183**	**0**	**476**

Ces résultats traduisent une forêt relativement riche en matériel sur pied pour une forêt de montagne avec une surface terrière moyenne comprise entre 20 et 31 m2.
Les peuplements de pin à crochets présentent les plus fortes densités et surfaces terrière

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la production ligneuse mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
632,98	910,82	780,11		2 323,91

Document ONF

1.3.1.1 - Volumes de bois produits

a) Rappel des données de l'Inventaire Forestier National :

A titre indicatif, les types de peuplements IFN pour la (les) région(s) IFN concernée(s) par la forêt communale présentent les caractéristiques générales suivantes (données de l'inventaire 1997) :

Type de peuplement IFN	Surface (ha)	Volume à l'hectare (m^3)			Production brute (m^3/ha/an)		
		Feuillus	Conifères	Total	Feuillus	Conifères	Total
Futaie de pin sylvestre	1 000	-	145	145	-	2,8	2,8
Futaie de sapin ou d'épicéa	95	-	211	211	-	4,7	4,7
Futaie de mélèze	6 023	-	187	187	-	3,6	3,6
Futaie de conifères indifférenciés	4 126	-	184	184	-	4,3	4,3
Mélange de futaie de conifères et taillis	18	17	6	22	2,8	-	2,8
Boisement lâche de mélèze	684	-	214	214	-	4,6	4,6
Boisement lâche indifférencié	125	-	22	22	-	2,0	2,0

b) Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Le tableau ci-dessous récapitule le bilan des volumes récoltés observé par série sur la période 1991-2009 (les récoltes/ha sont rapportées à l'hectare en sylviculture pour chacune des séries de l'aménagement précédent).

Série	Volumes récoltés (m^3)										m3/ ha/an
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Produits accidentels		Total		
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
1					10 204	8 997		63	10 204	9 060	2,1
2					9 539	6 530			9 539	6 530	1,5
3					13 042	10 305		363	13 042	11 504	1,0
4					22 101	15 298			22 101	15 298	0,9
Total					54 888	41 130		426	54 888	41 942	1,1
									Ecart		
									- 25 %		

d) Analyse succincte du bilan des volumes récoltés **:**

La récolte au cours de l'aménagement précédent (période 1991 – 2009), s'établit à 41 942 m^3, soit 1,1 m^3/ha/an (5ème série hors cadre exclue).
En comptabilisant les volumes récoltés au cours de l'année 2010, le total récolté atteint 43 772 m^3 laissant inchangée la récolte moyenne annuelle par hectare, soit 1,1 m3/ha/an.

Le volume récolté se situe sensiblement en dessous (- 25 %) des prévisions de récolte. Parmi les raisons principales, il faut citer une certaine insuffisance du réseau de desserte forestière.

Une partie des coupes prévues par l'aménagement précédent n'a pas été martelée (absence de desserte et/ou coupe estimée non mobilisable en raison d'un volume insuffisant ou de la difficulté d'exploitation) : le volume total prévu concerné est de 5 183 m3. Si l'on exclut les coupes non martelées, la récolte s'établit à - 17 % du volume prévu. Le bilan est donc relativement satisfaisant.

1.3.1.2 – Desserte forestière

a) Etat de la voirie forestière :

Le tableau synthétique ci-après récapitule le niveau de la desserte :

Document ONF

Type de desserte		Long.* totales (Km)	Densité		Etat général, commentaires	Points noirs existants
			Km/ 100 ha**	suffisante oui/non		
Routes forestières	revêtues		0,9	Non		
	empierrées	0,35				
	terrain nat.	2,15			Accès au canton de Péas dégradé	
Routes publiques participant à la desserte*		12,16			Route de sommet Bûcher localement dégradée	Point noir de Meyriès
Pistes et sommières		72,71	4,3	Non	Bon niveau d'équipement, à compléter localement	Passages en terrains privés
Ancrages câbles						

** Longueurs en forêt*
*** Densité en Km / 100 ha évaluée par rapport à la surface en sylviculture de la forêt*

Il n'existe aucune place de dépôt aménagée mais de nombreuses surlargeurs permettent le stockage temporaire des bois d'exploitation.

b) Principales difficultés d'exploitation :

Les principales difficultés d'exploitation concernent les secteurs de la forêt communale situés en rive droite du Guil :

- Un point noir existe sur la route départementale traversant le hameau « Les Meyriès » : un lacet de faible rayon de courbure interdit tout passage de camion grumier chargé. Ce point noir bloque une surface importante de la forêt (190 ha avec un volume présumé récoltable de l'ordre de 11 390 m3).
- Les parcelles 4, 6, 7 et 8 (secteur de Souliers) sont insuffisamment desservies; cela est également le cas des parcelles 35 à 38 et 41 à 44.

Les cantons des parcelles 58 à 71 (haut de Chanteloube et Délioras) ne sont desservis que par des pistes ou traînes d'exploitation qui suffisent aux besoins de coupes dans des secteurs d'altitude à faible croissance (rotations de 30 ans). La sortie dans le canton de Délioras s'effectue par des passages en terrains privés nécessitant des autorisations. Il en est de même pour la piste située en pied de parcelle 20 (piste des Arbourets).

c) Schémas de desserte existants :

Il n'existe aucun schéma de desserte pour la forêt, mais une étude est actuellement en cours pour le Pays du Grand Briançonnais.

Les améliorations de desserte prévues par l'aménagement devront être intégrées au schéma de desserte en cours d'étude. La commune et les services de l'ONF devront faire le nécessaire en conséquence.

d) Commentaires généraux :

Les difficultés d'exploitation évoquées ci-dessous peuvent être abordées de plusieurs façons en tout état de cause sur le plan technique :

- Création d'équipement de desserte (route et / ou piste et / ou traîne) complémentaire
- Recours à des moyens de débardage alternatif : câble-mât essentiellement, compte tenu du contexte « forêt de montagne » très marqué. Cette dernière technique nécessite néanmoins un réseau de desserte important et adapté.

Une grande partie de la forêt est correctement desservie, même si quelques compléments doivent être envisagés pour réaliser des interventions en coupe qui n'ont pu être effectuées à ce jour.

Document ONF

1.3.2 – Fonction écologique

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction écologique mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)			Surface totale retenue pour la gestion
enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
-	2 323,91	-	*2 323,91*

Les sources d'information relatives aux données détaillées dans le tableau ci-dessous sont la DIREN, le CSRPN et le PNRQ (Parc Naturel Régional du Queyras).

1.3.2.1 - Statuts réglementaires et zonages existants :

a) Etat des statuts réglementaires et des zonages existants :

Les différents statuts réglementaires environnementaux et les zonages existants (« éléments du territoire orientant les décisions ») concernant la forêt sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
-	-	-	-
ELEMENTS DU TERRITOIRE ORIENTANT LES DECISIONS			
Parc Naturel Régional du Queyras (Charte 2010 - 2022 approuvée par Décret Ministériel du 02/06/2010)	2 323,91 (totalité de la forêt)	- Préservation et valorisation des patrimoines naturel et culturel (objectif N°2 extrait de la charte : Art 1) - Entretenir la vie, la biodiversité et les paysages (thématique prioritaire N°2) - Protéger la biodiversité et l'environnement (Art.6)	- Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cygénétique pour assurer les capacités de renouvellement de la forêt - Valorisation des mélézins et cembraies d'altitude - Promouvoir une exploitation raisonnée et écologique des forêts du Queyras adaptée aux enjeux patrimoniaux (en limitant les pistes et leurs impacts, en promouvant l'exploitation par câble forestier et traction animale…)
Natura 2000 – Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation – ZSC Site N° FR 9301504 «Haut Guil – Mont Viso – Val Preveyre» Surface totale du site : 18 652 ha	204	Préservation des Habitats suivants :	
		Cembraies et mélézin de l'étage subalpin (Eur 25 : 9420)	- Maintien de la diversité des structures et de la fonctionnalité des peuplements - Préservation des peuplements matures de pin cembro et autres peuplements remarquables - Maintien des zones semi-ouvertes - Maintien du mélange mélèze/cembro et à terme du mélèze dans les peuplements adultes
		Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	- Maintien des surfaces, maturation et régénération de l'habitat
Natura 2000 – Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation – ZSC Site N° FR 9301502 «Steppique durancien et queyrassin» Surface totale du site : 19 698 ha	641	Préservation des Habitats suivants :	
		Pelouses sèches (Eur25 – 6110, 8230, 6270, 6210)	- Accroissement ou maintien des surfaces pâturées en extensifiant les charges - Limiter les risques d'incendie
		Landes, fourrés (Eur25 – 5130, 4060, 5210, 5110)	- Eviter le reboisement naturel ou artificiel - Limiter les risques d'incendie
		Eboulis thermophiles terreux et rocheux	- Maintien en l'état en évitant l'embroussaillement ou la rudéralisation

Document ONF

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
ELEMENTS DU TERRITOIRE ORIENTANT LES DECISIONS			
Natura 2000 – Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation – ZSC Site N° FR 9301503 «Rochebrune – Izoard – Vallée de La Cerveyrette» Surface totale du site : 26 700 ha	674	Favoriser la biodiversité en forêt	- Mettre en place des pratiques sylvicoles favorisant le bon état de conservation des habitats forestiers et permettant le développe-ment de la biodiversité en forêt - Promouvoir un aménagement durable de la forêt en privilégiant des modes de desserte alternatifs et raisonner les équipements touristiques - Dans les forêts alpines à mélèze, favoriser le renouvellement du mélézin - Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des forêts du site - Suivre l'évolution des peuplements et espèces forestiers
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique - ZNIEFF de type I N° 05-108-126 – « Versants adrets du Col d'Izoard et du Pic de Rochebrune – vallon de Clapeyto – lacs du col de Néal » Surface totale : 2 483 ha	116	Site comptant 5 habitats déterminants ; la forêt communale de Château-Ville-Vieille est concernée par l'habitat des éboulis à calcaires fins sur quelques terrains inclus à l'intérieur de son périmètre. Les peuplements de mélézins-cembraies font partie des autres habitats remarquables recensés ; toutefois le pin cembro n'est encore que pas ou peu représenté au sein des peuplements de cette partie de la forêt communale. Parmi la faune remarquable, très riche il faut citer la Chouette de Tengmalm, espèce forestière dont la présence est à rechercher en forêt communale	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique - ZNIEFF de type I N° 05-108-131 – « Bas versant adret et milieux steppiques de Château-Queyras à Abriès » Surface totale : 1 617 Ha	151	Site incluant des richesses faunistiques à forte valeur patrimoniale à préserver, notamment le papillon Isabelle – fleuron de l'entomofaune du Queyras. Les pentes sud au dessus de la route D 947 abritent une flore originale d'origine orientale steppique ; parmi les espèces les plus notables ; il faut citer l'Astragale Queue de Renard, qui ne doit pas faire oublier tout un cortège de plantes rares	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique - ZNIEFF de type I N° 05-108-132 – « Lac-tourbière de Roue » Surface totale : 20 Ha	1,67	Ce site comprend un seul habitat déterminant que sont les milieux de tourbières de transition, ne concernant pas les terrains de la forêt communale de Château-Ville-Vieille. Sept espèces patrimoniales sont signalées, parmi lesquelles l'Appolon, habitant les rocailles, pelouses et éboulis	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique - ZNIEFF de type II N° 05-108-100 – « Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras – Val d'Escreins » Surface totale : 58 750 Ha	1 873	Site remarquable comptant 10 habitats à préserver ; les habitats principaux concernant la forêt communale de Château-Ville-Vieille sont : - Les forêts fraîches d'ubac sur calcaire à pin à crochets et à pin sylvestre - Les ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude - Les tourbières de transition - Les éboulis calcaires fins L'intérêt faunistique est exceptionnel, car comportant au moins 62 espèces patrimoniales ; dont 24 déterminantes, avec notamment la présence du Loup, du Bouquetin des Alpes, des Chouettes forestières : Chouette de Tengmalm, Chouette Chevêchette, du Grand-duc, ainsi qu'un cortège entomologique particulièrement riche et diversifié….	

b) Synthèse des menaces sur la biodiversité

Aucune menace ne pèse à l'heure actuelle sur la biodiversité au sein de la forêt communale.

1.3.2.2 - Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières :

Quelques espèces ont pu être inventoriées sur la forêt communale. La liste en est donnée ci-dessous :

Document ONF

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection	Inscription au Livre Rouge		Rareté dans le départe-ment*	Annexes Directive Habitats
			Nat.	Rég.		
Astragalus alopecurus	Astragale queue de renard	Nat.	x	x		
Lilium bulbiferum L. var. croceum (Chaix) Pers.	Lys orangé	CR05		x		
Orchis spitzelii Sauter ex Koch subsp. spitzelii	Orchis de Spitzelli	Nat.	x	x		
Nigritella nigra (L.) Reichenb. fil.	Orchis vanillé					

* Statut de protection :	* Rareté dans le département (d'après Chas) :	
Nat. : espèce protégée au niveau national	RRRR : exceptionnel	PC : peu commun
Rég. : espèce protégée au niveau régional	RRR : très rare	AC : assez commun
CR05 : cueillette réglementée dans les Hautes-Alpes	RR : assez rare	C : commun
RhAlpes : espèce protégée en région Rhône-Alpes	R : rare	CC : très commun

1.3.2.3 - Habitats naturels d'intérêt communautaire / Espèces d'intérêt particulier :

Les études disponibles sur les différents sites n'ont pas mis à disposition de données de cartographie numérique. Une évaluation exhaustive et détaillée des habitats d'intérêt communautaires présents sur la forêt communale n'est donc pour l'instant pas possible.

Un travail de cartographie synthétique des habitats forestiers a été effectué et nous en donnons ci-dessous les résultats pour la forêt communale :

Habitats (dénomination phytosociologique)	Prioritaire (Oui/Non)	Code Natura 2000	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Landes alpines et subalpines/Bois de pins à crochets sur calcaires	N/O (crochets)	4060/9430/	Sans incidence – Faible sensibilité	0,85
Mélézeins et cembraies du subalpin	N	9420	Risque de colonisation par le sapin en partie basse	1095,10
Mélézeins et cembraies du subalpin/Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	N	9420/8220	Sans incidence – Faible sensibilité	1,88
Mélézeins et cembraies du subalpin/Bois de pin à crochets sur calcaire	N/O (crochets)	9420/9430	Faible sensibilité – Bonne dynamique naturelle appuyée par la sylviculture	337,53
Bois de pins à crochets sur calcaires	O	9430	Faible sensibilité – Renouvellement naturel très dynamique	437,82
Landes alpines et subalpines/Bois de pins à crochets sur calcaires	N/O (crochets)	9430/4060	Sans incidence – Faible sensibilité	13,33

Les données d'inventaire ZNIEFF font état de la présence de certaines espèces protégées et d'intérêt particulier qui, sans avoir formellement fait l'objet d'une identification sur la forêt communale doivent être très probablement présentes :

- tétras lyre dans les zones d'altitude (précautions particulières pendant les périodes de nidification et d'élevage)
- papillon Isabelle dans les pineraies sylvestres d'adret en partie basse de la forêt
- chouette chevêchette d'Europe
- chouette de Tengmalm
- pic noir
- lagopède alpin
- loup implanté depuis plusieurs années

Document ONF

1.3.3 – Fonction sociale

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau) mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)			Surface totale retenue pour la gestion
enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
-	2 323,34	0,57	*2 323,91*

1.3.3.1 – Accueil et paysage

Une carte d'analyse paysagère est donnée en annexe 11.

- La commune de Château-Ville-Vieille est située dans l'ensemble paysager "Queyras" de l'Atlas des paysages des Hautes-Alpes. Cependant, aucune mention particulière de cet Atlas ne fait de références particulières à la forêt communale de Château-Ville-Vieille.

- L'accueil en forêt a lieu essentiellement durant la saison estivale : les activités de loisirs exercées en forêt sont le Vélo Tout Terrain (VTT) et la randonnée pédestre. Les randonneurs se cantonnent sur les sentiers qui traversent la forêt communale, pratique qui ne représente qu'un impact négligeable sur la végétation, et un faible impact pour la faune sauvage, concernée par la tranquillité des lieux.

a) Classements réglementaires :

Le tableau ci-dessous récapitule les différents statuts et classements réglementaires concernant la forêt.

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Dénomination, commentaires, objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	0,57	07/06/1937	« Colonne coiffée » et ses abords	Voir paragraphe 2.5.4.6
Site inscrit		22/11/1937	Rocher du Fort Queyras	
Monuments historiques		29/11/1948	Fort du Château-Queyras	
		29/11/1948	Eglise Ste-Marie-Salomé : clocher et portail	
		20/02/1995	Cadran solaire – maison DEBRUNE – BOURSIER à Château-Queyras	
		02/08/1995	Cadran solaire – bergerie HUMBERT, sise « Clot du Riou » - hameau de Souliers	

Remarque : le sommet Bûcher est sur la liste des sites inscrits ; le secteur concerné, à cheval sur les communes de Château-Ville-Vieille et de Molines-en-Queyras vient à proximité (moins de 50 m) de la limite du périmètre de la forêt communale de Château-Ville-Vieille.

b) Attraits de la forêt et de la fréquentation par sites :

Le tableau ci-dessous détaille les sites d'intérêt particuliers situés en forêt.

Document ONF

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Bélvédère du Sommet Bûcher (à proximité des limites de la forêt)	Vue panoramique sur les vallées encadrées de sommets et les villages du Queyras	Estivale	-
Clot de Charmanière Plle forestière N° 85	Beau bois de mélèze	Estivale	-
Plateau de Roue	Bois et prébois de mélèze bordant le lac de Roue situé en forêt communale d'Arvieux Point de vue aménagé	Estivale	-
Ravin de La Ruine Blanche Canton de la Fusine Plles forestières N° 126 et 128	Paysage ruiniforme, taillé dans les gypses	Estivale	
Site de La fontaine Rouge Canton de Bramousse	Point de départ de randonnée vers le Col Fromage	Estivale	

Il convient de signaler également le passage du sentier de grande randonnée GR 58 dans la vallée de Souliers, fréquenté durant la saison estivale et offrant de beaux aperçus sur la forêt communale de Château-Ville-Vieille.

c) Equipements structurants existants par sites :

Le tableau d'inventaire des équipements donné en annexe 10 donne la liste des équipements liés à l'accueil du public.
Ces équipements sont en nombre limités (aires d'accueil, point de vue aménagé et sentiers).

d) Sensibilités paysagères :

La carte d'analyse paysagère de l'annexe 11 visualise les niveaux de sensibilité paysagère.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Commentaires
Elevé	Plateau de Roue	Lac de montagne entouré d'un beau bois de mélèze
	Clot de Charmanière	Point de vue aménagé
Intermédiaire	Aperçus sur la forêt depuis le fort du Château-Queyras	Vision distante de la forêt appréciée selon l'éloignement par rapport aux voies d'accès ou aux sites inscrits et aux monuments historiques
	- Versants rive droite et rive gauche du Guil depuis RD 947 - Versant rive droite de l'Aigue Blanche depuis RD 5 (accès à St Véran et au Col Agnel) - Versant rive droite du Guil depuis RD 444 au dessus du hameau de Meyries	

Dans l'ensemble la forêt communale présente une sensibilité moyenne en vision distante dans les parties inférieures des versants dominant les axes de circulation en fond de vallée.
Les zones d'intérêt particulier sont situées à proximité des sites de fréquentation du plateau de Roue et du Clot de Charmanière.

1.3.3.2 – Ressource en eau potable

a) Captages d'eau potable non réglementés :

Il n'existe pas de captage d'eau potable non réglementé sur la forêt.

b) Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt :

Selon les données disponibles, les captages suivants utilisés pour l'alimentation en eau potable sont situés ou concernent directement la forêt et ont fait l'objet à ce jour de réglementation particulière.

Document ONF

Captage	Date de l'arrêté	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt		
			immédiat	rapproché	éloigné
Source du Brasc	15/06/1974	0,25	N	O	-
Source de Pierre Plate/Ville-Vieille	31/12/2008	3,03	O	O	-
Source de Clos Martin	31/12/2008	3,00	O	O	-
Source de Bois Noir	31/12/2008	0,50	N	O	-

Les préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière complétées par les préconisations générales suivantes sont à prendre en compte :

- Terrain déclaré « non oedificandi » : aucune construction, et par conséquent aucun terrassement (route, piste) n'est autorisé.

Sont interdits :

- Les terrassements divers, excavation du sol et du sous-sol : création de plate forme pour faire office de place de dépôts, création d'ouvrages de desserte forestière, tels que piste ou route forestière, le remblaiement d'excavations.
- L'ouverture ou l'exploitation de carrières ou de gravières.
- L'installation de dépôts de déchets de toute nature ou de produits et matières ou de produits polluants susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Le stockage de tout produit phytosanitaire.
- Le relèvement total du couvert forestier (coupe rase)
- Le pacage des animaux : pâturage sous toutes ses formes ainsi que tous types d'élevage.
- Le stockage des grumes de bois.

c) Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable

La présence de captages de sources pour l'alimentation en eau potable (AEP) n'est pas un obstacle à la gestion forestière dans la mesure où les règles de protection ci-dessus sont respectées : ils ne justifient pas un classement hors sylviculture des secteurs concernés. Seuls les périmètres de protection immédiate sont exclus de toute activité, mais leur faible surface ne permet pas d'individualiser des zones hors sylviculture.

1.3.3.3 - Richesses culturelles – Eléments de patrimoine :

Aucun autre élément particulier relevant de la richesse culturelle ou du patrimoine n'est à signaler à l'intérieur des limites de la forêt communale de Château-Ville-Vieille.
Cependant, le périmètre de protection de 500 m prévu autour de(s) monument(s) historique(s) situé(s) sur le territoire de la commune de Château-Ville-Vieille vient intersecter les limites de la forêt communale. Ce(s) monument(s), ainsi que les éventuelles préconisations de gestion sont détaillés au paragraphe 2.5.4.6 – "Richesses culturelles, patrimoine".

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction de protection contre les risques naturels mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
1 553,10	469,79	109,02	192,00	*2 323,91*

1.3.4.1 - Classements réglementaires et des zonages induits :

La forêt n'est pas située sur des terrains périmétrés RTM.

Un Plan de Prévention contre les Risques Naturels (PPR) existe est établi pour le territoire communal de Château-Ville-Vieille. L'analyse RTM détaillée ci-dessous reprend les préconisations impactant la forêt en matière de protection contre les risques naturels.

Document ONF

1.3.4.2 - Expertises réalisées :

Les différentes études réalisées en matière de risques naturels sur le territoire de la forêt sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation – Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Zonage aléas-enjeux	2011	Forêt	Aléas : avalanche, glissement, crue torrentielle, érosion	Choix de gestion
CLPA		Zonage départemental	Aléa avalanche	
PPR	2010	Commune	Multirisque	Voir plus loin analyse RTM

1.3.4.3 – Evaluation de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers :

Les descriptions de terrain effectuées dans le cadre du présent aménagement ont permis d'évaluer l'adaptation du peuplement forestier (et plus largement de la couverture végétale – si elle existe) à la maîtrise des aléas naturels dans les zones estimées à enjeu moyen ou fort.

Ainsi, pour la forêt communale de Château-Ville-Vieille, compte tenu de ce qui précède, les aléas pris en compte et concernant des enjeux sociaux-économiques à l'aval sont :

- érosion superficielle
- crue torrentielle
- chute de blocs
- avalanches
- glissement de terrain

La carte du contrôle des aléas par les peuplements forestiers est donnée en annexe 6.

Les résultats sont les suivants :

Aléa	Caractéristiques dendro-métriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Surface de peuplements par indice de maîtrise des aléas (IMA)					
		IMA nul (ha)	IMA faible (ha)	IMA moyen (ha)	IMA élevé (ha)	IMA dangereux (ha)	Surface totale analysée (ha)
Erosion superficielle	Couvert en été de 70% mini-mum, toutes strates confondues	153,48			2 170,43		2 323,91
Torrentiel y compris bassin versant	Absence de gros bois sur berges de torrent et couvert **forestier** du bassin versant supérieur à 70%.	2,92	2,27	13,99	12,27	-	31,45
Chute de blocs (Vol Unit. <1m^3)	Densité > 350 tiges/ha (tiges de Diam >20 cm) Et Surface terrière > 25 m²/ha	-	9,83	31,87	-	-	41,70
Avalanches	Valeurs minimum surface terrière selon zonage et essences en place	5,06	1,26	-	-	-	6,32
Glissement de ter-rain de profondeur supérieure à 2 m	La végétation ne peut pas jouer un rôle de protection Surface concernée : 637,59 ha						

Dans l'ensemble, les peuplements, là où ils existent, soit sur une surface de 2 041,38 ha, assurent une bonne maîtrise des aléas. Il n'y a pas de peuplement dangereux en forêt communale.

Document ONF

TITRE 2

PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

Document ONF

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Les éléments d'état des lieux et analyses donnés plus haut ainsi que les rencontres avec le propriétaire permettent les éléments suivants, déterminants pour les choix de gestion et actions à envisager au cours de l'application du présent aménagement.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Peuplements de bonne qualité en mélèze et pin cembro notamment	Maintenir et favoriser ces essences
Dynamique du sapin venant concurrencer le mélèze dans les stations montagnardes et du subalpin inférieur d'ubac	Le sapin n'est pas retenu comme essence objectif et la gestion visera à en limiter l'extension
Faible niveau de production biologique en raison de conditions de milieu rudes (2 à 3,5 m3/ha/an)	Adapter les rotations et les prélèvements en conséquence
Niveau de desserte satisfaisant dans l'ensemble mais : - nécessitant quelques compléments en matière de piste et traînes - présentant un point noir important pour la sortie des bois au niveau du hameau de Meyriès	- Ouverture des pistes complémentaires nécessaire - Déblocage du point noir de Meyriès
Fonction écologique	
Forêt concernées par 3 sites Natura2000 (1 510 ha) et située en totalité dans le Parc Naturel Régional du Queyras	Respect des prescriptions des documents d'objectif Natura 2000 et possibilité pour le Parc Régional de s'appuyer sur les documents de l'aménagement pour des suivis naturalistes divers
Présence de surfaces importantes d'habitats d'intérêt communautaire	Préservation des habitats
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique …)	
Forte fréquentation de la région "Queyras" en période estivale avec sites très visités en ou en bordure immédiate de la forêt (Lac de Roue, Sommet Bûcher, randonnée ou balades diverses)	Entretien des équipements existants sans recherche de développement complémentaire
Présence de captages pour l'Alimentation en Eau Potable	Peu d'incidence sur la gestion forestière
Activité pastorale très présente en forêt	Maintien de l'activité pastorale, dans le respect du renouvellement des peuplements
Protection contre les risques naturels	
Rôle particulier sur quelques secteurs localisés (adret du Bois de Randon) et rôle plus diffus ailleurs en matière de régulation générale des bassins versants.	Maintien de l'état boisé dans son rôle de protection à coût adapté
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
La pression cynégétique est devenue très sensible depuis les années 1995-2000 sur l'ensemble du Queyras. Ce phénomène a été aggravé par les lâchers de cerfs du début des années 2000	Préserver le renouvellement de la forêt par une gestion cynégétique rigoureuse
Présence de secteurs sensibles à l'incendie (adrets au voisinage de Château)	Compléter les équipements en secteur sensible
Bilan de la gestion passée (état des peuplements, desserte)	
Niveau de régénération satisfaisant pour l'ensemble des essences objectif	Poursuite des actions entreprises
Décapitalisation importante dans les gros bois de mélèze intervenue pendant les années 1970	Limiter le prélèvement dans les gros bois
Programme de coupes appliqué de façon satisfaisante : quelques coupes non martelées cependant	Compléments de desserte à effectuer pour mobiliser les bois de zones non parcourues

Document ONF

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Les surfaces par type de traitement retenus pour l'aménagement se répartissent comme suit.

Traitements sylvicoles		Surface (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière	(yc conversion en futaie régulière)	-	
Futaie par parquets	(yc conversion en futaie par parquets)	-	
Futaie irrégulière	(yc conversion en futaie irrégulière)	1 690,93	
Futaie jardinée	(yc conversion en futaie jardinée)		1 670,80
Taillis simple			
Taillis fureté			
Taillis-sous-futaie			
Attente sans traitement défini			
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			
***Sous-total** : Surface en sylviculture*		*1690,93*	*1 670,80*
Hors sylviculture		632,98	395,00
***Total** : Surface retenue pour la gestion*		**2 323,91**	***2 065,80***

Dans le contexte paysager et de montagne de la forêt le traitement en futaie irrégulière sera retenu à l'exception des zones hors sylviculture : ce traitement est en prolongement des traitements mis en œuvre depuis les années 1970.

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Compte-tenu des potentialités stationnelles et des objectifs retenus par le propriétaire, les essences objectif suivantes seront retenues :

↳ Critères d'exploitabilité par compartiment stationnel

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						Essences d'accompagnement
Essences objectifs	Unités stationnelles concernées	Surface en sylviculture	% unité stat.	Age retenu	Diamètre retenu	
Mélèze	AMMO1	58,91	60	140	35-40	Feuillus divers, pin sylvestre
	AMMO2	18,69	70	160	50-55	Feuillus divers, pin sylvestre
	AMMO3	0,85	80	140	50-55	Feuillus divers, pin sylvestre
	AMSU1	35,31	40	180	35-40	Feuillus divers
	AMSU2	11,55	50	180	50-55	Feuillus divers
	AMSU3	6,85	100	140	50-55	Feuillus divers
	ASIN1	184,74	60	220	40	
	ASIN2	142,17	80	160	50-55	
	ASIN3	76,00	100	140	55	
	ASSU1	64,50	80	220	35-40	
	ASSU2	57,67	80	180	50-55	
	ASSU3	13,08	100	150	50-55	
	UMIN2	2,63	60	160	50-55	Feuillus divers
	UMMO2	55,72	70	160	50-55	Feuillus divers
	UMMO3	0,06	100	140	45-50	Feuillus divers
	UMSU2	80,60	70	180	50-55	
	UMSU3	9,16	100	140	50-55	
	USIN1	210,68	50	220	35-45	
	USIN2	199,75	80	180	50-55	
	USIN3	49,94	90	160	50-55	
	USSU1	86,89	70	200	35-45	
	USSU2	35,09	100	180	50-55	

Document ONF

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						Essences d'accompagnement
Essences objectifs	Unités stationnelles concernées	Surface en sylviculture	% unité stat.	Age retenu	Diamètre retenu	
Pin à crochets	AMMO1	58,91	40	100	20-35	Feuillus divers, pin sylvestre
	AMSU1	35,31	30	140	20-35	
	ASIN1	184,74	40	200	30	
	ASSU1	64,50	20	200	20-30	
	UMMO1	112,76	40	150	25-35	
	UMSU1	174,56	60	150	25-35	
	USIN1	210,68	50	180	20-35	
	USSU1	86,89	30	180	20-35	
Pin cembro	ASIN2	142,17	20	160	45	
	ASSU2	57,67	20	180	40-45	
	USIN2	199,75	20	200	40-45	
	USIN3	49,94	10	180	45-50	
Pin sylvestre	AMIN1	0,83	100	140	20-35	Feuillus divers
	AMMO2	18,69	30	120	35-40	Feuillus divers
	AMMO3	0,85	20	100	35-45	Feuillus divers
	AMSU1	35,31	30	150	25-30	
	AMSU2	11,55	50	150	40-45	
	UMIN1	2,41	100	140	20-35	Feuillus divers
	UMIN2	2,63	40	140	40-45	Feuillus divers
	UMMO1	112,76	60	150	20-35	Feuillus divers
	UMMO2	55,72	30	120	45	Feuillus divers
	UMSU1	174,56	40	140	25-35	
	UMSU2	80,60	30	120	40	
Total surface en sylviculture		**1 691,40**				

Le sapin pectiné n'est pas retenu comme essence objectif pour la forêt.

Il conviendrait de parler de mélange d'essences objectif plutôt que d'essence objectif exclusive par compartiment stationnel. C'est pour cette raison que les essences d'accompagnement sont peu mentionnées ci-dessus et que les essences objectif ci-dessus devraient se retrouver souvent associés au sein d'un même compartiment stationnel.

↳ Répartition synthétique des essences objectif par compartiment stationnel

La répartition synthétique des essences objectif par grand compartiment stationnel se résume comme suit :

		Subalpin				Montagnard						Total
		Supérieur		Inférieur		Supérieur		Moyen		Inférieur		
		Adret	Ubac	Adret	Ubac	Adret	Ubac	Adret	Ubac	Adret	Ubac	
Mélèze	Surface (ha)	110,82	95,91	300,58	310,09	26,75	65,58	49,11	39,06		1,58	999,48
	% Station	*82%*	*79%*	*75%*	*67%*	*50%*	*25%*	*63%*	*23%*		*31%*	*59%*
Pin à crochets	Surface (ha)	12,90	26,07	73,90	105,34	10,59	104,74	23,56	45,10			402,20
	% Station	*10%*	*21%*	*18%*	*23%*	*20%*	*40%*	*30%*	*27%*			*24%*
Pin cembro	Surface (ha)	11,53		28,43	44,94							84,90
	% Station	*9%*		*7%*	*10%*							*5%*
Pin sylvestre	Surface (ha)					16,37	94,00	5,78	84,38	0,83	3,46	204,82
	% Station					*30%*	*36%*	*7%*	*50%*	*100%*	*69%*	*12%*
Total Surface essence (ha)		135.25	121,98	402,91	460,37	53,71	264,32	78,45	168,54	0,83	5,04	1691,40
Total % Compartiment		*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*

Le mélèze constitue l'essence principale objectif dans l'étage subalpin, auquel il sera associé au pin cembro. Il reste l'essence principale objectif des stations du montagnard d'adret dans les conditions de la forêt communale, mais les pins sylvestre et à crochets trouvent dans cet étage une place importante dans la partie "calcaire" de la forêt (partie Ouest).

Le pin à crochets devrait pouvoir occuper également une place notable dans les stations les plus difficiles de l'étage subalpin et montagnard.

Document ONF

2.3 – Objectifs de renouvellement

2.3.1 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique de renouvellement

Les éléments diagnostics de synthèse pour les parties de la forêt à mode de suivi de renouvellement de type non surfacique s'établissent comme suit (Surface totale concernée : 1 690,93 ha) :

Structure générale des peuplements	Proche de l'équilibre		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées	Cible future	Note forêt
Surface terrière	27	27	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	16	15	
Densité de perches	Non connu mais estimé légèrement insuffisant	120	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (Ha)	66,20		

Le déficit de perches constaté est lié au caractère relativement récent (40 ans) des opérations de mise en régénération par trouées.

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

Le classement des unités de gestion est donné dans le tableau ci-dessous.

A l'exception des unités de gestion classées hors sylviculture, toutes les unités de gestion en sylviculture de production seront classées dans un groupe unique de futaie irrégulière.

Les rotations doivent être adaptées aux potentialités de croissance liées à l'altitude et à la richesse du sol ainsi qu'aux peuplements présents, l'objectif étant de pouvoir effectuer des coupes à volume suffisant pour assurer une mobilisation des bois dans un contexte topographique parfois difficile.
Dans une hypothèse de production moyenne pour la forêt de 3 m3/ha/an, un prélèvement moyen équivalent à la production devrait correspondre, pour une rotation de 20 ans, à 60 m3/ha, volume permettant d'assurer une bonne mobilisation des coupes dans des conditions parfois difficiles.

Les rotations retenues sont de 20 ans en partie basse dans le mélézein à 30 ans dans les zones d'altitude. Elles sont de l'ordre de 20 à 25 ans pour les pins.

La forêt comportant 130 parcelles, le tableau de détail du classement des unités de gestion est reporté en annexe 3 : nous donnons ci-dessous la synthèse du classement des unités de gestion.

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale (ha)		Rotation (années)
		Retenue pour la gestion	dont surf. en sylvicul.	
Futaie irrégulière	IRRE	1 762,28	*1 690,93*	20 à 30 ans
Hors sylviculture de protection	HSYP	*50,55*	-	-
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	*511,08*	-	-
Total général		**2 323,91**	**1 690,93**	

- ***Le groupe de futaie irrégulière*** correspond aux unités de gestion classées en sylviculture devant faire l'objet très majoritairement d'intervention en coupes de type jardinatoire par bouquets ou trouées.

Document ONF

- ***Le groupe hors sylviculture "de protection"*** correspond aux unités de gestion très majoritairement boisées dont les peuplements jouent un rôle de protection avéré contre les risques naturels, peuplements non susceptibles à terme d'interventions sylvicoles au titre de la production.
- ***Le groupe hors sylviculture "en évolution naturelle"*** correspond aux unités de gestion boisées ou non et non susceptibles à terme d'interventions sylvicoles au titre de la production ou de la protection contre les risques naturels.

2.4.1.2 - Constitution de divisions

Aucune division ne sera constituée sur la forêt.

2.4.1.3 - Définition de zones d'intervention

Le classement des unités de gestion en groupes d'aménagement, qui ne s'intéresse qu'à des unités de gestion entières, n'est parfois pas suffisant pour le gestionnaire pour définir les interventions sylvicoles à mettre en oeuvre (coupes et/ou travaux).
Dans un contexte global de traitement en futaie irrégulière de l'ensemble de la forêt, des interventions plus différenciées ont été définies, sans que les plages concernées ne constituent une unité de gestion. Ce zonage constitue la cartographie opérationnelle pour le gestionnaire. Il est reporté dans la carte de l'annexe 16.

Les types d'intervention (ou motifs de non intervention) suivants ont été retenus :

Groupe d'Intervention		Surface totale (ha)	%
Code	Libellé		
AMEL	Amélioration	231,89	10,0
AMET	Amélioration en travaux	10,71	0,5
JARC	Jardinage (coupe)	1 038,06	44,7
RAJ	Rajeunissement	8,19	0,4
REGC	Régénération (coupe)	63,60	2,7
REGT	Régénération (travaux)	6,60	0,3
REP	Repos temporaire	331,88	14,3
Total En sylviculture		*1 690,93*	*74,8*
HSNB	Hors sylviculture boisé	325,69	14,0
HSNV	Hors sylviculture non boisé	259,18	11,2
HSYP	Hors sylviculture de protection	40,79	1,8
HSYZ	Hors sylviculture (autres)	7,32	0,3
Total Hors sylviculture		*632,98*	*27,2*
Total général		**2 323,91**	**100,0**

- ***Les plages à traiter en amélioration*** correspondent aux plages devant faire l'objet d'un passage en coupe d'amélioration en tout ou partie au cours de l'aménagement sans autre intervention.
- ***Les plages à traiter en amélioration en travaux*** correspondent aux plages non susceptibles de coupe en raison de l'état du peuplement mais devant faire l'objet d'interventions de dépressage en travaux sur tout ou partie au cours de l'aménagement.
- ***Le groupe de jardinage par coupe*** correspond aux plages devant faire l'objet d'actions de type jardinatoire soit par trouées ou bouquets.
- ***Les plages à traiter en rajeunissement*** correspondent aux plages devant faire l'objet d'un passage en coupe d'amélioration extrayant un étage dominant au profit d'un sous-étage bien implanté et ayant dépassé le stade de la régénération.
- ***Les plages à traiter en régénération sous forme de coupe*** correspondent aux plages devant faire l'objet de coupes de régénération (ensemencement, secondaire ou définitive selon état du peuplement). Il s'agit très majoritairement de peuplements à pin sylvestre et/ou à crochets,
- ***Les plages à traiter en régénération sous forme de travaux*** correspondent aux plages à régénérer en mélèze par seule opération de décapage (sans intervention en coupe) : peuplements clairs de mélèze ou trouées non régénérées,
- ***Les plages en repos temporaire*** correspondent aux plages non classées hors sylviculture ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes ou travaux au cours de l'aménagement en raison de l'état du peuplement (volume sur pied insuffisant notamment pour envisager une coupe).

Document ONF

- ***Les plages hors sylviculture "boisé"*** correspondent aux plages boisées non susceptibles d'interventions sylvicoles à terme au titre de la production.
- ***Les plages hors sylviculture "de protection"*** correspondent aux plages boisées jouant un rôle avéré de protection contre les risques naturels mais non susceptible de gestion "de production" ordinaire (récolte et renouvellement par coupes mobilisables).
- ***Les plages hors sylviculture "non boisé"*** correspondent aux milieux naturels non boisés à laisser sans intervention à terme.
- ***Les plages hors sylviculture "autres"*** correspondent aux autres espaces à maintenir sans intervention par destination (lignes EDF, emprises diverses cartographiées).

2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Les unités de gestion dont la liste est donnée en annexe 10 devront faire l'objet d'un suivi spécifique (sommier de la forêt notamment). L'annexe 10 visualise le type d'équipement et mentionne la codification des unités de gestion. Certains ouvrages peuvent être regroupés au sein d'une même unité de gestion. Les ouvrages ne portant pas de code d'unité de gestion ne sont pas retenus commune unités de gestion.

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Les unités de gestion dont la liste est donnée en annexe 10 devront faire l'objet d'un suivi spécifique (sommier de la forêt notamment). L'annexe 10 visualise le type d'équipement et mentionne la codification des unités de gestion. Certains ouvrages peuvent être regroupés au sein d'une même unité de gestion. Les ouvrages ne portant pas de code d'unité de gestion ne sont pas retenus commune unités de gestion.

2.5 – Programme d'actions pour la période 2011 - 2030

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

2.5.1.1 - Etat des lieux :

Le détail des limites et du parcellaire s'établit de la façon suivante :

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	97 454
Limites naturelles ou assimilées	1 415
Tronçons litigieux restant à borner ou matérialiser	22 744
Sous-total limites	*121613*
Parcellaire hors limite	82 322
Total général	**93 935**

La carte de l'annexe 13 visualise l'état des limites.

Le périmètre de la forêt est correctement implanté et matérialisé dans l'ensemble. La plupart des limites non matérialisées ci-dessus correspondent aux terrains nouvellement intégrés à la forêt communale qu'il conviendra de matérialiser au cours du nouvel aménagement.

Document ONF

2.5.1.2 - Programme d'actions :

Les opérations à réaliser se répartissent comme suit :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON1	1	Entretien périmètre et parcellaire – Matérialisation tronçons manquants	Ensemble de la forêt	-	80 000	E
FON2	1	Mise en place du périmètre et du parcellaire des nouveaux terrains relevant du régime forestier	Voir Annexe 12 Carte de l'aménagement antérieur et des modifications de limites	-	15 700	I
				Coût total FONCIER (€)	**95 700**	
				Coût moyen annuel FONCIER (€:an)	**4 785**	

* I : Investissement / E : Entretien

2.5.1.3 - Actions particulières liées aux concessions :

Un projet de concession relevé au paragraphe 1.1.2.5 est actuellement en cours d'établissement.
Le montant futur prévu étant extrêmement modique (10 Euros par an), celui-ci ne sera pas porté au montant des recettes de la forêt dans le présent document d'aménagement.

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.1 – Documents de référence à appliquer :

Les guides de sylviculture disponibles à ce jour sont les guides de sylviculture du mélèze, du pin noir, du sapin, du pin sylvestre et du chêne pubescent.

Les guides de sylviculture de montagne (GSM) pour les Alpes du Sud seront disponibles fin 2011.

2.5.2.2 – Coupes :

a) Programme de coupes :

Les coupes seront assises par contenance à rotation de 20 à 30 ans, selon les conditions de station et d'accessibilité.

Le programme d'assiette des coupes récapitulatif pour l'ensemble de la forêt accompagné des règles de sylviculture détaillées figure en annexe 14.

Années	Unité de gestion	Groupe* classement	Code coupe*	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR (m3)	Recommandations ITTS Précautions
2011	11.i	IRRE	SECO	17,03	4,56	246	
	68.i	IRRE	IRR	16,40	15,10	479	
	71.i	IRRE	JARB	14,11	10,60	1 178	
	75.i	IRRE	JARB	9,96	9,96	438	
	82.i	IRRE	JARB	27,40	25,78	1 327	
2012	80.i	IRRE	IRR	16,08	14,26	615	
	81.i	IRRE	JARB	22,19	22,19	813	
	87.i	IRRE	JARB	6,71	6,71	540	
	117.i	IRRE	JARB	21,57	21,57	615	

Document ONF

Années	Unité de gestion	Groupe* classe-ment	Code coupe*	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR (m3)	Recommandations ITTS Précautions
2013	47.i	IRRE	JARB	16,35	5,80	571	
	90.i	IRRE	JARB	22,73	18,62	1 106	
	101.i	IRRE	JARB	1,37	1,36	60	
	102.i	IRRE	JARB	3,36	2,37	113	
	121.i	IRRE	JARB	11,16	11,16	715	
	122.i	IRRE	JARB	21,71	20,91	996	
	123.i	IRRE	JARB	36,01	35,57	1 317	
2014	29.i	IRRE	AMEL	3,75	1,14	65	
	30.i	IRRE	IRR	11,86	11,86	379	
	31.i	IRRE	IRR	3,64	3,64	192	
	48.i	IRRE	JARB	19,05	17,76	1 010	
	52.i	IRRE	IRR	9,46	9,09	280	
	118.i	IRRE	JARB	22,58	17,06	829	
	119.i	IRRE	IRR	19,94	12,97	795	
2015	5.i	IRRE	AMEL	4,38	4,38	114	
	49.i	IRRE	JARB	10,31	9,86	423	
	50.i	IRRE	IRR	17,03	15,48	730	
	53.i	IRRE	JARB	11,26	8,26	310	
2016	73.i	IRRE	JARB	13,26	13,26	1 399	
	74.i	IRRE	JARB	22,72	22,27	1 071	
	85.i	IRRE	JARB	10,69	9,82	380	
	111.i	IRRE	JARB	21,07	8,41	709	
	112.i	IRRE	JARB	11,26	7,74	426	
2017	105.i	IRRE	JARB	9,33	8,56	368	
	106.i	IRRE	JARB	11,13	10,73	483	
2018	15.i	IRRE	IRR	7,24	7,15	239	
	21.i	IRRE	JARB	13,81	8,73	442	
	70.i	IRRE	JARB	4,53	3,93	209	
	89.i	IRRE	IRR	8,98	8,98	219	
2019	99.i	IRRE	IRR	29,16	29,16	1 732	
	100.i	IRRE	JARB	11,96	11,96	315	
	108.i	IRRE	JARB	21,14	18,83	868	
	109.i	IRRE	JARB	8,69	3,43	228	
	113.i	IRRE	JARB	5,17	5,17	304	
2020	14.i	IRRE	IRR	20,46	16,78	573	
	17.i	IRRE	IRR	7,99	6,34	442	
	18.i	IRRE	JARB	5,71	5,71	180	
	19.i	IRRE	JARB	10,37	10,04	333	
	20.i	IRRE	JARB	13,18	12,97	476	
	98.i	IRRE	JARB	9,95	9,97	588	
	104.i	IRRE	JARB	18,96	14,73	678	
	110.i	IRRE	JARB	10,98	8,33	298	
2021	61.i	IRRE	JARB	8,93	7,80	195	
	65.i	IRRE	JARB	13,16	12,06	464	
	84.i	IRRE	JARB	24,28	23,98	642	
2022	23.i	IRRE	IRR	7,07	3,07	202	
	26.i	IRRE	IRR	6,37	6,36	343	
	27.i	IRRE	IRR	10,12	10,12	752	
	91.i	IRRE	JARB	20,12	5,44	515	
	93.i	IRRE	JARB	9,50	21,33	289	

Document ONF

Années	Unité de gestion	Groupe* classe-ment	Code coupe*	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR (m3)	Recommandations ITTS Précautions
2023	45.i	IRRE	JARB	6,05	4,31	279	
	79.i	IRRE	JARB	16,55	14,63	1 646	
2024	83.i	IRRE	IRR	10,46	10,10	564	
	86.i	IRRE	JARB	3,17	3,17	87	
	88.i	IRRE	JARB	17,45	16,30	1 255	
2025	57.i	IRRE	JARB	9,35	7,65	244	
	77.i	IRRE	IRR	12,41	12,41	691	
	95.i	IRRE	JARB	11,13	11,03	187	
	96.i	IRRE	JARB	25,52	25,39	662	
	97.i	IRRE	JARB	5,58	5,57	260	
2026	58.i	IRRE	JARB	6,27	5,58	346	
	102.i	IRRE	JARB	3,36	0,99	104	
	103.i	IRRE	JARB	29,34	24,44	1 298	
2027	9.i	IRRE	AMEL	1,50	1,50	88	
	10.i	IRRE	JARB	10,87	7,90	179	
	46.i	IRRE	IRR	19,33	16,20	1 126	
	54.i	IRRE	IRR	16,21	11,06	554	
	78.i	IRRE	JARB	23,42	23,11	2 613	
2028	12.i	IRRE	REG	14,37	5,79	171	
	13.i	IRRE	JARB	10,20	8,79	215	
	16.i	IRRE	IRR	12,99	12,80	359	
	51.i	IRRE	IRR	13,42	12,13	600	
	55.i	IRRE	JARB	10,93	10,48	520	
	56.i	IRRE	JARB	10,79	10,71	741	
2029	24.i	IRRE	IRR	6,19	5,89	227	
	25.i	IRRE	IRR	14,05	13,14	549	
	28.i	IRRE	IRR	8,39	6,60	408	
	29.i	IRRE	REG	3,75	2,42	204	
	66.i	IRRE	JARB	8,81	8,82	314	
	67.i	IRRE	JARB	6,58	6,32	217	
	69.i	IRRE	JARB	8,86	8,36	297	
	94.i	IRRE	JARB	7,60	5,35	183	
	115.i	IRRE	AMEL	32,29	2,77	282	
2030	63.i	IRRE	JARB	8,42	8,29	328	
	64.i	IRRE	JARB	7,73	6,87	196	
	76.i	IRRE	JARB	17,82	17,81	978	
IG***	72.i	IRRE	JARB	6,45	5,37	633	
Total général					**1 038,61**	**52 223**	

* Groupe : *IRRE : Groupe de traitement en futaie irrégulière*

** Type de coupe : *IRR : Coupe de futaie irrégulière (mélange jardinage et amélioration) – REG : Régénération indifférenciée – SECO : Coupe de régénération secondaire - JARB : Jardinage par bouquets - AMEL : Amélioration*

**** IG coupes à l'initiative du gestionnaire*

Document ONF

➪ Cas des coupes conditionnelles :

Les conditions de réalisation pour les coupes détaillées dans le tableau ci-dessous sont liées au complément de la desserte forestière actuelle par la création de nouveaux équipements détaillés au paragraphe 2.5.2.3 – Programme d'action desserte – et concernent les parcelles 4, 6, 7 et 8 (secteur de Souliers) ainsi que les parcelles 35 à 38 et 41 à 44.

Années	Unité de gestion	Groupe* classe-ment	Code coupe**	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Conditions ***
2012	41.i	IRRE	AMEL	47,86	17,33	1 262	Desserte
2015	37.i	IRRE	IRR	20,93	20,27	1 060	Desserte
	130.i	IRRE	AMEL	23,26	4,28	288	Desserte
2017	7.i	IRRE	AMEL	18,53	14,00	441	Desserte
	32.i	IRRE	AMEL	1,21	1,21	22	Desserte
	33.i	IRRE	AMEL	3,41	3,41	58	Desserte
	34.i	IRRE	AMEL	17,25	15,99	430	Desserte
	35.i	IRRE	IRR	10,23	8,48	506	Desserte
	36.i	IRRE	AMEL	15,11	15,11	453	Desserte
2018	38.i	IRRE	JARB	8,93	8,78	799	Desserte
	42.i	IRRE	AMEL	22,58	22,11	1 139	Desserte
2020	8.i	IRRE	AMEL	14,31	8,85	204	Desserte
2021	43.i	IRRE	IRR	30,76	17,84	1 464	Desserte
2022	129.i	IRRE	AMEL	37,07	35,80	2 375	Desserte
2023	6.i	IRRE	AMEL	22,08	17,55	1 241	Desserte
2024	44.i	IRRE	IRR	32,79	23,52	1 768	Desserte
2028	4.i	IRRE	AMEL	39,31	11,21	534	Desserte
2030	59.i	IRRE	JARB	14,88	13,45	561	Desserte
2030	60.I	IRRE	JARB	11,12	10,68	423	Desserte
Total général					**269,87**	**15 028**	

*Groupe : *IRRE : Groupe de traitement en futaie irrégulière*
**Type de coupe : *IRR : Coupe de futaie irrégulière – AMEL : Amélioration – JARB : Jardinage par bouquets*
****Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipement, financements, étude préalable)*

b) Volume présumé récoltable :

Les volumes présumés réalisables par groupe et type de coupe s'évaluent comme suit (coupes conditionnelles incluses) :

Groupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)	
	Moyenne annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moyenne annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)
Irrégulier	405	8108	3 363	67 251
Totaux	**405**	**8108**	**3 363**	**67 251**

c) Mode de suivi de la récolte :

La récolte sera suivie en volume commercial et en surface terrière.

d) Règles techniques particulières dans la réalisation des coupes :

Les règles techniques particulières ainsi que les taux de prélèvement estimés sont indiquées dans le tableau de l'annexe 14.

↳ Coupes de jardinage :
Les coupes de jardinage ont été évaluées de manière à assurer un flux de renouvellement au moins égal à la cible de 15% retenue pour la forêt.

Deux cas sont à distinguer :
- peuplements à mélèze prépondérant ou dominant ou à pin sylvestre/pin à crochets en zones faiblement ouvertes : jardinage par ouvertures de trouées à blanc d'une surface de 15 à 25 ares

Document ONF

- plages ouvertes de pin sylvestre ou de mélange avec pin à crochets ou mélèze, élargissement de trouées existantes exclusivement sur semis installé afin de mettre en lumière des régénérations présentes, avec extraction systématique du couvert de bois moyens ou gros bois dans les trouées de façon à éviter de conserver des tiges isolées sur régénération installée.

↳ Coupes de régénération :
Selon le niveau d'ouverture du peuplement, la coupe revêtira un caractère de coupe d'ensemencement ou de coupe secondaire,

↳ Coupes d'amélioration :
Les taux de prélèvement indiqués en amélioration s'appuient sur les guides de sylviculture disponible en visant une densité objectif. Les préexistants seront extraits lors de la coupe au profit de la catégorie de diamètre le plus représentée

↳ Règles particulières pour la limitation du sapin :
En bordure de zones d'extension du sapin sous mélézein, les coupes extrairont les semenciers de sapin. Dans le cas de traitement localisé en coupe d'éclaircie, la préférence sera donnée au mélèze ou pin cembro si présent.
Ces règles ne s'appliquent que dans les secteurs où le sapin n'est pas la seule essence présente et où le travail au profit d'une autre essence est possible.

2.5.2.3 – Desserte

a) Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Schéma de desserte						
	1	Elaboration d'un schéma de desserte sur le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras	-	Chiffré globalement à 51 000 € (Hors Plan d'action du présent aménagement)		-
Routes forestières						
DES1	1	Création route forestière : suppression de point noir de MEYRIES - passage évitant ROUET		2 250	65 250	I
DES2	1	Desserte nouveau soumis : Plle 129		1 950	56 550	I
DES3	1	Réfection route forestière : accès plle 41 à 44		900	18 000	I
DES4	1	Réfection route forestière : accès plle 34 à 38		2 100	42 000	I
Pistes forestières						
DES5	1	Création piste desserte Plles 7 et 8		1 150	26 450	I
DES6	1	Réfection piste forestière : desserte Plles 7 et 8		1 400	23 800	I
DES7	1	Création piste desserte Plles 41 à 44		450	10 350	I
DES8	1	Réfection piste forestière : desserte Plles 41 à 44		2 250	43 350	I
DES9	1	Réfection piste forestière : desserte Plles 34 à 38		450	7 650	I
DES10	1	Création de traînes : Plles 34 à 38		1 500	19 500	I
DES11	1	Création de traînes : Plles 4 à 6		1 800	23 400	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage…)						
Néant						
Entretien courant du réseau						
DES12	2	Entretien courant du réseau de desserte forestière			80 000	E
				Coût total DESSERTE (€)	**416 300**	
				Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)**	**20 815**	

* I : Investissement / E : Entretien

** *Important : Le coût moyen pour les investissements lourds est rapporté à la durée d'amortissement de l'équipement et non à la durée de l'aménagement.*

Document ONF

b) Commentaires :

Même si un gros effort a été effectué par le passé en matière de desserte par route, pistes ou traînes d'exploitation, certaines parcelles ou canton nécessitent l'ouverture d'accès pour la réalisation de la coupe (affouage notamment).
Le programme ci-dessus est établi en conséquence.

Un élément important à signaler est celui du point noir que constitue le hameau de Meyriès, qui interdit la sortie des bois sur grumier et bloque ainsi une surface en sylviculture de 190 ha pour un volume de récolte estimé dans l'aménagement de 11 390 m3.

Une desserte de dérivation est proposée, située en totalité hors de la forêt communale (voir carte des équipements donnée en annexe 17).

Dans l'impossibilité de réalisation de cette desserte (contraintes liées à Natura2000 ou absences d'autorisations de passages en terrains non communaux), une possibilité alternative serait l'utilisation d'un câble transporteur reliant la parcelle 129 à la route départementale n° 544 accédant à Souliers.
La moins value sur les bois concernés peut s'évaluer à 55 €/m3 soit un total de 626 450 € pour le volume estimé à transiter de 11 390 m3. Ce montant est à mettre en regard du coût estimatif de 65 250 € de l'ouverture de la bretelle de désenclavement envisagée, dont un taux de financement de 80% peut être avancé, ce qui représente une charge restante pour la commune de 13 050 €.

Les sorties de certaines pistes d'exploitation empruntant des terrains privés, il conviendrait de "sécuriser" ces situations afin d'éviter les autorisations au cas par cas.

2.5.2.4 – Travaux sylvicoles

a) Règles générales dans la réalisation des travaux

- Les travaux sylvicoles préconisés ont pour objectif principal l'installation de la régénération dans les zones d'intervention classées en jardinage (trouées) ou régénération lorsque l'objectif est la régénération du mélèze (peuplement actuel à mélèze prépondérant.). Il n'est pas prévu de travaux de ce type dans les peuplements mélangés à l'exception des plages à mélèze et pin cembro.
- La préférence doit être donnée à la régénération d'origine naturelle. Concernant la régénération du mélèze, celle-ci sera nettement favorisée par la technique du décapage à la pelle mécanique, réalisée par plages de 5 à 10 mètres carrés, régulièrement espacées, et d'une surface globale comprise entre 25 et 50 % de la surface de chaque trouée ainsi traitée. La hauteur des bourrelets constitués par le produit du décapage sera limitée au maximum.
- Le dépressage des jeunes peuplements est également prévu dans les parties de parcelles concernées, notamment dans une zone de reconstitution de peuplement après incendie.
- Le rôle de protection de la forêt contre les risques naturels sera pris en compte selon les dispositions extraites des préconisations du Guide des Sylvicultures de montagne (GSM), volet "Forêt de protection".

b) Détails des travaux par nature

Les travaux à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Descriptif des travaux	Parcelle	Surface à travailler (ha)	Coût unitaire (€ 2010)	Coût total (€ HT)	I/E*
Dépressage des plages de régénération naturelle de mélèze après passage en coupe de jardinage par trouées ou coupe de régénération secondaire, dans les peuplements où le mélèze doit être favorisé	10, 11, 13, 16, 51, 54, 57, 60, 67, 68, 69, 73, 74, 80, 81, 82, 85, 87, 89, 111, 112	43	2 100	90 300	I
Dépressage des plages de régénération naturelle de pin sylvestre dans les zones de reconstitution après incendie	14, 17, 21	7	2 100	14 700	I

Document ONF

Descriptif des travaux	Parcelle	Surface à travailler (ha)	Coût unitaire (€ 2010)	Coût total (€ HT)	I/E*
Décapage après coupe, dans les anciennes et les nouvelles trouées créées par les coupes de jardinage, dans les peuplements où la régénération de mélèze doit être favorisée	10, 11, 13, 15, 16, 18, 24, 25, 26, 37, 47, 50, 51, 53, 54, 57, 58, 60, 63, 64, 67, 68, 69, 73, 74, 76, 80, 81, 82, 85, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 104, 108, 111, 112, 113, 118, 122	88	1 800	158 400	I
Nettoiement après coupe dans les espaces d'importante fréquentation touristique	Zones fréquentées par le public	10	1 100	11 000	E
			Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)	**274 400**	
			Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)	**13 720**	

* I : Investissement – E : Entretien

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.1 – Biodiversité courante :

Les mesures générales liées à la préservation et à la biodiversité courante sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de zones boisées hors sylviculture	La surface de peuplements forestiers laissés en évolution naturelle représente 18 % de la surface totale boisée	366,22
Maintien de milieux ouverts	Landes à genévriers ou à rhododendrons, pelouses pâturées ou non pâturées, couloirs d'avalanche non recolonisés par la forêt, zones d'éboulis, zones en érosion, systèmes de falaises, dépôts torrentiel grossier	258,39
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Zones humides laissées sans intervention – Aucune opération de drainage ni de passages d'engins	0,20
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	La remontée des espèces pionnières feuillues est systématiquement favorisée	
Amélioration de la place des feuillus	La remontée des espèces feuillues dans l'étage montagnard sera systématiquement favorisée	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités…)	Les arbres sénescents, à cavités sont systématiquement conservés lors des martelages	
Conservation de bois mort au sol	Les houppiers seront laissés sur place après démontage, à l'exception des zones de forte fréquentation touristique	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Le mélange des essences objectifs et des essences d'accompagnement est détaillé pour chaque station forestière	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	La technique du décapage destinée à favoriser la régénération naturelle des essences objectif, constitue plus de 95 % des travaux prévus pour la régénération des peuplements	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	En cas de travaux de plantation, ne sont reconnues que les essences naturelles issues de provenances autorisées	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Le maintien en évolution naturelle des ouvertures issues de perturbations s'effectuera normalement dans toutes les zones techniquement inaccessibles et/ou laissées par choix en évolution naturelle. Les trouées sylvicoles destinées à l'obtention de la régéné-ration ne sont évidemment pas concernées	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Sans financement supplémentaire, engagement applicable aux seules zones prévues en coupe par trouées	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Dans les zones d'habitats du tétras-lyre, les opérations de coupes et de travaux sont systématiquement prévues après le 15 août.	

Document ONF

2.5.3.2 – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
-	-	Néant	-	-	-	-	-
Autres actions							
BIO1		Préservation du tétras : coupes et travaux reportés après le 15 août dans les zones de nidification	-	-	-	-	-
BIO2		Préservation des zones à tufs : passage d'engins interdit	-	-	-	-	-
BIO3		Prise en compte de toute découverte d'espèce animale ou végétale rare et/ou protégée	-	-	-	-	-
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						**-**	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						**-**	

* I/E : I : Investissement – E : Entretien

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.1 – Accueil et paysage :

a) Interventions spécifiques relatives à l'accueil du public ou au paysage :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	2	Entretien des petits équipements d'accueil				5 000	E
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						**5 000**	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						**250**	

* I : Investissement / E : Entretien

L'entretien des sentiers est pris directement en charge par la commune, la communauté de commune et le Parc Naturel Régional du Queyras et n'est pas pris en compte dans le présent document d'aménagement.
Le nombre d'équipements liés à l'accueil du public est limité sur la forêt mais il n'est pas envisagé de création d'équipements nouveaux.

b) Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières :

Certaines dispositions en faveur du maintien de la biodiversité vont déjà dans le sens d'une préservation d'un paysage varié : respect des milieux ouverts, traitements des lisières, maintien des feuillus.

↳ Emprise du site classé 'Colonne coiffée"

L'emprise et ses abords (unité de gestion 73.h sur 20,29 ha) sont classés en évolution naturelle et ne seront affectés par aucune intervention au cours de l'aménagement.

↳ Choix de la structure objectif

Le choix de la structure irrégulière par parquets et bouquets pour les mélézins et les pineraies est en soi une mesure en faveur du paysage.

Document ONF

↳ Mise en oeuvre de la technique du décapage pour la régénération naturelle du mélèze

- En vision externe cette technique ne pose pas de problème : ainsi elle pourra être utilisée en tant que de besoin. Dans tous les cas la hauteur des bourrelets constitués par le produit du décapage sera limité au maximum.
- En vision interne et dans les parties fortement fréquentées par les promeneurs, cette technique peut être contestée. Sur des surfaces très limitées et à proximité immédiate des voies de circulation, la régénération artificielle du mélézein par plantation sera préférée.

↳ Etude soignée de l'ouverture de nouvelles voies de desserte

La desserte de la forêt communale doit être complétée. Le tracé de ces nouvelles voies de vidange sera étudié pour limiter son impact sur le paysage. Un soin particulier sera apporté à la qualité des terrassements et des soutènements.
Le traitement des talus amont à forte déclivité par mur de soutènement sera encouragé. Les travaux en pierres sèches (arrangement des blocs à la pelle mécanique) allient l'efficacité et intégration au paysage.

↳ Travail sur les contours et lisières des plages de régénération

Les contours des zones mises en régénération seront étudiés et des transitions progressives seront aménagées lors des martelages.

c) Documents techniques de référence

Le Guide des Traitements Paysages (Office National des Forêts - version 1999) est un document technique de référence, et plus particulièrement la fiche 93 – 88 – 01 « Renouvellement d'une forêt vieillie sur versant » : cette fiche préconise des interventions sylvicoles de futaie jardinée par bouquets, identiques au traitement proposé par le présent aménagement.

2.5.4.2 - Ressource en eau potable

a) Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux de réglementation des captages

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) sont citées au paragraphe 1.3.3.b

b) Prescriptions à appliquer pour les captages non règlementés

En complément des prescriptions édictées par les arrêtés préfectoraux, les mesures particulières à mettre en œuvre, telles que préconisées dans des cas similaires de protection de captage de source, sont édictées ci-dessous ; ces mesures doivent s'appliquer sur une zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 m de rayon (mesuré à l'horizontale) pour les captages ne faisant pas l'objet d'arrêté, ou pour lesquels les données ne sont pas actuellement connues.

- Aucune zone de stockage de bois, aucun travail de terrassement pour création de piste dans les zones concernées par l'implantation des périmètres de protection n'est prévu par le présent aménagement ; les éventuelles interventions destinées à assurer la régénération des peuplements forestiers doivent s'effectuer sous forme de trouées de régénération.
- Concernant les autres éventuelles mesures, notamment les restrictions liées au pâturage, toutes les précautions devront être prises lorsque celles-ce seront connues.

2.5.4.3 - Chasse – Pêche

a) Etat des lieux, activité pratiquée

L'activité cynégétique sur la forêt se résume dans le tableau suivant (données de l'année 2010) :

Document ONF

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Chasse à tir, à l'approche ou en battue	Cerf : 3 Chevreuil : 27 Chamois : 19 Sanglier : 15 Lièvre variable : 4 Lièvre commun : 15 Tétras-lyre : 2 Perdrix bartavelle : 4	- Le cheptel de cerf est en augmentation. Le résultat moyen calculé lors du dernier comptage établit l'effectif à 22 individus. - Le cheptel de chevreuil est stable actuellement (2010 – 2011) après avoir connu une augmentation régulière. Le résultat moyen calculé lors du dernier comptage établit l'effectif à 86 individus.	292

La chasse est gérée par la société de chasse "Saint Hubert Queyrassine" qui bénéficie d'un bail de location ; pour la saison 2010-2011, 36 permis ont été délivrés.

Les attributions du plan de chasse au cours des dernières années sur le territoire communal (hors terrains domaniaux) s'établissent comme suit :

	Années							
	2008		2009		2010		2011	
Animaux	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé (*)
Chamois	18	17	18	18	18	19	7	7
Chevreuil	36	20	29	28	29	27	29	29
Cerf	2	2	4	4	5	3	5	?

(*) Pour l'année 2011, les données de réalisation du plan de chasse ne sont pas connues au moment de la rédaction du présent document d'aménagement.

b) Déséquilibre sylvo-cynégétique

A l'heure actuelle, des dégâts de type frottis, abroutissements et écorçages deviennent apparents sur les peuplements forestiers (voir paragraphe 2.5.6.2, ci-dessous).

En parallèle au contrôle des populations de cervidés exercé par l'intermédiaire des actions de chasse, un protocole de mesure destiné à mesurer les impacts de ces populations sur la régénération forestière est en application dans le Queyras depuis l'année 2007. Ce dispositif doit être poursuivi pour apprécier au mieux les incidences sur la forêt. Aucune dépense à la charge de la commune n'est toutefois à prendre en compte dans ce protocole.

Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique passe par une réalisation stricte des plans de chasse attribués.

c) Programme d'actions Chasse – Pêche

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
CHP1	1	Evaluation des dégâts sur la régénération forestière	Queyras	Forêt	Suivi pluriannuel mis en place à partir de 2007 par l'ONCFS et l'ONF	-	
Autres actions Chasse – Pêche							
CHP2	1	Suivi des populations de tétras-lyre	Secteurs de Gambarel, Grand Bois, Délioras		Comptage réalisé en collaboration : ONCFS, ONF, PNE, Fédération Départementale des Chasseurs	-	
Coût total CHASSE PECHE (€)						-	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						-	

* I : Investissement / E : Entretien

Document ONF

2.5.4.4 - Pastoralisme

a) Etat des lieux

Le pâturage a toujours été pratiqué en forêt communale de Château-Ville-Vieille. La gestion de l'activité a été confiée par la commune à une Association Foncière Pastorale.

Actuellement, le pâturage en forêt est autorisé sur les cantons défensables suivants :

Localisation		Surface approximative	Incidence sur le milieu - Observations
Canton	Parcelle		
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Souliers Le grand bois Banc des vaches Les Arbourets	1 à 13, 15, 16	262 ha	Bovins : 170 têtes (secteur Soulié 50 – secteur Fontantie 120) - Autorisé 1er juin au 1er novembre – Parcelle 25 : les trouées plantées devront être clôturées
	18 à 20, 24, 25	50 ha	
Gambarel Terrasse Le Pasquier	82p 84 à 94	170 ha	
	103, 104, 107 à 109	90 ha	
	113 à 119	134 ha	
	121 à 128	137 ha	
Peas Coste de cros	32 à 38	134 ha	Ovins : 700 têtes - Autorisé 1er juin au 1er novembre
Passage Bois noir Chalvet	41 à 44	102 ha	
Les prats Délioras	62, 63 66, 67 – 69 à 70	60 ha	

Le règlement du pâturage est globalement bien suivi en ce qui concerne l'accès, la charge et le maintien du cheptel dans les cantons autorisés.

b) Programme d'actions Pastoralisme

- Le règlement du pâturage et en particulier des parcelles mises en défens devra être strictement respecté.
- Les autres actions à prévoir sont édictées par la nécessité d'éviter tout risque de dégâts aux zones riches en mélèze et mises en régénération, ***de façon à assurer la pérennité du mélèze comme essence objectif*** sur les stations forestières où cette essence est la mieux adaptée.

Le tableau ci-dessous détaille les parcelles et surfaces concernées :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Actions sur les équipements							
PAS1	1	Mise en place de protections de la régénération des peuplements riches en mélèze dans les parcelles les plus concernées	Parties de parcelles 10, 11, 13, 15, 16, 18, 24, 25, 26, 37, 47, 50, 51, 53, 54, 57, 58, 60, 63, 64, 67, 68, 69, 73, 74, 76, 80, 81, 82, 85, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 104, 108, 111, 112, 113, 118, 122	88 ha (environ)	Mesure concernant les trouées après décapage des placeaux de régénération	Action non chiffrée : coût normalement à la charge des éleveurs	-
Coût total PASTORAL (€)						-	
Coût moyen annuel PASTORAL (€/an)						-	

* I : Investissement / E : Entretien

L'interdiction du pâturage, justifiée pour des raisons de protection des plantations et des zones en régénération, a également une incidence positive sur le maintien des populations de tétras-lyre.

Document ONF

2.5.4.5 - Affouage et droits d'usage

a) Etat des lieux

La quantité de bois délivrée en affouage se situe en moyenne annuelle autour de 350 m³ pour le bilan des années 2000 à 2010, et concerne 40 affouagistes : ce nombre est en progression depuis plusieurs années.

b) Programme d'actions Affouage

La satisfaction des besoins en affouage s'effectue au travers de la réalisation du programme de coupes indiqué au paragraphe 2.5.2.2. Toutefois, la priorité est donnée à la commercialisation des meilleurs produits (bois de mélèze) issus de la forêt, la commune gardant néanmoins toute latitude pour décider de la destination des bois de la forêt communale.

L'ouverture de pistes est indispensable pour permettre la réalisation de certaines coupes destinées à l'affouage (canton de Souliers notamment). Ces projets ont été mentionnés plus haut.

2.5.4.6 – Richesses culturelles, patrimoine

a) Etat des lieux

La présence à proximité de la forêt des éléments de richesse culturelle et des éléments de patrimoine détaillée au paragraphe 1.3.3.1 est prise en compte par la gestion forestière, selon le détail donné dans le tableau ci-après :

<table>
<tr><th>Richesses culturelles</th><th>Description succincte</th><th>Localisation périmètre de protection</th><th>Précautions à prendre par la gestion forestière</th></tr>
<tr><td>« Colonne coiffée » et ses abords</td><td>Cheminée de fée coiffée</td><td>Parcelle forestière 73</td><td>Aucune intervention - Classement « Hors sylviculture »</td></tr>
<tr><td>Fort du Château-Queyras</td><td>Château fort</td><td rowspan="3">Pied de versant – Proximité parcelles forestières 21, 27, 78, 79, 83</td><td rowspan="2">Coupes par petites trouées, ou coupe de régénération secondaire laissant au minimum 60 % du volume sur pied - programme détaillé en annexe 14</td></tr>
<tr><td>Eglise Ste-Marie-Salomé</td><td>clocher et portail</td></tr>
<tr><td>Cadran solaire – maison DEBRUNE – BOURSIER à Château-Queyras</td><td></td></tr>
<tr><td>Cadran solaire – bergerie HUMBERT, sise « Clot du Riou » - hameau de Souliers</td><td></td><td>Proximité parcelle forestière 4</td><td>Coupe d'amélioration localisée – Conservation des très vieux mélèzes au titre d'arbres patrimoniaux</td></tr>
</table>

b) Programme d'actions Richesses culturelles, patrimoine

Aucun programme d'action spécifique n'est prévu par le présent aménagement.

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.5.1 – Actions relevant de la sylviculture

Les actions sylvicoles relevant de la fonction de protection de la forêt contre les risques naturels sont intégrées dans le « Programme d'actions Production Ligneuse », tel que développé au paragraphe 2.5.2, et notamment les règles concernant les coupes et les travaux sylvicoles.

2.5.5.2 – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Aucune action relevant du génie biologique n'est envisagée sur la forêt communale.

Document ONF

2.5.5.3 – Documents techniques de référence

On se réfèrera au guide de sylviculture de montagne pour les Alpes du Sud dès qu'il sera disponible. Une première version du volet "1. Forêts de protection", est en communication depuis fin 2009.

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.1 – Incendies de forêts

a) Contraintes réglementaires : Obligation réglementaire de débroussaillement

A la suite du zonage départemental de l'aléa "feux de forêt" réalisé en 2003 par les Services de l'Office National des Forêts, l'arrêté préfectoral n°2004-161-3 du 9 juin 2004 a précisé la liste des communes sur lesquelles s'appliquent les obligations réglementaires de débroussaillement sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Pour la forêt, le zonage de risque incendie a donné les résultats suivants par classe de risque :

	Faible	Moyen	Fort	Très fort
%	*26*	*56*	*17*	*1*

La commune de Château-Ville-Vieille a été classée en "zone à risque faible" et n'est donc pas assujettie à l'obligation de débroussaillement des voies ouvertes à la circulation publique.

b) Etat des lieux : Equipements DFCI

L'ensemble des routes forestières desservant la forêt communale figure à l'inventaire départemental des équipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI). A ces équipements doivent être ajoutées les deux citernes suivantes (voir également l'inventaire des équipements donné en annexe 10) :

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités	Etat général	Points noirs existants
Citerne DFCI de Bois Noir 30 m3	1	Bon	-
Citerne DFCI du Riou Vert 30 m3	1	Bon	-

Le lac de Roue constitue par ailleurs une réserve d'eau naturelle accessible par la route en période estivale.

c) Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies

La forêt communale de Château-Ville-Vieille a connu dans le passé des départs d'incendie qui ont marqué l'histoire de la commune ; l'un de ces évènements les plus récents remonte à l'année 1989 au cours de laquelle 6 Ha de forêt ont été détruits dans la parcelle 21.

C'est pourquoi le plan d'action détaillé ci-dessous prévoit l'implantation d'une citerne de DFCI supplémentaire, en plus de l'entretien des équipements existants.

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Etudes							
-	-	-	-	-	-	-	-
Equipements							
PCI1	1	Mise en place citerne DFCI y compris captage de source et canalisation	Plle 129			50 000	

Document ONF

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Equipements							
PCI2	1	Entretien des voies d'accès classées "Equipements DFCI structurants", y compris panneaux et barrières de limitation ou d'interdiction	-	-	Dépense prise en charge au chapitre 2.5.2.3 – Desserte	-	-
PCI3	1	Suivi et entretien citernes DFCI du Bois Noir et du Riou-Vert	-	-		10 000	E
Travaux spécifiques (débroussaillement…)							
-	-	-	-	-	-	-	-
					Coût total DFCI (€)	**60 000**	
					Coût moyen annuel DFCI (€/an)	**3 000**	

* I : Investissement / E : Entretien

2.5.6.2 – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Lors des descriptions de terrain réalisées dans le cadre de l'aménagement, les dégâts de gibier ont été notés. Le récapitulatif de ces analyses fait apparaître le niveau d'atteinte suivant :

	Dégâts de gibier (% en nb de tiges)				
	0%	1% – 10 %	11% – 25 %	26% – 50 %	> 50 %
Surface*	615,33	694,24	325,07	38,98	1,56
%	*38*	*41*	*19*	*2*	*0*

**Surface boisée en sylviculture*

Il ressort de ces analyses que 62 % de la surface boisée en sylviculture présentent des dégâts de gibier, ces dégâts sont répartis sur la quasi-totalité des parcelles forestières, avec des niveaux d'atteinte variables selon les secteurs.
Les niveaux d'atteinte les plus élevés – de 26 % à 50 % de tiges atteintes et plus de 50 % de tiges atteintes représentent 2 % de la surface totale boisée en sylviculture et se répartissent sur les parcelles 107, 108, 115 secteur du Mont de Bramousse et du plateau de La Médette, ainsi que sur les parcelles 24, 25 et 30 du secteur du Lac de Roue.

La forêt communale de Château-Ville-Vieille ne présente pas, actuellement de signes de déséquilibre sylvo-cynégétique mettant en péril la régénération forestière.
Cependant, en raison de l'augmentation observée des cheptels de grands gibiers, il est souhaitable que la vigilance demeure la règle : le suivi pluriannuel des dégâts sur la régénération indiqué au paragraphe 2.5.4.3, reste un outil indispensable à maintenir dans les années futures pour établir annuellement le diagnostic des dégâts, et adapter les plans de chasse

Les récents lâchers de cerfs sont préoccupants sur ce point et une gestion rigoureuse des cheptels en regard des dégâts sur les régénérations doit être assurée.

2.5.6.3 – Crises sanitaires

Aucun épisode de crise d'origine sanitaire n'est à relever pour la forêt communale de Château-Ville-Vieille.

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.1 – Certification PEFC

La gestion forestière durable de la forêt communale n'est pas certifiée, mais la commune vient de délibérer pour adhérer à PEFC, adhésion qui devrait donc être effective en 2012..

Document ONF

2.5.7.2 – Autres actions

Il n'est pas envisagé d'action particulière.

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

2.5.8.1 - Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
HABITATS					
Pentes rocheuses		Néant		Hors sylviculture	Neutre
Landes alpines et subalpines	?	Néant		Hors sylviculture - Pas de boisement – Pastoralisme maintenu	Favorable
Pelouses alpines et subalpines	?	Néant		Hors sylviculture - Pas de boisement – Pastoralisme maintenu	Neutre
Pineraie des adrets à pin sylvestre	?	Néant		Maintien et renouvellement du pin sylvestre + Plages hors sylviculture	Neutre
Mélézeins et cembraies du subalpin	?	Extension du sapin		Objectif de renouvelle-ment et d'extension du pin cembro+maintien de vieux bois et maintien du mélézein – Limitation de l'extension du sapin	Favorable
Bois de pins à crochets sur calcaire	?	Néant		Objectif de renouvelle-ment en pin à crochets avec maintien de vieux bois	Favorable
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	?	Néant		Hors sylviculture	Neutre
ESPECES					
Tétras		Martelage, coupes et travaux		Aucune intervention avant le 15 août en zones de nidification	Favorable
Isabelle de France		Régression du pin sylvestre		Essence objectif pin sylvestre dans les stations d'adret du montagnard moyen	Favorable
Astragale Queue de renard		Reforestation naturelle		Eviter le fermeture du milieu - Pâturage	Favorable
Bilan général		L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
		L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui

Surf.[1] : surface de l'habitat située dans le périmètre de la forêt
Surf.[2] : surface impactée par la décision d'aménagement

Une partie des surfaces boisée étant classée hors sylviculture, le tableau ci-dessous donne la surface et la proportion classées hors sylviculture pour les peuplements concernés.

Document ONF

Peuplement	Surface totale du peuplement	Surface hors sylviculture	% Hors sylviculture
MEL	782,07	117,09	15,0
MEL/A.R	90,54	6,48	7,2
MEL/P.C	217,62	10,96	5,0
MEL/P.S	43,70	21,35	48,9
MEL/P.X	127,14	31,71	24,9
MEL/S.P	72,80	0,28	0,4
P.S	239,18	68,98	28,8
P.S/A.R	26,78	16,85	62,9
P.S/P.X	22,45	21,66	96,5
P.X	315,56	63,37	20,1
P.X/A.R	60,19	7,35	12,2
Total	**1 631,95**	**366,08**	**22,4**

Le classement hors sylviculture de certaines zones boisées présente donc un échantillonnage suffisamment représentatif des différentes essences forestières présentes sur la forêt. Les cartes d'aménagement et des interventions données en annexe font apparaître les zones classées hors sylviculture.
A l'échelle de la forêt certains cantons présentent néanmoins une part relativement de secteurs boisés hors sylviculture.
Des suivis particuliers de ces secteurs pourront être effectués en relation avec le Parc Naturel Régional du Queyras, complétés le cas échéant par des suivis de vieux bois, présents naturellement et à conserver ou à implanter si la commune le souhaite dans le cadre de mise en place de contrats Natura 2000.

Outre la pérennisation des peuplements concernés par la gestion sylvicole, la définition de surfaces hors sylviculture doit permettre également la conservation de vieux bois pour les différentes essences.

L'ouverture de pistes d'accès pour effectuer certaines opérations de coupes ne paraît pas de nature à remettre en cause l'équilibre général et la qualité des habitats, d'une part car cet accès contribue à un gestion raisonnée et conservatoire des peuplements concernés, et d'autre part car la surface d'emprise concernée reste faible à l'échelle de la forêt et des habitats éventuellement impactés.

L'ouverture de la portion de route visant à résorber le point noir de Meyriès n'est pas située en forêt. Son tracé concerne des stations de milieu steppique pouvant présenter des espèces d'intérêt particulier (astragale queue de renard notamment). Une évaluation plus précise des impacts devra être conduite lors de l'étude détaillée du projet, qui sort du cadre du présent aménagement.

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Aucune intervention n'étant prévue dans l'emprise du site classé "Colonne coiffée de Château-Ville-Vieille", il n'est pas demandé le bénéfice de l'article L122, alinéa 7 pour cette réglementation.

Document ONF

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

- M. Christian MASSA, Responsable de l'Unité Territoriale du Queyras
- M. Jean-Marc PRAT, Agent patrimonial à Arvieux
- M. Daniel BRUNET, Agent patrimonial à Arvieux

	Date		*Nom, fonction*	*Signature*
Document rédigé le :	28 décembre 2011	**par :**	Christian GUiEYSSE Chef de projet Cellule Aménagement 05 et Guy CALES Responsable Service Aménagement Cartographie - Base de Données 05	
Vérifié le :	30 décembre 2011	**par :**	Guy CALES Responsable Service Aménagement Cartographie - Base de Données 05	
Proposé le :	16 janvier 2012	**par :**	Françoise DECAIX Directrice de l'Agence ONF des Hautes-Alpes	

- Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes consultée le 6 janvier 2012
- Avis donné le 13 JAN. 2012 et pris en compte dans le présent document.

Proposé à Aix-en-Provence le 6/08/2013
par le Directeur Territorial Méditerranée,
Pour le Directeur Territorial et par délégation,
Le Directeur Forêt,

Alain CASTAN

Document ONF

ANNEXES

1 - CARTE DES NIVEAUX D'ENJEU PAR FONCTION

2 - ETAT DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER

3 - ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION ET DES UNITES DE GESTION

4 - CARTE DES GROUPES DE STATIONS

5 - ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX :
5.1 – Carte des habitats naturels
5.2 – Carte des zonages environnementaux sur la forêt

6 - CARTE D'ANALYSE RTM : Rôle des peuplements

7 - TABLEAU DE REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR UNITE DE GESTION

8 - SYNTHESE DES PEUPLEMENTS : Répartition par essence et structure

9 - CARTE DES TYPES DE PEUPLEMENTS

10 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS

11 - CARTE D'ANALYSE PAYSAGERE

12 - CARTE DE L'AMENAGEMENT ANTERIEUR

13 - CARTE DE L'ETAT DES LIMITES

14 - PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DE LA FORET

15 - CARTE D'AMENAGEMENT

16 - CARTE DES INTERVENTIONS

17 - CARTE DES EQUIPEMENTS

Document ONF

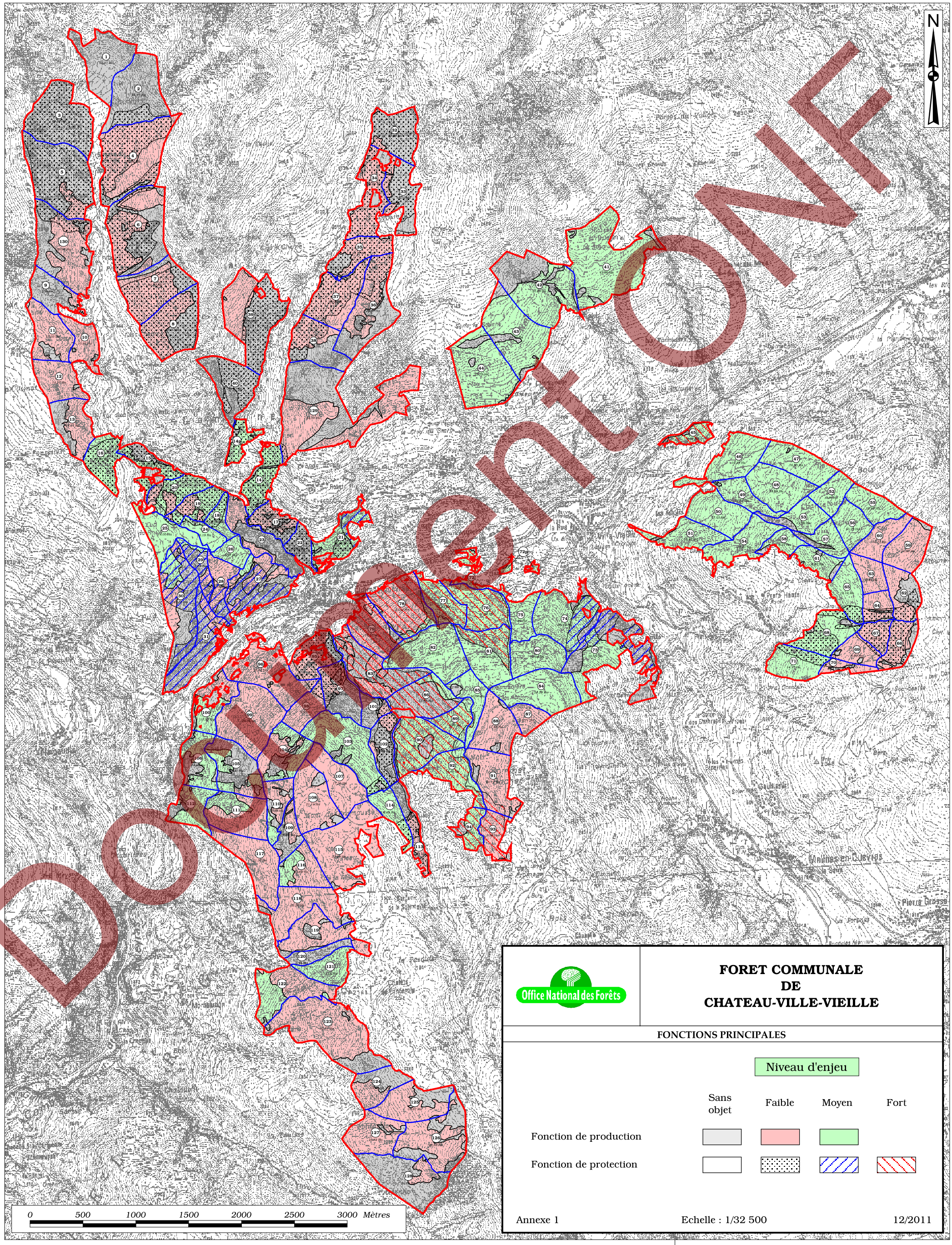

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

FONCTIONS PRINCIPALES

	Niveau d'enjeu			
	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Fonction de production				
Fonction de protection				

Annexe 1 — Echelle : 1/32 500 — 12/2011

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
A	1	Terre Neuve	31,5700	31,5700	
A	2	Terre Neuve	3,7600	3,7600	
A	3	Randon	41,6523	41,6523	
A	4	Randon	10,8457	10,8457	
A	5	Randon	13,1600	13,1600	
A	6	Randon	9,2600	9,2600	
A	7	Randon	5,3840	5,3840	
A	8	Randon	7,2390	7,2390	
A	9	Randon	4,0290	4,0290	
A	10	Randon	15,5990	15,5990	
A	11	L'Armandet	0,6990	0,6990	
A	46	L'Armandet	3,1330	3,1330	
A	56	Saint Martin	0,3810	0,3810	
A	208	L'Esteyère	0,1287	0,1287	
A	501	L'Armandet et Champ Rond	14,8136	14,8136	
A	503	L'Armandet et Champ Rond	0,0060	0,0060	
A	505	L'Armandet et Champ Rond	0,0041	0,0041	
B	5p	Le Grizon	8,4070	2,3640	
B	9	Les Chalances	8,3120	8,3120	
B	10	Les Chalances	4,2960	4,2960	
B	11	Les Chalances	5,7840	5,7840	
B	15	Le Tronchet	11,0760	11,0760	
B	17	Le Tronchet	0,7980	0,7980	
B	20	Le Tronchet	2,7330	2,7330	
B	21	Le Tronchet	2,2400	2,2400	
B	27	Les Tignètes	50,1785	50,1785	
B	45	Les Charmettes	0,0820	0,0820	
B	157	La Tiourière	3,4360	3,4360	
B	188	Le Vallon	13,3220	13,3220	
B	189p	Les Tignètes	32,9105	32,2134	
B	245	La Coste	0,2840	0,2840	
B	248	La Coste	1,3725	1,3725	
B	249	La Coste	0,3130	0,3130	
B	250	La Coste	18,9745	18,9745	
B	251	La Coste	0,3540	0,3540	
B	612	La Pinatelle	5,5010	5,5010	
B	613	Banc des Vaches	22,2140	22,2140	
B	614	La Combe	9,9818	9,9818	
B	615	La Combe	1,3003	1,3003	
B	616	La Combe	0,7025	0,7025	
B	617	La Combe	0,6198	0,6198	
B	618	La Combe	0,9028	0,9028	
B	619	La Combe	0,5525	0,5525	
B	621	La Combe	0,3440	0,3440	
B	624	Arbourets	0,1040	0,1040	
B	689	L'Eychart	0,1850	0,1850	
B	693	L'Eychart	0,4848	0,4848	
B	696	L'Eychart	0,1860	0,1860	
B	742	La Cheynie	2,0797	2,0797	
B	760	La Cheynie	2,3045	2,3045	
B	761	La Cheynie	2,3115	2,3115	
B	762	La Cheynie	2,2929	2,2929	
B	765	Le Pechi	0,4580	0,4580	
C	2	Clausins	8,1240	8,1240	
C	5p	Razine	32,5590	7,0256	
C	11	Le Grand Bois	53,1154	53,1154	
C	12	Le Grand Bois	0,8320	0,8320	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
C	14	Clot la Chaussette	17,8300	17,8300	
C	15	Clot la Chaussette	4,6020	4,6020	
C	16	Clot la Chaussette	6,1340	6,1340	
C	17	Clot la Chaussette	4,8250	4,8250	
C	19	Géatri	30,5120	30,5120	
C	20	Géatri	9,9840	9,9840	
C	21	Géatri	9,3760	9,3760	
C	1227	Le Cros	0,0120	0,0120	
C	1228	Le Cros	4,7700	4,7700	
C	1229	Le Cros	9,4050	9,4050	
D	1	La Cuche	15,9590	15,9590	
D	2p	La Cuche	29,6080	11,5687	
D	4p	La Cuche	47,1640	2,5628	
D	42	Coste Arnaude	3,9080	3,9080	
D	43	Coste Arnaude	17,6400	17,6400	
D	44	Coste Arnaude	2,2045	2,2045	
D	45	Coste Arnaude	2,7720	2,7720	
D	48	La Coste du Cros	69,4870	69,4870	
D	49	La Coste du Cros	0,4320	0,4320	
D	60	Les Deymettes	5,3390	5,3390	
D	217p	Le Tioure et Chevallier	21,6270	0,3306	
D	878	Le Sellard	0,8770	0,8770	
D	879	Le Sellard	1,9350	1,9350	
D	900	Le Sellard	9,1878	9,1878	
D	901	Les Fémés	1,6472	1,6472	
D	941	La Charfarelle	2,5200	2,5200	
D	942	La Charfarelle	10,3940	10,3940	
D	943	La Charfarelle	9,0222	9,0222	
E	38	Le Rif	3,6062	3,6062	
E	120	Beyssas de Jaume	1,0520	1,0520	
E	134	Les Sagnes	2,5810	2,5810	
E	210	La Troune	18,9970	18,9970	
E	211	La Troune	13,7320	13,7320	
E	257	La Pinatelle	0,3260	0,3260	
E	258	La Pinatelle	0,2920	0,2920	
E	259	La Pinatelle	0,2800	0,2800	
E	260	La Crampe	4,7880	4,7880	
E	267	La Crampe	0,2550	0,2550	
E	268	La Crampe	0,7040	0,7040	
E	269	La Crampe	6,4692	6,4692	
E	270	La Crampe	0,2570	0,2570	
E	271	Purgatoire	1,9515	1,9515	
E	272	Purgatoire	7,5712	7,5712	
E	744p	Grande Broue	6,2930	5,7668	
E	1337	Coste de Rouet	1,8430	1,8430	
E	1338	Coste de Rouet	5,3958	5,3958	
E	1339	Coste de Rouet	3,9060	3,9060	
E	1356	Coste de Rouet	0,2510	0,2510	
E	1366	Coste de Rouet	4,1278	4,1278	
E	1367	Coste de Rouet	0,9390	0,9390	
E	1391	Crouzas	3,9340	3,9340	
H	220	Touinillan	1,2110	1,2110	
H	222	Touinillan	0,1660	0,1660	
H	234	Touinillan	0,7170	0,7170	
H	221	Touinillan	0,7080	0,7080	
I	16	Le Bosquet	3,9400	3,9400	
I	17	Le Bosquet	6,6400	6,6400	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
I	19p	Le Bosquet	20,7902	1,7374	
I	20	Le Bosquet	4,3104	4,3104	
I	21	Four à Chaux	4,7860	4,7860	
I	22	Four à Chaux	9,7620	9,7620	
I	23	Four à Chaux	3,2775	3,2775	
I	24	Four à Chaux	1,4410	1,4410	
I	25	Four à Chaux	3,4005	3,4005	
I	26	Four à Chaux	3,2178	3,2178	
I	27	Fouent Mirandière	4,3020	4,3020	
I	28p	Fouent Mirandière	20,6885	12,6785	
K	1	Bois de Chanteloube	0,7040	0,7040	
K	2	Bois de Chanteloube	15,6440	15,6440	
K	3	Bois de Chanteloube	1,0240	1,0240	
K	4	Bois de Chanteloube	3,9840	3,9840	
K	5	Bois de Chanteloube	39,3388	39,3388	
K	6	Bois de Chanteloube	10,6340	10,6340	
K	7	Bois de Chanteloube	24,7360	24,7360	
K	8	Bois de Chanteloube	13,0840	13,0840	
K	9	Bois de Chanteloube	0,5360	0,5360	
K	10	Bois de Chanteloube	0,8280	0,8280	
K	11	Bois de Chanteloube	1,8480	1,8480	
K	12	Bois de Chanteloube	1,7280	1,7280	
K	13	Bois de Chanteloube	56,1760	56,1760	
K	41	Les Eyssarts	0,1930	0,1930	
K	55	Narbonne	5,4229	5,4229	
K	60	Les Civayères	0,0520	0,0520	
K	67	Les Civayères	0,0990	0,0990	
K	75	Les Civayères	1,2085	1,2085	
K	76	Les Civayères	0,5048	0,5048	
K	77	Les Civayères	0,2870	0,2870	
K	78	Les Civayères	0,0614	0,0614	
K	79	Les Civayères	0,0880	0,0880	
K	259	Eyssart Haut	1,8120	1,8120	
K	260	Clot Arduc	0,0516	0,0516	
K	261	Clot Arduc	0,2695	0,2695	
K	262	Clot Arduc	0,1330	0,1330	
K	263	Clot Arduc	0,1077	0,1077	
K	276	Badoye	0,2491	0,2491	
K	279	Badoye	0,5980	0,5980	
K	460	Croustelle	0,1428	0,1428	
K	461	Croustelle	0,9906	0,9906	
K	701	Peyre Partie	1,4700	1,4700	
K	754	Saint Bernard	0,1370	0,1370	
K	792	Chaïs	0,9670	0,9670	
K	793	Chaïs	0,2840	0,2840	
K	794p	Chaïs	0,4430	0,3402	
L	1	La Brouchée	48,4385	48,4385	
L	2	La Brouchée	4,5961	4,5961	
L	3	Coste du Clot des Granges	20,8920	20,8920	
L	10	Font Crouen	2,6545	2,6545	
L	11	Font Crouen	0,6680	0,6680	
L	12	Gitrolles	3,3120	3,3120	
L	13	Gitrolles	4,0240	4,0240	
L	14p	Clot de Martin	0,3710	0,3604	
L	38	Clot de Martin	1,3270	1,3270	
L	40	Clot de Martin	0,0470	0,0470	
L	152	Deslioures	0,3120	0,3120	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
L	153	Desliouras	5,5990	5,5990	
L	154	Desliouras	2,3920	2,3920	
L	155	Pitrolle	14,3930	14,3930	
L	156	Pitrolle	1,5378	1,5378	
L	157	Pitrolle	3,2652	3,2652	
L	158	Les Pessourières	2,6530	2,6530	
L	159	Les Pessourières	0,8040	0,8040	
L	160	Les Pessourières	0,2990	0,2990	
L	161	Les Pessourières	0,2250	0,2250	
L	162	Les Pessourières	0,0830	0,0830	
L	163	Gambarel	0,1692	0,1692	
L	393	L'Esparceil	0,8060	0,8060	
L	491p	Le Serre	0,6160	0,6100	
L	520p	Le Serre	2,5980	2,5661	
N	43	Le Lauzon	0,1010	0,1010	
N	56	Le Lauzon	0,9560	0,9560	
N	99	Taillebois	0,7630	0,7630	
N	291	Paratier	0,0850	0,0850	
N	302	Lestanq	0,2510	0,2510	
N	303	Lestanq	0,2620	0,2620	
N	355	Garduaire	1,5830	1,5830	
N	356	Garduaire	1,1370	1,1370	
N	387	Le Bachas	0,3690	0,3690	
N	388	Bois de Gambarel	29,9400	29,9400	
N	389	Bois de Gambarel	17,2760	17,2760	
N	390	Bois de Gambarel	1,8464	1,8464	
N	391	Bois de Gambarel	4,2000	4,2000	
N	392	Bois de Gambarel	15,8400	15,8400	
N	393	Bois de Gambarel	8,9980	8,9980	
N	394	Bois de Gambarel	1,3320	1,3320	
N	395	Bois de Gambarel	0,7920	0,7920	
N	396	Bois de Gambarel	6,4680	6,4680	
N	397	Bois de Gambarel	1,2080	1,2080	
N	398	Pré Rond	0,0710	0,0710	
N	399	Pré Rond	0,2100	0,2100	
N	400	Pré Rond	0,0427	0,0427	
N	401	Pré Rond	0,2600	0,2600	
N	402	Pré Rond	0,0150	0,0150	
N	405	Pré Rond	1,3930	1,3930	
N	406	Pré Rond	5,3210	5,3210	
N	407	Derrière les Granges	0,3380	0,3380	
N	408	Derrière les Granges	1,8161	1,8161	
N	409	Derrière les Granges	0,1080	0,1080	
N	425	Courègne	2,0720	2,0720	
N	441	Courègne	1,2630	1,2630	
N	442	Champ Gaudin	0,8915	0,8915	
N	457	Tourette	0,6303	0,6303	
N	461	Tourette	0,1460	0,1460	
N	470	Gambarel	0,6970	0,6970	
N	473	Gambarel	0,0760	0,0760	
N	543	Gambarel	9,4128	9,4128	
N	544	Gambarel	0,1880	0,1880	
N	608	Gambarel et Esparlisses	2,1950	2,1950	
N	609	Tourette	0,5095	0,5095	
N	613	Tourette	0,2222	0,2222	
O	65	Serre Méo	0,6314	0,6314	
O	93	Serre du Moulin	1,1422	1,1422	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
O	94	Serre du Moulin	0,0119	0,0119	
O	100	Le Moulin	0,0153	0,0153	
O	127	La Balmasse	0,2250	0,2250	
O	136	Saint Bernard Bas	0,0003	0,0003	
O	156	Saint Bernard Bas	1,0588	1,0588	
O	157	Saint Bernard Bas	0,2700	0,2700	
O	161	Saint Bernard Haut	0,4484	0,4484	
O	246	Lauzon Bas	1,4830	1,4830	
O	249	Lauzon Bas	0,4934	0,4934	
O	262	Lauzon Bas	0,1000	0,1000	
O	274	Lauzon Bas	0,1925	0,1925	
O	303	Lauzon Haut	0,0370	0,0370	
O	306	Bois Noir	0,5400	0,5400	
O	307	Bois Noir	0,5340	0,5340	
O	308	Bois Noir	7,4240	7,4240	
O	309	Bois Noir	18,7560	18,7560	
O	310	Bois Noir	2,2440	2,2440	
O	311	Bois Noir	0,1640	0,1640	
O	312	Clos de Charmanière	0,1760	0,1760	
O	313	Clos de Charmanière	0,5160	0,5160	
O	314	Clos de Charmanière	0,1440	0,1440	
O	315	Clos de Charmanière	15,7240	15,7240	
O	316	Clos de Charmanière	4,6375	4,6375	
O	317	Clos de Charmanière	3,7900	3,7900	
O	318	Clos de Charmanière	5,6120	5,6120	
O	319	Clos de Charmanière	31,6460	31,6460	
O	320	Clos de Charmanière	9,5700	9,5700	
O	321	Clos de Charmanière	1,4070	1,4070	
O	322	Clos de Charmanière	1,9105	1,9105	
O	323	Clos de Charmanière	1,4230	1,4230	
O	601	Bois Noir	0,2450	0,2450	
O	602	Bois Noir	0,0226	0,0226	
O	603	Bois Noir	0,0144	0,0144	
O	604	Bois Noir	26,3780	26,3780	
O	605	Bois Noir	0,0240	0,0240	
O	606	Bois Noir	0,2500	0,2500	
O	607	Bois Noir	0,4210	0,4210	
O	608	Bois Noir	0,0190	0,0190	
O	609	Bois Noir	32,1740	32,1740	
O	616	Serre du Moulin	0,0321	0,0321	
O	617	Serre du Moulin	0,0241	0,0241	
O	618	Serre du Moulin	0,0126	0,0126	
O	619	Serre du Moulin	0,0238	0,0238	
O	620	Serre du Moulin	0,0463	0,0463	
O	621	Serre du Moulin	0,0262	0,0262	
O	650	Lauzon Haut	0,1254	0,1254	
O	652	Lauzon Haut	0,0019	0,0019	
O	653	Lauzon Haut	0,0387	0,0387	
O	654	Lauzon Haut	0,0239	0,0239	
O	655	Lauzon Haut	0,0904	0,0904	
O	660	Lauzon Haut	0,0733	0,0733	
O	661	Lauzon Haut	0,1300	0,1300	
O	662	Lauzon Haut	0,0957	0,0957	
O	663	Lauzon Haut	0,0465	0,0465	
O	664	Lauzon Haut	0,2705	0,2705	
O	669	Lauzon Haut	0,6930	0,6930	
P	1	La Sommette	0,7700	0,7700	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
P	17	La Sommette	1,3940	1,3940	
P	40p	La Sommette	12,3230	11,7163	
P	41	La Sommette	2,1090	2,1090	
P	49	La Sommette	2,0320	2,0320	
P	111	Les Costes	0,1840	0,1840	
P	114	Les Costes	0,2520	0,2520	
P	116	Les Costes	0,2750	0,2750	
P	121	Les Costes	1,0740	1,0740	
P	125	Les Costes	20,2400	20,2400	
P	126p	Les Costes	16,6490	16,5814	
P	127	La Terrasse	2,3400	2,3400	
P	128	La Terrasse	1,7040	1,7040	
P	129	La Terrasse	0,2040	0,2040	
P	130	La Terrasse	0,1440	0,1440	
P	131	La Terrasse	0,5080	0,5080	
P	135	La Terrasse	0,9120	0,9120	
P	136	La Terrasse	1,1480	1,1480	
P	137	Pré Premier	1,4430	1,4430	
P	138	Pré Premier	7,1650	7,1650	
P	139	Pré Premier	24,8158	24,8158	
P	140	Pré Premier	0,0037	0,0037	
P	141	Pré Premier	0,0074	0,0074	
P	142	Pré Premier	0,0031	0,0031	
P	143	Pré Premier	1,4570	1,4570	
P	184	Combe Martin	4,3160	4,3160	
P	185	Sommet Bûcher	0,9050	0,9050	
P	186	Sommet Bûcher	1,8331	1,8331	
P	187	Sommet Bûcher	0,0017	0,0017	
P	188	Sommet Bûcher	0,4180	0,4180	
P	189	Sommet Bûcher	0,4802	0,4802	
P	191	Sommet Bûcher	0,4680	0,4680	
P	227	Sommet Bûcher	26,5470	26,5470	
P	233	Saint Simond	1,8600	1,8600	
P	235	Saint Simond	5,0650	5,0650	
P	237	Combe Jannette	5,9770	5,9770	
P	292	Combe Philip	2,5820	2,5820	
P	420	Sommette	1,8150	1,8150	
P	616	Les Plates	7,6580	7,6580	
R	7	Clot Labas	2,0850	2,0850	
R	22	L'Ile Basse	0,3070	0,3070	
R	29	Les Sagnes	0,7510	0,7510	
R	31p	Les Sagnes	0,9170	0,8056	
R	228	Chaloup	0,5620	0,5620	
R	230	Chaloup	6,8767	6,8767	
R	232	Chaloup	0,1040	0,1040	
R	237	Chaloup	0,0630	0,0630	
R	241	Chaloup	0,0210	0,0210	
R	244	Chaloup	0,0620	0,0620	
R	249	Creusarot	0,8950	0,8950	
R	250	Creusarot	0,0400	0,0400	
R	251	Creusarot	7,9110	7,9110	
R	257	Creusarot	0,3475	0,3475	
R	258	Creusarot	1,3605	1,3605	
R	259	Creusarot	1,4465	1,4465	
R	300	La Fusine	29,1400	29,1400	
R	301	Agnelle	2,6320	2,6320	
R	307	Agnelle	4,5869	4,5869	

Document ONF

ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
R	324	Le Domaine	3,3340	3,3340	
R	326	Le Domaine	0,2130	0,2130	
R	327	Le Domaine	0,4190	0,4190	
R	330	Le Peyron	2,8180	2,8180	
R	331	Le Peyron	3,1520	3,1520	
R	332	Le Peyron	194,5740	194,5740	
R	333	Le Peyron	8,6400	8,6400	
R	334	Le Pasquier	38,7050	38,7050	
R	335	Le Pasquier	23,1660	23,1660	
R	336	Le Pasquier	7,7220	7,7220	
R	337	Le Pasquier	3,8210	3,8210	
R	338	Le Pasquier	1,8790	1,8790	
R	339	Le Pasquier	9,1554	9,1554	
S	699	Grande Combe	6,7920	6,7920	
S	700	Grande Combe	6,7120	6,7120	
S	701	Grande Combe	20,9200	20,9200	
S	710	Orge	45,5760	45,5760	
S	711	Orge	0,0880	0,0880	
S	712	Orge	8,7200	8,7200	
S	713	Orge	12,6440	12,6440	
S	714	Orge	3,5840	3,5840	
S	715	Orge	0,1240	0,1240	
S	716p	Orge	38,3080	21,8155	
T	1p	Les Costes des Simons	58,7840	16,5221	
T	4p	Les Charanches	8,7175	7,6554	
T	487	Les Sagnes	0,1840	0,1840	
V	2	Les Aires	7,8042	7,8042	
V	3	Les Aires	24,1910	24,1910	
V	4	Bonardel	19,9400	19,9400	
V	5	Platenq	17,7320	17,7320	
V	6	Platenq	0,6040	0,6040	
V	7	Platenq	11,2480	11,2480	
		Total	**2414,0694**	**2209,5165**	

Document ONF

ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION

Parcelle	Surface totale	Unité de gestion	Surface unités de gestion	Classe-ment	Surface boisée	Surface en sylviculture
1	22,51	1.h	22,51	HSN	17,55	
2	28,67	2.h	28,67	HSN	14,54	
3	29,57	3.h	29,57	HSN	10,76	
4	39,31	4.i	39,31	IRRE	34,12	36,64
5	36,21	5.i	4,38	IRRE	4,38	4,38
		5.h	31,83	HSN	16,55	
6	38,34	6.i	22,08	IRRE	20,50	20,50
		6.h	16,26	HSN	5,77	
7	24,50	7.i	18,53	IRRE	18,53	18,53
		7.h	5,97	HSN	3,80	
8	25,17	8.i	14,31	IRRE	14,31	14,31
		8.e	10,86	HSYP	9,10	
9	12,59	9.i	1,50	IRRE	1,50	1,50
		9.h	11,09	HSN	7,92	
10	10,87	10.i	10,87	IRRE	10,49	10,49
11	17,03	11.i	17,03	IRRE	15,14	15,14
12	14,37	12.i	14,37	IRRE	14,00	14,16
13	16,07	13.i	10,20	IRRE	8,78	10,20
		13.h	5,87	HSN	3,81	
14	20,46	14.i	20,46	IRRE	18,86	17,87
15	10,49	15.i	7,24	IRRE	7,16	7,24
		15.h	3,25	HSN	0,99	
16	12,99	16.i	12,99	IRRE	12,81	12,99
17	10,00	17.i	7,99	IRRE	6,49	6,49
		17.e	2,01	HSYP	2,01	
18	5,71	18.i	5,71	IRRE	5,71	5,71
19	10,37	19.i	10,37	IRRE	10,37	10,37
20	13,18	20.i	13,18	IRRE	13,07	13,07
21	13,81	21.i	13,81	IRRE	13,27	13,27
22	6,94	22.h	2,42	HSYP		
		22.e	4,52	HSN	4,52	
23	18,22	23.i	7,07	IRRE	6,89	6,89
		23.h	11,15	HSN	8,99	
24	6,19	24.i	6,19	IRRE	6,19	6,19
25	14,05	25.i	14,05	IRRE	14,05	14,05
26	6,37	26.i	6,37	IRRE	6,37	6,37
27	24,21	27.i	10,12	IRRE	10,12	10,12
		27.e	14,09	HSYP	9,60	
28	10,60	28.i	8,39	IRRE	8,39	8,39
		28.e	2,21	HSYP	1,65	
29	7,95	29.i	3,75	IRRE	3,56	3,56
		29.h	4,20	HSN	3,10	
30	29,61	30.i	11,86	IRRE	11,86	11,86
		30.h	17,75	HSN	13,38	
31	20,50	31.i	3,64	IRRE	3,64	3,64
		31.e	16,86	HSYP	14,12	
32	17,69	32.i	1,21	IRRE	1,21	1,21
		32.h	16,48	HSN	2,23	
33	16,70	33.i	3,41	IRRE	3,41	3,41
		33.h	13,29	HSN	4,88	
34	17,25	34.i	17,25	IRRE	16,58	16,58
35	13,77	35.i	10,23	IRRE	10,23	10,23
		35.h	3,54	HSN		
36	29,50	36.i	15,11	IRRE	15,11	15,11
		36.h	14,39	HSN	2,02	
37	20,93	37.i	20,93	IRRE	20,25	20,25
38	19,15	38.i	8,93	IRRE	8,78	8,93
		38.h	10,22	HSN	6,15	
39	34,55	39.i	13,83	IRRE	13,56	13,56
		39.h	20,72	HSN	13,61	

Document ONF

Parcelle	Surface totale	Unité de gestion	Surface unités de gestion	Classe-ment	Surface boisée	Surface en sylviculture
40	19,27	40.h	19,27	HSN	11,79	
41	47,86	41.i	47,86	IRRE	41,43	45,28
42	37,69	42.i	22,58	IRRE	22,11	22,11
		42.h	15,11	HSN	8,09	
43	30,76	43.i	30,76	IRRE	29,83	26,82
44	32,79	44.i	32,79	IRRE	32,07	29,98
45	6,05	45.i	6,05	IRRE	6,05	5,43
46	19,33	46.i	19,33	IRRE	19,33	19,33
47	16,35	47.i	16,35	IRRE	16,26	16,26
48	19,05	48.i	19,05	IRRE	18,96	19,05
49	10,31	49.i	10,31	IRRE	10,14	10,14
50	17,03	50.i	17,03	IRRE	17,03	17,03
51	13,42	51.i	13,42	IRRE	13,03	13,03
52	9,46	52.i	9,46	IRRE	9,07	9,46
53	11,26	53.i	11,26	IRRE	11,26	8,86
54	16,21	54.i	16,21	IRRE	16,21	16,21
55	10,93	55.i	10,93	IRRE	10,93	10,93
56	10,79	56.i	10,79	IRRE	10,71	10,79
57	9,35	57.i	9,35	IRRE	9,35	7,64
58	6,27	58.i	6,27	IRRE	6,24	5,59
59	14,88	59.i	14,88	IRRE	13,89	14,23
60	11,12	60.i	11,12	IRRE	11,12	11,12
61	8,93	61.i	8,93	IRRE	8,60	7,81
62	13,25	62.i	7,68	IRRE	7,23	7,68
		62.h	5,57	HSN		
63	8,42	63.i	8,42	IRRE	8,42	8,42
64	7,73	64.i	7,73	IRRE	6,88	6,88
65	13,16	65.i	13,16	IRRE	12,06	13,05
66	11,57	66.i	8,81	IRRE	8,81	8,81
		66.h	2,76	HSN		
67	6,58	67.i	6,58	IRRE	6,58	6,58
68	16,40	68.i	16,40	IRRE	15,11	15,28
69	8,86	69.i	8,86	IRRE	8,36	8,36
70	4,53	70.i	4,53	IRRE	3,92	3,99
71	14,11	71.i	14,11	IRRE	14,01	14,11
72	6,45	72.i	6,45	IRRE	5,94	6,19
73	33,55	73.i	13,26	IRRE	13,26	13,26
		73.h	20,29	HSN	17,23	
74	26,16	74.i	22,72	IRRE	22,72	22,72
		74.h	3,44	HSN	3,44	
75	9,96	75.i	9,96	IRRE	9,96	9,96
76	17,82	76.i	17,82	IRRE	17,82	17,82
77	12,41	77.i	12,41	IRRE	12,41	12,41
78	23,42	78.i	23,42	IRRE	23,11	23,11
79	16,55	79.i	16,55	IRRE	15,75	15,69
80	16,08	80.i	16,08	IRRE	16,08	16,08
81	22,19	81.i	22,19	IRRE	22,19	22,19
82	27,40	82.i	27,40	IRRE	27,40	27,40
83	25,00	83.i	10,46	IRRE	10,46	10,46
		83.h	14,54	HSN	11,59	
84	24,28	84.i	24,28	IRRE	23,98	24,28
85	10,69	85.i	10,69	IRRE	9,82	9,82
86	17,83	86.i	3,17	IRRE	3,17	3,17
		86.h	14,66	HSN	14,66	
87	6,71	87.i	6,71	IRRE	6,71	6,71
88	17,45	88.i	17,45	IRRE	16,52	16,52
89	8,98	89.i	8,98	IRRE	8,98	8,98
90	22,73	90.i	22,73	IRRE	21,49	19,29
91	20,12	91.i	20,12	IRRE	18,01	18,68
92	14,45	92.i	14,45	IRRE	14,45	14,45

Document ONF

ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION

Parcelle	Surface totale	Unité de gestion	Surface unités de gestion	Classe-ment	Surface boisée	Surface en sylviculture
93	9,50	93.i	9,50	IRRE	8,76	8,76
94	7,60	94.i	7,60	IRRE	6,29	6,29
95	13,63	95.i	11,13	IRRE	11,03	11,03
		95.h	2,50	HSN	2,11	
96	25,52	96.i	25,52	IRRE	25,39	25,39
97	15,58	97.i	5,58	IRRE	5,58	5,58
		97.h	10,00	HSN	5,25	
98	9,95	98.i	9,95	IRRE	9,95	9,95
99	29,16	99.i	29,16	IRRE	29,16	29,16
100	13,32	100.i	11,96	IRRE	11,96	11,96
		100.h	1,36	HSN	0,91	
101	6,50	101.i	1,37	IRRE	1,37	1,37
		101.h	5,13	HSN	4,51	
102	12,52	102.i	3,36	IRRE	3,36	3,36
		102.h	9,16	HSN	8,42	
103	29,34	103.i	29,34	IRRE	27,65	27,65
104	18,96	104.i	18,96	IRRE	15,25	15,25
105	20,43	105.i	9,33	IRRE	8,56	8,56
		105.h	11,10	HSN	7,91	
106	14,89	106.i	11,13	IRRE	10,74	10,74
		106.h	3,76	HSN	0,27	
107	17,35	107.i	17,35	IRRE	17,35	17,35
108	21,14	108.i	21,14	IRRE	18,84	18,84
109	8,69	109.i	8,69	IRRE	7,47	3,76
110	10,98	110.i	10,98	IRRE	8,33	8,33
111	21,07	111.i	21,07	IRRE	21,07	21,07
112	12,45	112.i	11,26	IRRE	10,37	10,37
		112.h	1,19	HSN	1,19	
113	9,42	113.i	5,17	IRRE	5,17	5,17
		113.h	4,25	HSN	3,18	
114	8,85	114.i	8,85	IRRE	8,85	8,85
115	32,29	115.i	32,29	IRRE	29,64	31,61
116	13,69	116.i	13,69	IRRE	13,46	13,46
117	21,57	117.i	21,57	IRRE	21,57	21,57
118	22,58	118.i	22,58	IRRE	21,89	21,25
119	19,94	119.i	19,94	IRRE	19,25	16,21
120	6,15	120.h	6,15	HSN	4,78	
121	11,16	121.i	11,16	IRRE	11,16	11,16
122	21,71	122.i	21,71	IRRE	21,47	21,47
123	42,57	123.i	36,01	IRRE	35,55	35,55
		123.h	6,56	HSN	5,36	
124	13,28	124.i	6,22	IRRE	6,22	6,22
		124.h	7,06	HSN	5,34	
125	19,87	125.i	14,37	IRRE	14,37	14,37
		125.h	5,50	HSN		
126	29,82	126.i	18,34	IRRE	18,34	18,34
		126.h	11,48	HSN	2,40	
127	16,82	127.i	16,82	IRRE	15,84	15,84
128	26,75	128.i	3,87	IRRE	3,87	3,87
		128.h	22,88	HSN	18,12	
129	64,57	129.i	37,07	IRRE	35,80	37,07
		129.h	27,50	HSN	25,60	
130	33,94	130.i	23,26	IRRE	21,49	21,49
		130.h	10,68	HSN	4,23	
Total	**2 323,91**		**2 323,91**		**2 040,77**	**1 690,93**

Document ONF

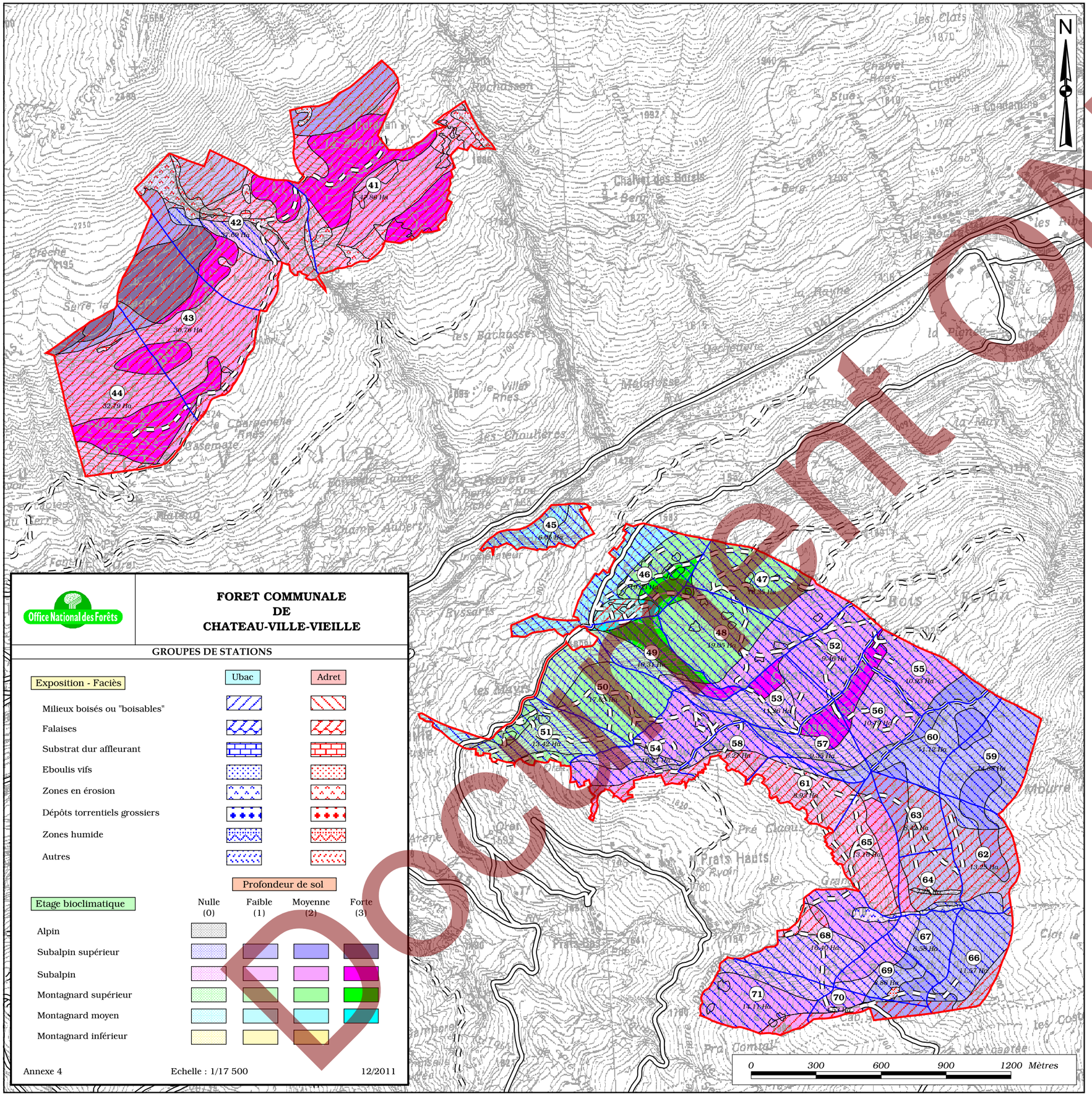

FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE

GROUPES DE STATIONS

Exposition - Faciès	Ubac	Adret
Milieux boisés ou "boisables"		
Falaises		
Substrat dur affleurant		
Eboulis vifs		
Zones en érosion		
Dépôts torrentiels grossiers		
Zones humide		
Autres		

Etage bioclimatique	Profondeur de sol : Nulle (0)	Faible (1)	Moyenne (2)	Forte (3)
Alpin				
Subalpin supérieur				
Subalpin				
Montagnard supérieur				
Montagnard moyen				
Montagnard inférieur				

Annexe 4 Echelle : 1/17 500 12/2011

PROJET
DOCUMENT

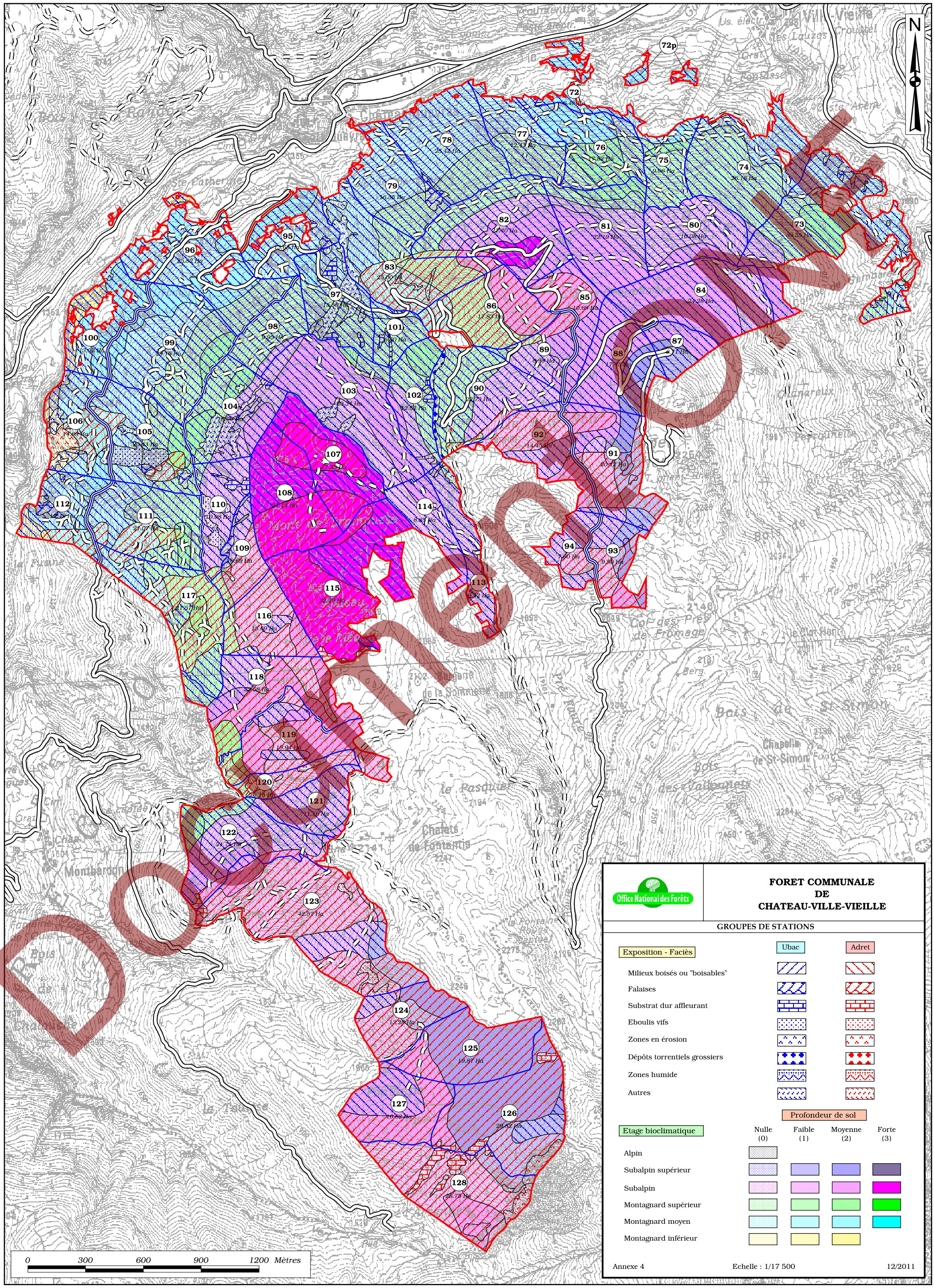
N
72p
72
46 Ha
78
25.42 Ha
77
12.41 Ha
76
15.82 Ha
75
9.96 Ha
74
26.16 Ha
79
16.36 Ha
82
27.40 Ha
81
22.19 Ha
80
16.08 Ha
73
18.55 Ha
95
9.64 Ha
96
25.82 Ha
83
25.60 Ha
97
15.68 Ha
85
10.69 Ha
84
24.26 Ha
86
17.83 Ha
98
9.93 Ha
101
9.60 Ha
100
13.92 Ha
99
29.16 Ha
89
9.99 Ha
87
1 Ha
88
17.41 Ha
103
29.34 Ha
102
42.50 Ha
90
20.73 Ha
104
19.06 Ha
106
14.60 Ha
105
20.63 Ha
107
17.26 Ha
92
14.45 Ha
91
20.42 Ha
108
24.14 Ha
112
8.25 Ha
111
21.07 Ha
110
10.98 Ha
114
8.83 Ha
109
9.69 Ha
94
7.60 Ha
93
9.80 Ha
115
92.29 Ha
113
6.42 Ha
117
21.57 Ha
116
14.69 Ha
118
9.58 Ha
119
10.94 Ha
120
6.15 Ha
121
11.16 Ha
122
21.74 Ha
123
42.67 Ha
124
14.29 Ha
125
19.87 Ha
127
10.82 Ha
126
29.42 Ha
128
28.75 Ha
0 300 600 900 1200 Mètres
FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE
GROUPES DE STATIONS
Exposition - Faciès
Ubac
Adret
Milieux boisés ou "boisables"
Falaises
Substrat dur affleurant
Eboulis vifs
Zones en érosion
Dépôts torrentiels grossiers
Zones humide
Autres
Profondeur de sol
Etage bioclimatique
Nulle (0)
Faible (1)
Moyenne (2)
Forte (3)
Alpin
Subalpin supérieur
Subalpin
Montagnard supérieur
Montagnard moyen
Montagnard inférieur
Annexe 4
Echelle : 1/17 500
12/2011

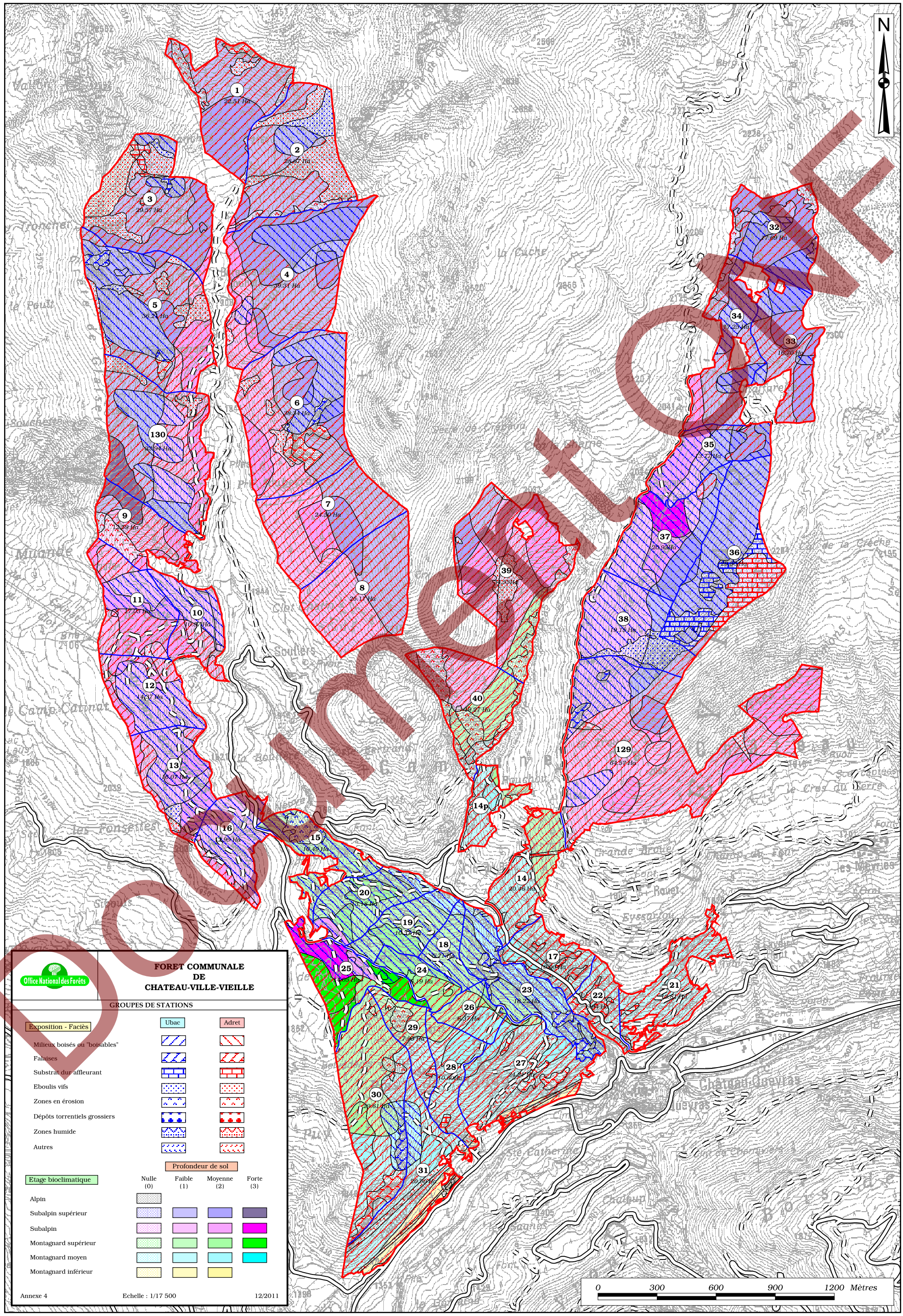
N
1
22.51 Ha
2
28.67 Ha
3
29.57 Ha
4
39.31 Ha
5
36.21 Ha
6
38.44 Ha
7
24.30 Ha
8
26.17 Ha
9
12.39 Ha
10
10.87 Ha
11
17.08 Ha
12
15.7 Ha
13
16.07 Ha
14
20.46 Ha
14p
15
16.49 Ha
16
13.95 Ha
17
16.05 Ha
18
5.7 Ha
19
10.23 Ha
20
13.18 Ha
21
18.81 Ha
22
6.04 Ha
23
18.22 Ha
24
6.19 Ha
25
14.66 Ha
26
6.47 Ha
27
23.27 Ha
28
10.60 Ha
29
2.93 Ha
30
20.61 Ha
31
20.20 Ha
32
6.9 Ha
33
15.70 Ha
34
17.25 Ha
35
3.77 Ha
36
25.04 Ha
37
20.93 Ha
38
19.15 Ha
39
21.59 Ha
40
19.27 Ha
129
64.57 Ha
130
23.94 Ha
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
GROUPES DE STATIONS
Exposition - Faciès
Ubac
Adret
Milieux boisés ou "boisables"
Falaises
Substrat dur affleurant
Eboulis vifs
Zones en érosion
Dépôts torrentiels grossiers
Zones humide
Autres
Profondeur de sol
Etage bioclimatique
Nulle (0)
Faible (1)
Moyenne (2)
Forte (3)
Alpin
Subalpin supérieur
Subalpin
Montagnard supérieur
Montagnard moyen
Montagnard inférieur
Annexe 4
Echelle : 1/17 500
12/2011
0
300
600
900
1200 Mètres

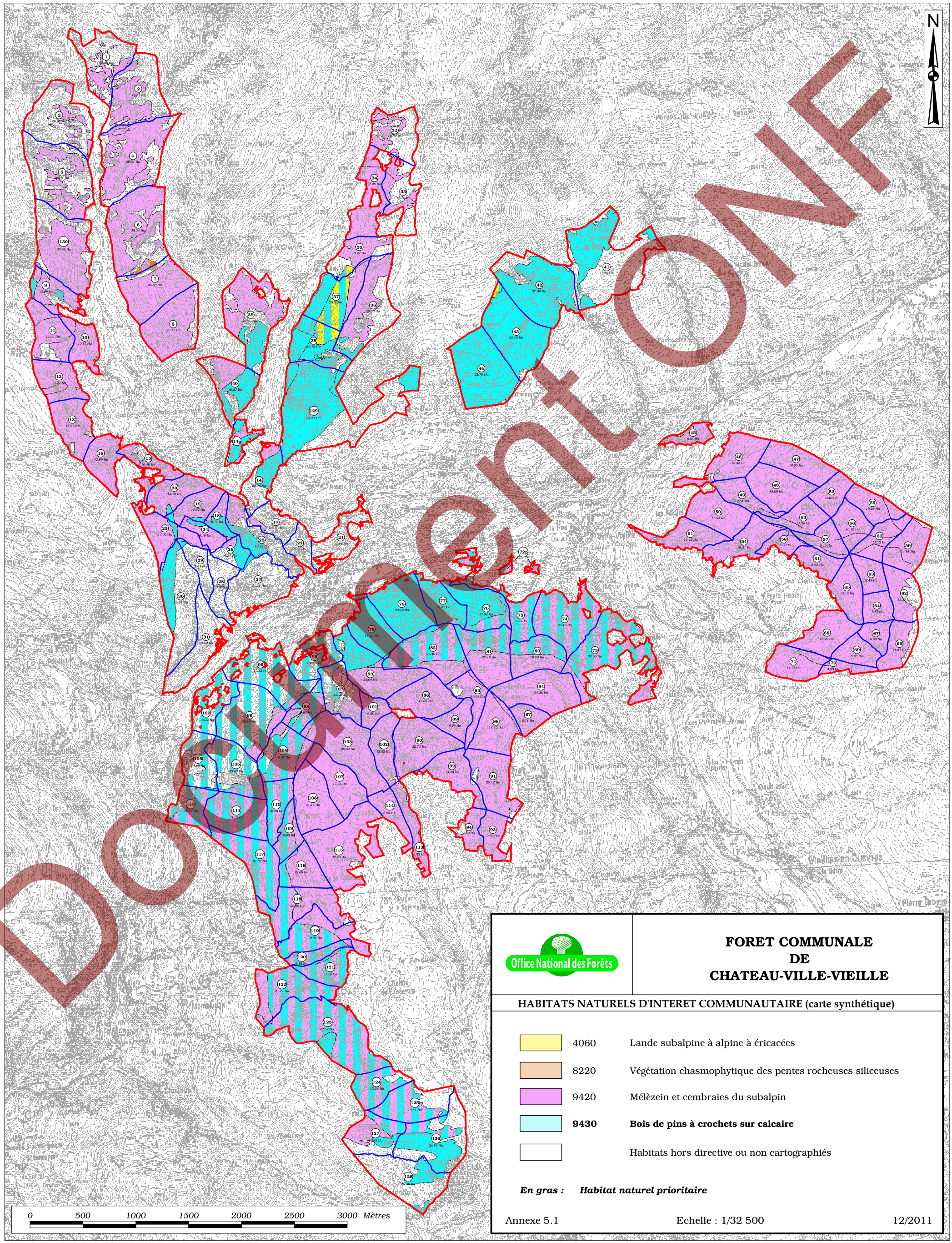

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (carte synthétique)

	4060	Lande subalpine à alpine à éricacées
	8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
	9420	Mélèzein et cembraies du subalpin
	9430	**Bois de pins à crochets sur calcaire**
		Habitats hors directive ou non cartographiés

En gras : ***Habitat naturel prioritaire***

Annexe 5.1 — Echelle : 1/32 500 — 12/2011

ONF
Document de travail

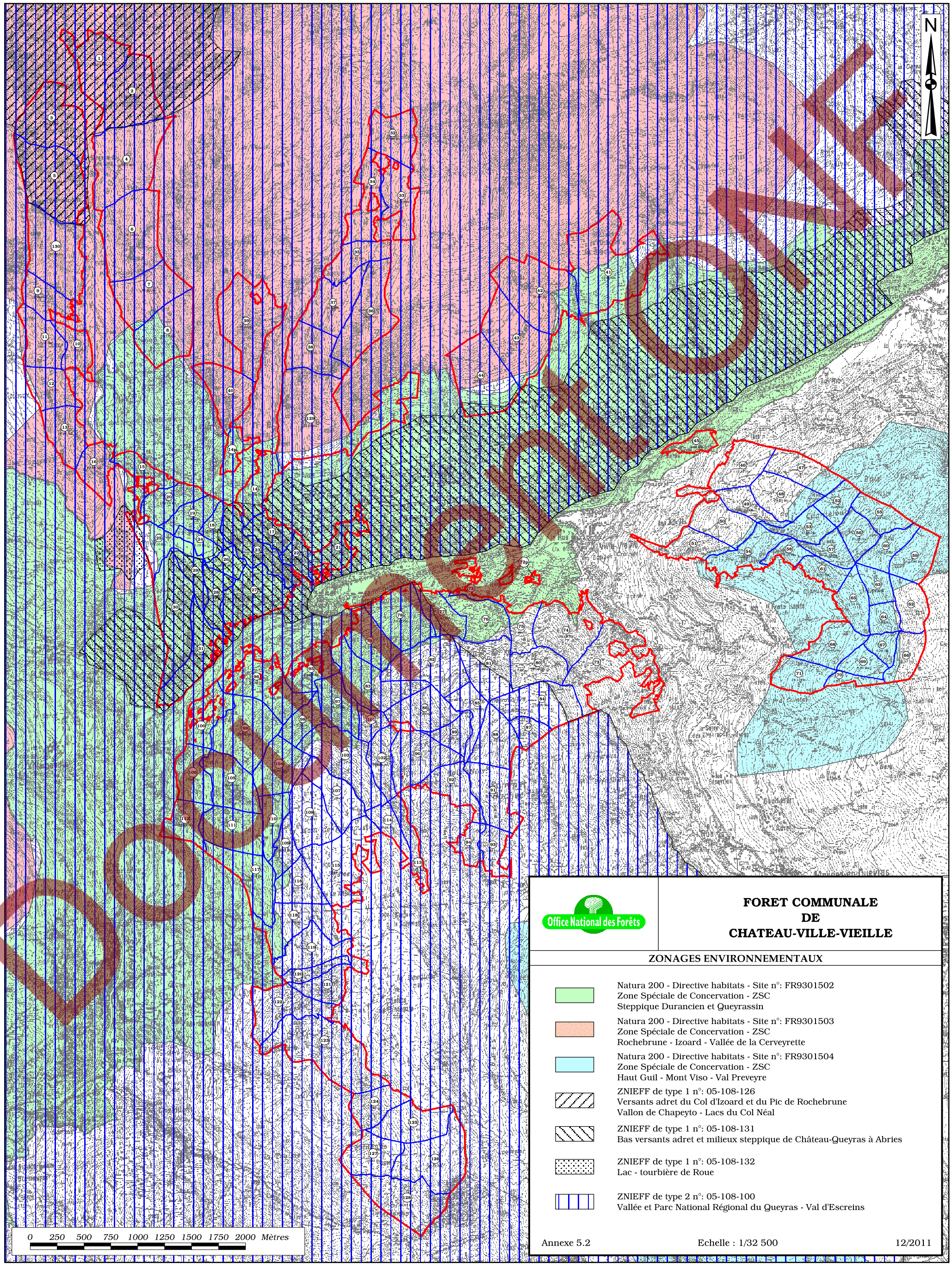

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Natura 200 - Directive habitats - Site n°: FR9301502
Zone Spéciale de Concervation - ZSC
Steppique Durancien et Queyrassin

Natura 200 - Directive habitats - Site n°: FR9301503
Zone Spéciale de Concervation - ZSC
Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette

Natura 200 - Directive habitats - Site n°: FR9301504
Zone Spéciale de Concervation - ZSC
Haut Guil - Mont Viso - Val Preveyre

ZNIEFF de type 1 n°: 05-108-126
Versants adret du Col d'Izoard et du Pic de Rochebrune
Vallon de Chapeyto - Lacs du Col Néal

ZNIEFF de type 1 n°: 05-108-131
Bas versants adret et milieux steppique de Château-Queyras à Abries

ZNIEFF de type 1 n°: 05-108-132
Lac - tourbière de Roue

ZNIEFF de type 2 n°: 05-108-100
Vallée et Parc National Régional du Queyras - Val d'Escreins

Annexe 5.2 Echelle : 1/32 500 12/2011

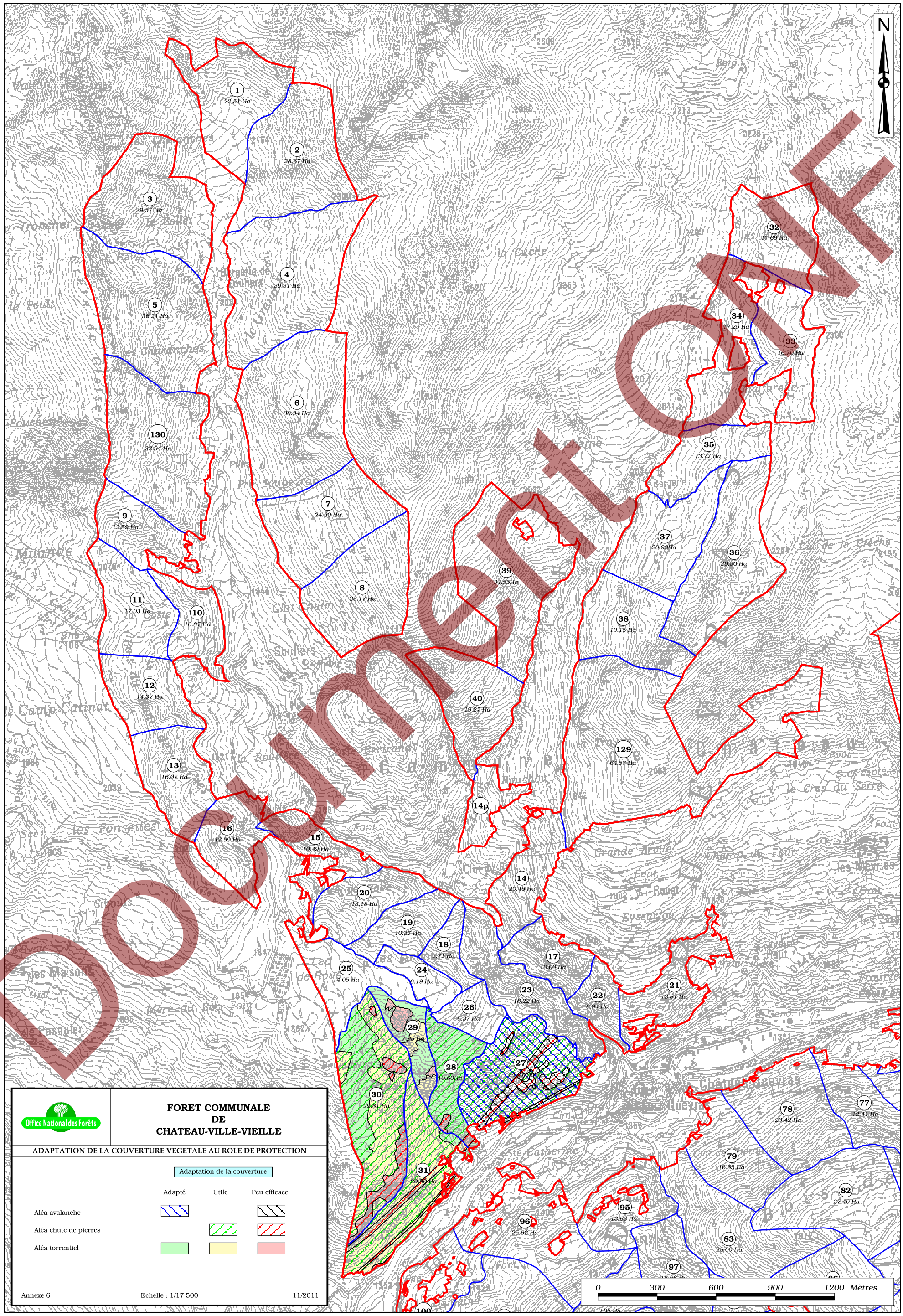
N
1
22,51 Ha
2
28,67 Ha
3
29,57 Ha
4
39,31 Ha
5
36,21 Ha
6
38,34 Ha
130
33,94 Ha
7
24,50 Ha
9
12,59 Ha
8
25,17 Ha
11
17,03 Ha
10
10,87 Ha
12
14,37 Ha
13
16,07 Ha
16
12,99 Ha
15
10,49 Ha
20
13,18 Ha
19
10,37 Ha
18
5,71 Ha
25
14,05 Ha
24
6,19 Ha
26
6,37 Ha
29
7,95 Ha
30
29,61 Ha
28
10,60 Ha
27
31
20,30 Ha
32
17,69 Ha
34
17,25 Ha
33
16,70 Ha
35
13,77 Ha
37
20,93Ha
36
29,50 Ha
39
34,55Ha
38
19,15 Ha
40
19,27 Ha
129
64,57 Ha
14p
14
20,46 Ha
17
10,00 Ha
23
18,22 Ha
22
6,94 Ha
21
13,81 Ha
78
23,42 Ha
77
12,41 Ha
79
16,55 Ha
82
27,40 Ha
95
13,63 Ha
96
25,52 Ha
83
25,00 Ha
97
100
0 300 600 900 1200 Mètres
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
ADAPTATION DE LA COUVERTURE VEGETALE AU ROLE DE PROTECTION
Adaptation de la couverture
Adapté
Utile
Peu efficace
Aléa avalanche
Aléa chute de pierres
Aléa torrentiel
Annexe 6
Echelle : 1/17 500
11/2011
DOSSIER
Projet

Parcelle	Code	MEL												MEL/P.S							MEL/P.X								P.S									P.S/P.X					MEL/A.R							
	UG	PM	MG	G	RL	P	PG	LP	D	X	M	I	J	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	RL	P	LP	D	X	M	J	PM	MG	RL	P	D	X	M	I	J	Z	PM	RL	P	X	I	PM	MG	RL	P	D	M	I	J
1	1.h	1,37	7,74	2,96	5,48																																													
2	2.h			10,53		4,01																																												
3	3.h						10,76																																											
4	4.i			14,25		16,17		3,70																																										
5	5.i	4,38																																															
	5.h			13,73					2,82																																									
6	6.i	17,55				2,95																																											
	6.h		5,77																																														
7	7.i	14,00							4,53																																									
	7.h			3,80																																													
8	8.e	0,16		8,94																																													
	8.i	13,93												0,38																																			
9	9.h	2,63																								5,29																							
	9.i	1,50																																															
10	10.i		8,31		0,09	0,38				1,71																																							
11	11.i		1,60	4,56	0,10						8,88																																						
12	12.i		9,20	4,39						0,41																																							
13	13.i		8,78																																														
	13.h									3,81																																							
14	14.i																														15,99	1,09		0,99						0,79										
15	15.i																																			0,82													6,34	
	15.h																																	0,99															
16	16.i	1,57	2,40										8,84																																				
17	17.i																														5,29	0,15					1,05												
	17.e																														0,81							1,20										
18	18.i										3,60																			0,59																		
19	19.i																	0,34									6,33																						
20	20.i				0,11						4,50										2,45														1,87												
21	21.i																														8,32	4,95																
22	22.e																														3,50							1,02										
	22.h																																															
23	23.i																													0,35						4,67											
	23.h																	5,92																		3,07											
24	24.i	2,57									2,19					0,16						0,13	1,14																									
25	25.i				0,73						12,14												1,00																						0,18			
26	26.i			1,18										1,61				1,42												2,16																	
27	27.i																	1,29													0,73					5,29	2,81										
	27.e																																				9,60											
28	28.i																													3,79	2,81		1,79															
	28.e																													1,65																		
29	29.i																				1,14										0,94					1,48												
	29.h																													1,96							1,14										
30	30.i																	0,98								2,12				4,22																	
	30.h																																							13,38									
31	31.i																													1,43	1,56							0,65										
	31.e																																			14,12											
32	32.h									1,52																0,71																						
	32.i									1,21																																							
33	33.h									4,88																																							
	33.i									3,41																																							
34	34.i	16,58																																															
35	35.i																				4,06		4,42	1,75																									
	35.h																																															
36	36.h																																																
	36.i									15,11																																							
37	37.i																				20,25																											
38	38.h																																															
	38.i																																															
39	39.h																							1,69			5,91																					
	39.i																						13,56																									
40	40.h																																		10,15													
41	41.i							24,10																																								
42	42.i																																															
	42.h																																															
43	43.i																																															
44	44.i																																															
45	45.i		3,83		0,26			1,12				0,39																		0,45																		
46	46.i	6,02			1,73			1,40			10,18																																					
47	47.i				0,37			0,33				12,76																																				
48	48.i	11,16			0,86			0,34																																					6,60				
49	49.i		3,49									2,20																																	3,22				0,95
50	50.i		7,95		1,56							6,00									1,52																										
51	51.i				1,17				11,86																																							
52	52.i					3,40																																										
53	53.i	1,31			0,59					2,40																																						
54	54.i				2,40				9,18			3,16															0,80																				0,67
55	55.i				0,45																																										
56	56.i																																															
57	57.i																																															
58	58.i	5,59																																												0,65			
59	59.i				0,45							13,44																																				
60	60.i				0,44																																										
61	61.i					0,79			7,81																																							
62	62.i											7,23																																				
	62.h																																															
63	63.i								8,28																																							
64	64.i	6,88																																														
65	65.i																																															
66	66.i											8,81																																				
	66.h																																															
67	67.i											6,58																																				
68	68.i	7,67										7,44																																				
69	69.i											8,36																																				
70	70.i	3,92																																														
71	71.i	2,50			0,63			0,28				10,60																																				
72	72.i											3,89										0,12																						1,36				0,29	
73	73.h	2,76										10,56																																				
	73.i	4,99	3,08									5,19																																				
74	74.i	16,53										6,19																																				
	74.h	3,44																																														
75	75.i		9,96																																													
76	76.i		0,87																																										2,60				
77	77.i																																											1,01				0,45
78	78.i																																											1,98				
79	79.i															0,06																																
80	80.i	2,70	1,09			2,92						9,37																																				
81	81.i											2,09																																				

Document ONF

Parcelle	Code UG	MEL												MEL/P.S							MEL/P.X							P.S									P.S/P.X					MEL/A.R							
		PM	MG	G	RL	P	PG	LP	D	X	M	I	J	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	RL	P	LP	D	X	M	J	PM	MG	RL	P	D	X	M	I	J	Z	PM	RL	P	X	I	PM	MG	RL	P	D	M	I	J
82	82.i		1,61										11,51								4,33																														
83	83.h																												9,44																					
	83.i																					0,35							6,63			0,40																			
84	84.i		1,09								5,03		17,86																																					
85	85.i		2,25									2,44	5,13																																					
86	86.i											3,17																																					
	86.h	0,64																	1,34			0,40																												
87	87.i											6,71																																					
88	88.i											16,52																																					
89	89.i		0,42																																														
90	90.i			3,64	0,68																						3,99																						
91	91.i										18,01																																						
92	92.i																																																
93	93.i		1,09								1,27																																					
94	94.i		0,80								5,49																																					
95	95.i																										11,03																						
	95.h																																																
96	96.i																																																
97	97.h																																														3,77			
	97.i																																																
98	98.i																																														5,97			
99	99.i			0,41																																											0,75		
100	100.i																																				6,54												
	100.h																																		0,91													
101	101.h																																														0,67		
	101.i																																															1,37
102	102.h																				8,42																												
	102.i												2,37																																				
103	103.i																																													3,20			1,31
104	104.i														0,51						3,86		0,31																									0,96	
105	105.h																																															
	105.i														1,50														4,62																			
106	106.i																												8,11																			
	106.h																												0,27																			
107	107.i																																																
108	108.i																																																
109	109.i																				4,03																												
110	110.i											2,12																																					
111	111.i																													11,39															5,30	0,14				
112	112.i		0,74																											6,99	1,99																		
	112.h																													1,19																			
113	113.i																																																
	113.h																										3,18																						
114	114.i																																																
115	115.i																																																
116	116.i																																												5,57			4,45		
117	117.i																	3,00			0,42						2,50			15,65																			
118	118.i																																													0,64			
119	119.i	1,08																									1,31		0,77																		1,93		
120	120.h																																		0,41									3,55					
121	121.i																		11,16																															
122	122.i	8,88																											0,24																				
123	123.i																												13,64																15,52					
	123.h																																					1,60						1,39					
124	124.h																																																
	124.i																										6,22																						
125	125.i																																																
	125.h																																																
126	126.i																																																7,40	
	126.h																								2,40																								
127	127.i								1,67																																								
128	128.h																14,03																											0,80	3,29					
	128.i																																																
129	129.i																												18,75																				
	129.h																												4,19																				
130	130.i	4,28							17,21																																								
	130.h	4,23																																															

Total	170,82	82,07	68,39	18,10	30,62	10,76	31,27	63,36	34,46	71,29	103,36	97,57	1,99	2,01	0,22	14,03	12,95	1,34	11,16	50,48	1,00	20,43	3,44	5,32	6,00	17,92	22,55	83,26	75,17	8,18	2,19	0,99	1,90	34,30	27,58	2,25	3,36	1,59	3,29	13,38	0,64	3,55	46,62	10,87	0,32	0,75	1,32	8,99	17,37	4,30
% Surf. Totale	7%	4%	3%	1%	1%	0%	1%	3%	1%	3%	4%	4%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	4%	3%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
% Surf. Boisée	8%	4%	3%	1%	2%	1%	2%	3%	2%	3%	5%	5%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	4%	4%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%

Document ONF

Parcelle	Code UG	P.X/A.R			P.X							P.S/A.R						MEL/P.C								P.X/S.P		MEL/S.P								S.P		S.P/A.R	S.P/P.C	Total Boisé	VNBe	VNBv	VNBf	LANd	VB	VNBr	VNBt	VNBz	VNBo	VNBh	Surface Totale
		PM	D	M	PM	RL	P	D	X	J	Z	PM	MG	D	X	I	J	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	D	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	J	PM	J		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
1	1.h																																					17,55	2,31	0,67	0,68	1,30							22,51
2	2.h																																					14,54	1,24	11,04		1,85							28,67
3	3.h																																					10,76		8,71			8,49	1,61					29,57
4	4.i																																					34,12	0,36				4,83						39,31
5	5.i																																					4,38											4,38
	5.h																																					16,55			1,47		9,72	4,09					31,83
6	6.i																																					20,50		1,58									22,08
	6.h																																					5,77			3,29		7,20						16,26
7	7.i																																					18,53											18,53
	7.h																																					3,80					2,17						5,97
8	8.e																																					9,10					1,76						10,86
	8.i																																					14,31											14,31
9	9.h																																					7,92	2,73				0,44						11,09
	9.i																																					1,50											1,50
10	10.i																																					10,49		0,28			0,10						10,87
11	11.i																																					15,14	0,22				1,67						17,03
12	12.i																																					14,00					0,37						14,37
13	13.i																																					8,78					1,42						10,20
	13.h																																					3,81		0,85			1,21						5,87
14	14.i																																					18,86	0,84		0,38				0,38				20,46
15	15.i																																					7,16					0,08						7,24
	15.h																																					0,99	2,26										3,25
16	16.i																																					12,81					0,18						12,99
17	17.i																																					6,49			1,50								7,99
	17.e																																					2,01											2,01
18	18.i	1,52																																				5,71											5,71
19	19.i				3,70																																	10,37											10,37
20	20.i						4,14																															13,07							0,11				13,18
21	21.i																																					13,27						0,54					13,81
22	22.e																																					4,52											4,52
	22.h																																					0,00			2,42								2,42
23	23.i											1,87																										6,89	0,18										7,07
	23.h																																					8,99			2,16								11,15
24	24.i																																					6,19											6,19
25	25.i																																					14,05											14,05
26	26.i																																					6,37											6,37
27	27.i																																					10,12											10,12
	27.e																																					9,60			1,70				2,79				14,09
28	28.i																																					8,39											8,39
	28.e																																					1,65						0,32	0,24				2,21
29	29.i																																					3,56						0,19					3,75
	29.h																																					3,10	1,10										4,20
30	30.i																																					11,86											11,86
	30.h																																					13,38	0,60		3,77								17,75
31	31.i																																					3,64											3,64
	31.e																																					14,12	0,15						2,59				16,86
32	32.h																																					2,23	1,68				12,57						16,48
	32.i																																					1,21											1,21
33	33.h																																					4,88					8,41						13,29
	33.i																																					3,41											3,41
34	34.i																																					16,58	0,29				0,38						17,25
35	35.i																																					10,23											10,23
	35.h																																					0,00					3,54						3,54
36	36.h								2,02																													2,02					0,96	11,41					14,39
	36.i																																					15,11											15,11
37	37.i																																					20,25					0,68						20,93
38	38.h				0,47				5,68																													6,15		3,28	0,79								10,22
	38.i				8,78																																	8,78					0,15						8,93
39	39.h				2,34			3,67																														13,61	2,78	2,76			1,57						20,72
	39.i																																					13,56		0,27									13,83
40	40.h					1,64																																11,79	6,43		1,05								19,27
41	41.i				17,33																																	41,43	2,26	0,32			3,85						47,86
42	42.i				22,11																																	22,11					0,47						22,58
	42.h				8,09																																	8,09	5,22				1,63	0,17					15,11
43	43.i				10,66			8,97		8,54	1,66																											29,83					0,93						30,76
44	44.i				21,78			8,58			1,71																											32,07					0,57	0,15					32,79
45	45.i																																					6,05											6,05
46	46.i																																					19,33											19,33
47	47.i																	2,80																				16,26					0,09						16,35
48	48.i																																					18,96					0,09						19,05
49	49.i																			0,28																		10,14					0,17						10,31
50	50.i																																					17,03											17,03
51	51.i																																					13,03								0,39			13,42
52	52.i																	5,67																				9,07					0,39						9,46
53	53.i																	1,11			5,85																11,26											11,26
54	54.i																																					16,21											16,21
55	55.i																	10,48																				10,93											10,93
56	56.i																	9,12	1,59																		10,71					0,08						10,79
57	57.i																				1,71			7,64													9,35											9,35
58	58.i																																					6,24					0,03						6,27
59	59.i																																					13,89					0,99						14,88
60	60.i																							10,68														11,12											11,12
61	61.i																																					8,60					0,33						8,93
62	62.i																																					7,23					0,45						7,68
	62.h																																					0,00					5,57						5,57
63	63.i																			0,14																		8,42											8,42
64	64.i																																					6,88	0,85										7,73
65	65.i																							12,06														12,06	0,11				0,99						13,16
66	66.i																																					8,81											8,81
	66.h																																					0,00					2,76						2,76
67	67.i																																					6,58											6,58
68	68.i																																					15,11					0,44				0,85		16,40
69	69.i																																					8,36					0,30					0,20	8,86
70	70.i																																					3,92					0,61						4,53
71	71.i																																					14,01					0,10						14,11
72	72.i																								0,28													5,94	0,17			0,09	0,25						6,45
73	73.h																						3,91															17,23	1,57		0,32	1,03		0,14					20,29
	73.i																																					13,26											13,26
74	74.i																																					22,72											22,72
	74.h																																					3,44											3,44
75	75.i																																					9,96											9,96
76	76.i																																	14,35				17,82											17,82
77	77.i																																	10,95				12,41											12,41
78	78.i				20,06																														1,07		23,11			0,31								23,42
79	79.i				14,63	0,44	0,62																															15,75			0,80								16,55
80	80.i																																					16,08											16,08
81	81.i																				15,47												4,63					22,19											22,19

Document ONF

Parcelle	Code	P.X/A.R			P.X							P.S/A.R						MEL/P.C							P.X/S.P		MEL/S.P					S.P		S.P/A.R	S.P/P.C	Total	VNBe	VNBv	VNBf	LANd	VB	VNBr	VNBt	VNBz	VNBo	VNBh	Surface
	UG	PM	D	M	PM	RL	P	D	X	J	Z	PM	MG	D	X	I	J	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	D	PM	MG	RL	D	M	I	J	PM	J	PM	J	Boisé	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	Totale
82	82.i																										8,19						1,76					27,40											27,40
83	83.h				2,15																																11,59	2,95										14,54
	83.i				3,08																																10,46											10,46
84	84.i																																				23,98					0,30						24,28
85	85.i																																				9,82					0,87						10,69
86	86.i																																				3,17											3,17
	86.h															12,28																					14,66											14,66
87	87.i																																				6,71											6,71
88	88.i																																				16,52					0,93						17,45
89	89.i																						5,62	2,94													8,98											8,98
90	90.i											2,20																		3,56		7,42					21,49									1,24		22,73
91	91.i																																				18,01					2,11						20,12
92	92.i																		3,07		5,06			6,32													14,45											14,45
93	93.i																					6,40															8,76					0,74						9,50
94	94.i																																				6,29					1,31						7,60
95	95.i																																				11,03					0,10						11,13
	95.h								2,11																												2,11			0,28			0,11					2,50
96	96.i							19,71									0,99									4,69											25,39								0,13			25,52
97	97.h				1,48																																5,25	0,39	3,90				0,46					10,00
	97.i				5,58																																5,58											5,58
98	98.i						0,84																				3,14										9,95											9,95
99	99.i	24,94																																	3,06		29,16											29,16
100	100.i						5,42																														11,96											11,96
	100.h																																				0,91	0,45										1,36
101	101.h				1,94		1,62																					0,28									4,51						0,62					5,13
	101.i																																				1,37											1,37
102	102.h																																				8,42	0,35					0,39					9,16
	102.i																													0,99							3,36											3,36
103	103.i																										6,43							4,69		12,02		27,65					0,62			1,07		29,34
104	104.i				6,58																						3,03										15,25	0,13	3,14	0,37			0,07					18,96
105	105.h	7,35									0,56																										7,91		3,19									11,10
	105.i	2,44																																			8,56			0,77								9,33
106	106.i												2,63																								10,74		0,39									11,13
	106.h																																				0,27	3,49										3,76
107	107.i																		12,13									3,27							1,95		17,35											17,35
108	108.i																		8,56									3,01							7,27		18,84					2,30						21,14
109	109.i																						3,44														7,47			1,22								8,69
110	110.i				5,65																						0,56									8,33		1,88				0,77					10,98
111	111.i	4,24																																			21,07											21,07
112	112.i		0,65																																		10,37			0,89								11,26
	112.h																																				1,19											1,19
113	113.i																		3,94													1,23					5,17											5,17
	113.h																																				3,18	1,07										4,25
114	114.i																		1,14																7,71	8,85											8,85
115	115.i																	10,63				19,01															29,64					1,97	0,68					32,29
116	116.i				3,44																																13,46					0,23						13,69
117	117.i																																				21,57											21,57
118	118.i			12,93						4,18												4,14															21,89					0,69						22,58
119	119.i				14,16																																19,25					0,69						19,94
120	120.h							0,82																													4,78	0,42		0,95								6,15
121	121.i																																				11,16											11,16
122	122.i					0,19				11,78								0,38																			21,47						0,24					21,71
123	123.i	6,12																	0,27																		35,55		0,24				0,22					36,01
	123.h													2,37																							5,36		1,03			0,17						6,56
124	124.h																	1,17				4,17															5,34					1,72						7,06
	124.i																																				6,22											6,22
125	125.i																	14,37																			14,37											14,37
	125.h																																				0,00					5,50						5,50
126	126.i				4,32													6,62																			18,34											18,34
	126.h																																				2,40	1,29				6,51	1,28					11,48
127	127.i													4,44				9,73																			15,84					0,98						16,82
128	128.h																																				18,12	1,41	0,13			0,83	2,39					22,88
	128.i				3,87																																3,87											3,87
129	129.i				17,05																																35,80					1,27						37,07
	129.h				21,41																																25,60		0,62	1,28								27,50
130	130.i																																				21,49		0,69			1,08						23,26
	130.h																																				4,23		1,27			5,18						10,68

Total	**46,61**	**0,65**	**12,93**	**220,66**	**0,63**	**14,28**	**41,75**	**9,81**	**24,50**	**3,93**	**4,07**	**2,63**	**4,44**	**2,37**	**12,28**	**0,99**	**72,08**	**30,70**	**0,42**	**28,09**	**33,72**	**12,97**	**39,64**	**0,28**	**4,69**	**21,35**	**6,28**	**0,28**	**4,55**	**1,23**	**12,05**	**27,06**	**5,76**	**9,22**	**15,08**	**7,71**	**2040,77**	**45,30**	**46,24**	**26,40**	**4,27**	**125,09**	**25,85**	**6,11**	**1,59**	**2,09**	**0,20**	**2323,91**
% Surf. Totale	2%	0%	1%	9%	0%	1%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	3%	1%	0%	1%	1%	1%	2%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	0%	88%	2%	2%	1%	0%	5%	1%	0%	0%	0%	0%	100%
% Surf. Boisée	2%	0%	1%	11%	0%	1%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	4%	2%	0%	1%	2%	1%	2%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	0%	100%											

Document ONF

SYNTHESE DES PEUPLEMENTS :
Répartition par essence et structure

		Structure													
		I				Total I	R							Total R	Total
Essence	Données	D	I	J	PG		G	LP	M	MG	P	PM	RL		
MEL	Surface (ha)	63,36	103,36	97,57	10,76	275,05	68,39	31,27	71,29	82,07	30,62	170,82	18,1	472,56	747,61
	% Essence	*8,5%*	*13,8%*	*13,1%*	*1,4%*	*36,8%*	*9,1%*	*4,2%*	*9,5%*	*11,0%*	*4,1%*	*22,8%*	*2,4%*	*63,2%*	*100,0%*
	% Structure	*37,4%*	*54,3%*	*39,5%*	*100,0%*	*44,5%*	*100,0%*	*90,1%*	*36,9%*	*39,1%*	*37,5%*	*23,1%*	*55,8%*	*34,7%*	*37,8%*
MEL/A.R	Surface (ha)	1,32	17,37	4,3		22,99			8,99	10,87	0,75	46,62	0,32	67,55	90,54
	% Essence	*1,5%*	*19,2%*	*4,7%*		*25,4%*			*9,9%*	*12,0%*	*0,8%*	*51,5%*	*0,4%*	*74,6%*	*100,0%*
	% Structure	*0,8%*	*9,1%*	*1,7%*		*3,7%*			*4,7%*	*5,2%*	*0,9%*	*6,3%*	*1,0%*	*5,0%*	*4,6%*
MEL/P.C	Surface (ha)	28,09	12,97	39,64		80,7			33,72	30,7		72,08	0,42	136,92	217,62
	% Essence	*12,9%*	*6,0%*	*18,2%*		*37,1%*			*15,5%*	*14,1%*		*33,1%*	*0,2%*	*62,9%*	*100,0%*
	% Structure	*16,6%*	*6,8%*	*16,1%*		*13,1%*			*17,4%*	*14,6%*		*9,7%*	*1,3%*	*10,1%*	*11,0%*
MEL/P.S	Surface (ha)	14,03	1,34	11,16		26,53			12,95	2,01		1,99	0,22	17,17	43,7
	% Essence	*32,1%*	*3,1%*	*25,5%*		*60,7%*			*29,6%*	*4,6%*		*4,6%*	*0,5%*	*39,3%*	*100,0%*
	% Structure	*8,3%*	*0,7%*	*4,5%*		*4,3%*			*6,7%*	*1,0%*		*0,3%*	*0,7%*	*1,3%*	*2,2%*
MEL/P.X	Surface (ha)	5,32		22,55		27,87		3,44	17,92		20,43	50,48	1	93,27	121,14
	% Essence	*4,4%*		*18,6%*		*23,0%*		*2,8%*	*14,8%*	*0,0%*	*16,9%*	*41,7%*	*0,8%*	*77,0%*	*100,0%*
	% Structure	*3,1%*		*9,1%*		*4,5%*		*9,9%*	*9,3%*	*0,0%*	*25,0%*	*6,8%*	*3,1%*	*6,9%*	*6,1%*
MEL/S.P	Surface (ha)	4,55	12,05	27,06		43,66			1,23	6,28		21,35	0,28	29,14	72,8
	% Essence	*6,3%*	*16,6%*	*37,2%*		*60,0%*			*1,7%*	*8,6%*		*29,3%*	*0,4%*	*40,0%*	*100,0%*
	% Structure	*2,7%*	*6,3%*	*11,0%*		*7,1%*			*0,6%*	*3,0%*		*2,9%*	*0,9%*	*2,1%*	*3,7%*
P.S	Surface (ha)	0,99	27,58	2,25		30,82			34,3	75,17	2,19	83,26	8,18	203,1	233,92
	% Essence	*0,4%*	*11,8%*	*1,0%*		*13,2%*			*14,7%*	*32,1%*	*0,9%*	*35,6%*	*3,5%*	*86,8%*	*100,0%*
	% Structure	*0,6%*	*14,5%*	*0,9%*		*5,0%*			*17,7%*	*35,8%*	*2,7%*	*11,2%*	*25,2%*	*14,9%*	*11,8%*
P.S/A.R	Surface (ha)	4,44	12,28	0,99		17,71				2,63		4,07		6,7	24,41
	% Essence	*18,2%*	*50,3%*	*4,1%*		*72,6%*				*10,8%*		*16,7%*		*27,4%*	*100,0%*
	% Structure	*2,6%*	*6,4%*	*0,4%*		*2,9%*				*1,3%*		*0,5%*		*0,5%*	*1,2%*
P.S/P.X	Surface (ha)		3,55			3,55					13,38	1,59	3,29	18,26	21,81
	% Essence		*16,3%*			*16,3%*					*61,3%*	*7,3%*	*15,1%*	*83,7%*	*100,0%*
	% Structure		*1,9%*			*0,6%*					*16,4%*	*0,2%*	*10,1%*	*1,3%*	*1,1%*
P.X	Surface (ha)	41,75		24,5		66,25					14,28	220,66	0,63	235,57	301,82
	% Essence	*13,8%*		*8,1%*		*22,0%*					*4,7%*	*73,1%*	*0,2%*	*78,0%*	*100,0%*
	% Structure	*24,7%*		*9,9%*		*10,7%*					*17,5%*	*29,8%*	*1,9%*	*17,3%*	*15,3%*
P.X/A.R	Surface (ha)	0,65				0,65			12,93			46,61		59,54	60,19
	% Essence	*1,1%*				*1,1%*			*21,5%*			*77,4%*		*98,9%*	*100,0%*
	% Structure	*0,4%*				*0,1%*			*6,7%*			*6,3%*		*4,4%*	*3,0%*
P.X/S.P	Surface (ha)	4,69				4,69						0,28		0,28	4,97
	% Essence	*94,4%*				*94,4%*						*5,6%*		*5,6%*	*100,0%*
	% Structure	*2,8%*				*0,8%*						*0,0%*		*0,0%*	*0,3%*
S.P	Surface (ha)			9,22		9,22						5,76		5,76	14,98
	% Essence			*61,5%*		*61,5%*						*38,5%*		*38,5%*	*100,0%*
	% Structure			*3,7%*		*1,5%*						*0,8%*		*0,4%*	*0,8%*
S.P/A.R	Surface (ha)											15,08		15,08	15,08
	% Essence											*100,0%*		*100,0%*	*100,0%*
	% Structure											*2,0%*		*1,1%*	*0,8%*
S.P/P.C	Surface (ha)			7,71		7,71									7,71
	% Essence			*100,0%*		*100,0%*									*100,0%*
	% Structure			*3,1%*		*1,2%*									*0,4%*
Total Surface (ha)		169,19	190,5	246,95	10,76	617,4	68,39	34,71	193,33	209,73	81,65	740,65	32,44	1360,9	1978,3
Total % Essence		8,6%	9,6%	12,5%	0,5%	31,2%	3,5%	1,8%	9,8%	10,6%	4,1%	37,4%	1,6%	68,8%	100,0%
Total % Structure		*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*	*100,0%*

Document ONF

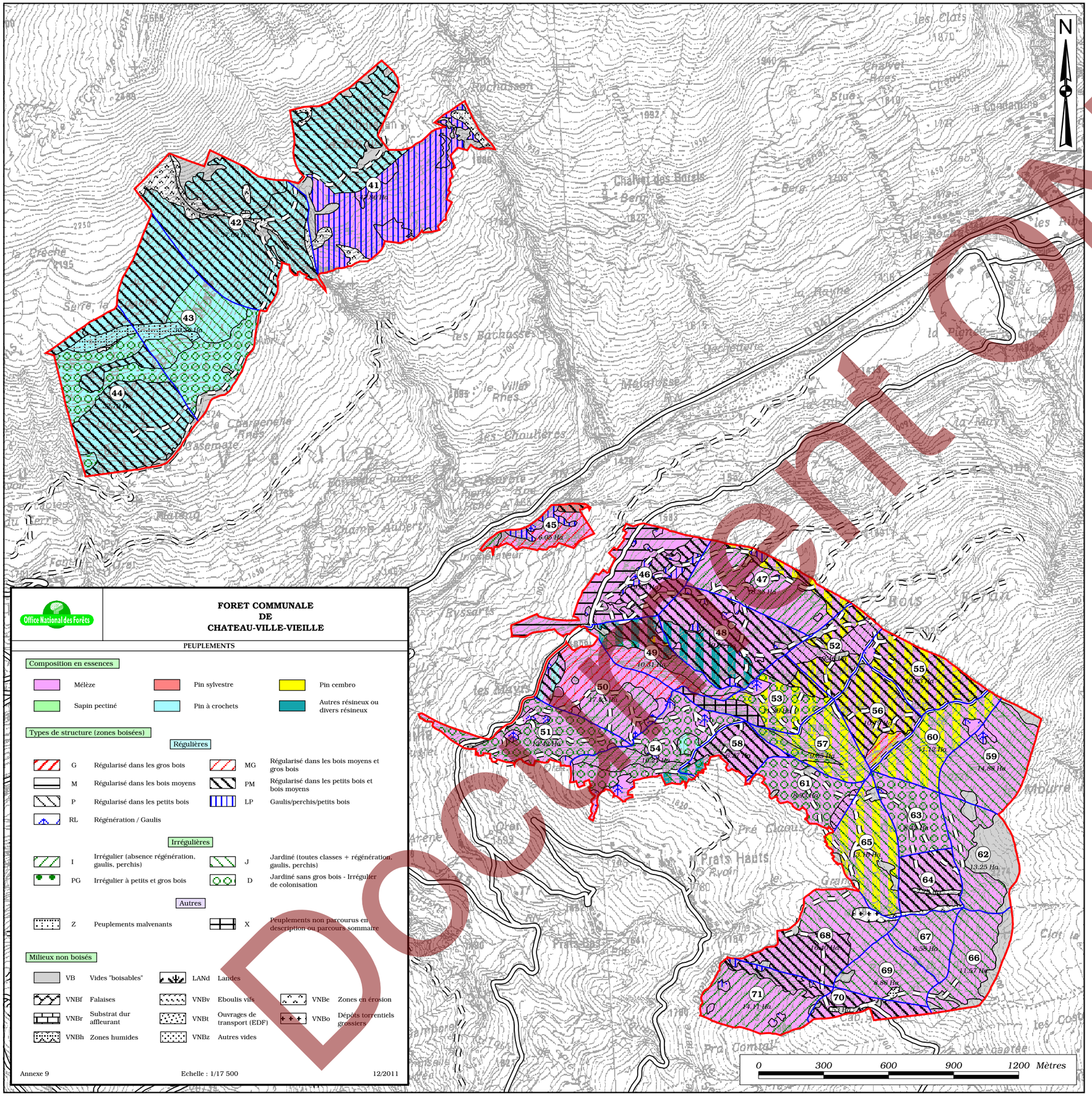

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE

PEUPLEMENTS

Composition en essences

Mélèze	Pin sylvestre	Pin cembro
Sapin pectiné	Pin à crochets	Autres résineux ou divers résineux

Types de structure (zones boisées)

Régulières

G	Régularisé dans les gros bois	MG	Régularisé dans les bois moyens et gros bois
M	Régularisé dans les bois moyens	PM	Régularisé dans les petits bois et bois moyens
P	Régularisé dans les petits bois	LP	Gaulis/perchis/petits bois
RL	Régénération / Gaulis		

Irrégulières

I	Irrégulier (absence régénération, gaulis, perchis)	J	Jardiné (toutes classes + régénération, gaulis, perchis)
PG	Irrégulier à petits et gros bois	D	Jardiné sans gros bois - Irrégulier de colonisation

Autres

Z	Peuplements malvenants	X	Peuplements non parcourus en description ou parcours sommaire

Milieux non boisés

VB	Vides "boisables"	LANd	Landes		
VNBf	Falaises	VNBv	Eboulis vifs	VNBe	Zones en érosion
VNBr	Substrat dur affleurant	VNBt	Ouvrages de transport (EDF)	VNBo	Dépôts torrentiels grossiers
VNBh	Zones humides	VNBz	Autres vides		

Annexe 9 — Echelle : 1/17 500 — 12/2011

DOCUMENT

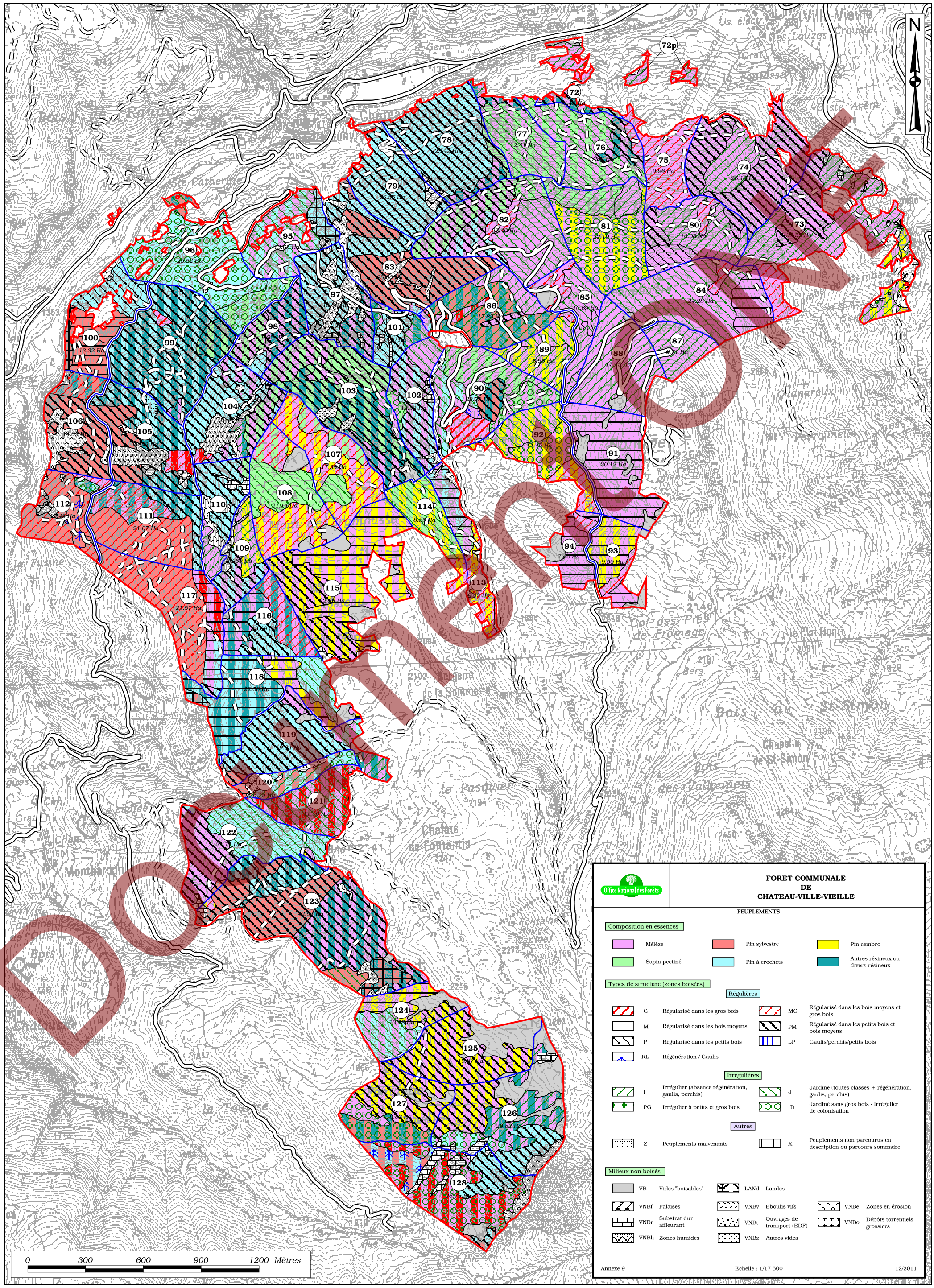
N
72p
72
77
12.41 Ha
78
76
75
9.96 Ha
74
79
82
27.40 Ha
81
22.16 Ha
80
16.08 Ha
73
95
96
37.52 Ha
83
84
24.26 Ha
97
85
16.69 Ha
86
17.88 Ha
98
101
99
100
13.32 Ha
89
8.98 Ha
88
87
90
103
102
104
106
105
92
14.45 Ha
91
20.12 Ha
107
7.35 Ha
108
21.44 Ha
112
110
114
8.83 Ha
111
21.07 Ha
94
7.80 Ha
93
9.50 Ha
109
115
113
117
21.57 Ha
116
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
0
300
600
900
1200 Mètres
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
PEUPLEMENTS
Composition en essences
Mélèze
Pin sylvestre
Pin cembro
Sapin pectiné
Pin à crochets
Autres résineux ou divers résineux
Types de structure (zones boisées)
Régulières
G
Régularisé dans les gros bois
MG
Régularisé dans les bois moyens et gros bois
M
Régularisé dans les bois moyens
PM
Régularisé dans les petits bois et bois moyens
P
Régularisé dans les petits bois
LP
Gaulis/perchis/petits bois
RL
Régénération / Gaulis
Irrégulières
I
Irrégulier (absence régénération, gaulis, perchis)
J
Jardiné (toutes classes + régénération, gaulis, perchis)
PG
Irrégulier à petits et gros bois
D
Jardiné sans gros bois - Irrégulier de colonisation
Autres
Z
Peuplements malvenants
X
Peuplements non parcourus en description ou parcours sommaire
Milieux non boisés
VB
Vides "boisables"
LANd
Landes
VNBf
Falaises
VNBv
Eboulis vifs
VNBe
Zones en érosion
VNBr
Substrat dur affleurant
VNBt
Ouvrages de transport (EDF)
VNBo
Dépôts torrentiels grossiers
VNBh
Zones humides
VNBz
Autres vides
Annexe 9
Echelle : 1/17 500
12/2011

SPECIMEN

N

FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Office National des Forêts

PEUPLEMENTS

Composition en essences

- Mélèze
- Pin sylvestre
- Pin cembro
- Sapin pectiné
- Pin à crochets
- Autres résineux ou divers résineux

Types de structure (zones boisées)

Régulières

- G — Régularisé dans les gros bois
- MG — Régularisé dans les bois moyens et gros bois
- M — Régularisé dans les bois moyens
- PM — Régularisé dans les petits bois et bois moyens
- P — Régularisé dans les petits bois
- LP — Gaulis/perchis/petits bois
- RL — Régénération / Gaulis

Irrégulières

- I — Irrégulier (absence régénération, gaulis, perchis)
- J — Jardiné (toutes classes + régénération, gaulis, perchis)
- PG — Irrégulier à petits et gros bois
- D — Jardiné sans gros bois - Irrégulier de colonisation

Autres

- Z — Peuplements malvenants
- X — Peuplements non parcourus en description ou parcours sommaire

Milieux non boisés

- VB — Vides "boisables"
- LANd — Landes
- VNBf — Falaises
- VNBv — Eboulis vifs
- VNBe — Zones en érosion
- VNBr — Substrat dur affleurant
- VNBt — Ouvrages de transport (EDF)
- VNBo — Dépôts torrentiels grossiers
- VNBh — Zones humides
- VNBz — Autres vides

Annexe 9 — Echelle : 1/17 500 — 12/2011

0 300 600 900 1200 Mètres

N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	Code_UG
1	Route forestière de Chanteloube	Desserte	RF_CHATELOUB
2	Piste de l'Alpe (sur territoire de Molines en Queyras)	Desserte	PF_ALPE
3	Sentier des Prats Hauts aux Fonds de Peynin	Accueil	SE_PRATSPEYNIN
4	Sentier vers Bois Fondu Aiguilles	Accueil	SE_BOISFONDU
5	Sentier Les Prats Hauts Gaudissard	Accueil	SE_PRATSGAUD
6	Route de Souliers (CD)	Desserte	RF_SOULIERS
7	Route sylvo-pastorale touristique du Lac de Roue	Desserte	RF_LACROUE
8	Piste du vallon de Souliers	Desserte	PF_VALLONSOU
9	Piste de la bergerie de Souliers	Desserte	PF_BERGERIESOU
10	GR58 sentier du col Tronchet	Accueil	-
11	Sentier du lac de Souliers	Accueil	SE_LACSOULIER
12	Piste du Bois du Banc des Vachers	Desserte	PF_BOISBANVA
13	Canal de Roue – Sentier du canal de Roue	Patrimoine	-
14	Piste des Arbourets	Desserte	PF_ARBOURET
15	Piste du plateau de Roue à Pelisse	Desserte	PF_ROUEPELISSE
16	Piste du plateau de Roue	Desserte	PF_PLATEAUROU
17	Piste de Randon (parcelles 27 et 26)	Desserte	PF_RANDON-P27-26
18	Piste de Randon (parcelles 28 et 31)	Desserte	PF_RANDON-P28-31
19	GR5 sentier de Château au Lac de Roue	Accueil	-
20	Piste de la Coste	Desserte	PF_COSTE
21	Draille des Vaches (sentier)	Accueil	SE_DRAILLE
22	Route des Meyriès	Desserte	RF_MEYRIES
23	Piste du Bois Noir	Desserte	PF_BOINOIR
24	Piste de Péas	Desserte	PF_PEAS
25	Piste de Chalvet	Desserte	PF_CHALVET
26	GR58	Accueil	-
27	Sentier du Col la Crèche	Desserte	SE_COLCRECHE
28	Citerne DFCI de Bois Noir	DFCI	CI_DFCI-BOISNOIR
29	Piste du Canal Neuf	Desserte	PF_CANALNEUF
30	Route du Sommet Bûcher	Desserte	RF_SOMMETBUC
31	Route du Peyron (Montbardon)	Desserte	RF_PEYRON

Document ONF

N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	Code_UG
32	Route de Rieu-Vert	Desserte	RF_RIEUVERT
34	Route Fontaine Rouge	Desserte	RF_FONTAINE
33	Piste de Bramousse	Desserte	PF_BRAMOUSSE
34	Route de Gambarel	Desserte	RF_GAMBAREL
35	Traîne de Gambarel au Serre du Clot	Desserte	TR_GAMBAREL
36	Traîne de Sommet Bûcher à Molines	Desserte	TR_SOMMETBUC
37	Traîne de la Casse	Desserte	TR_CASSE
38	Traîne de Fontantie à Fontaine Rouge	Desserte	TR_FONTANTIE
39	Sentier de la Sommette	Accueil	SF_SOMMETTE
40	Citerne DFCI de Riou Vert (Hors forêt communale)	DFCI	CI_DFCI-RIOUVERT
41	GR58	Accueil	-
42	Point de vue de Sommet Bucher	Accueil	-
43	Parking de Sommet Bucher	Accueil	-
44	Point de vue du Bois de Randon	Accueil	-
45	Belvédère du Bois de Randon	Accueil	-
46	Aire de pique-nique n°1 du Lac de Roue	Accueil	-
47	Aire de pique-nique n°2 du Lac de Roue	Accueil	-
48	Parking du Lac de Roue	Accueil	-

Document ONF

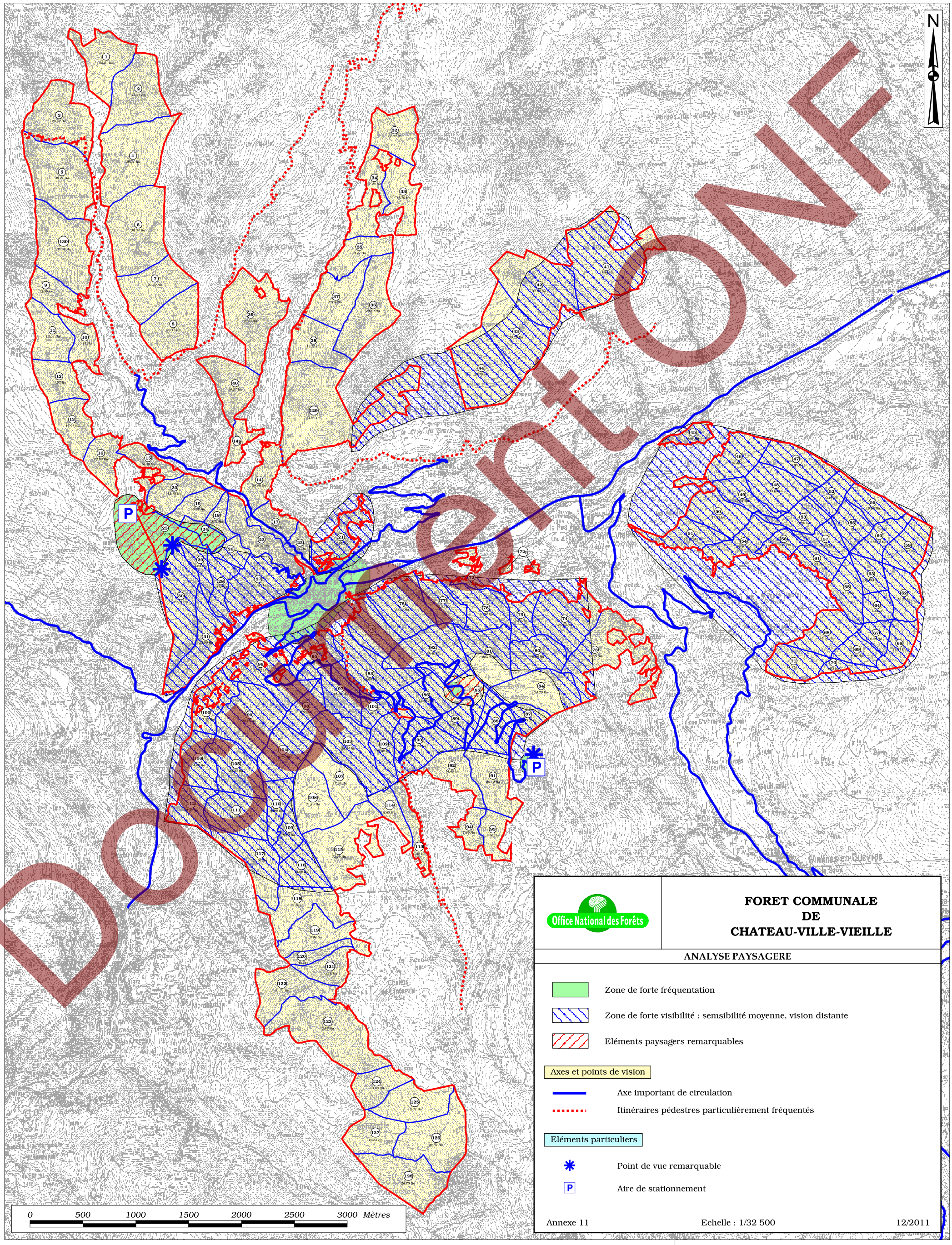

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

ANALYSE PAYSAGERE

Zone de forte fréquentation

Zone de forte visibilité : semsibilité moyenne, vision distante

Eléments paysagers remarquables

Axes et points de vision

Axe important de circulation

Itinéraires pédestres particulièrement fréquentés

Eléments particuliers

Point de vue remarquable

Aire de stationnement

Annexe 11 Echelle : 1/32 500 12/2011

Document non contractuel

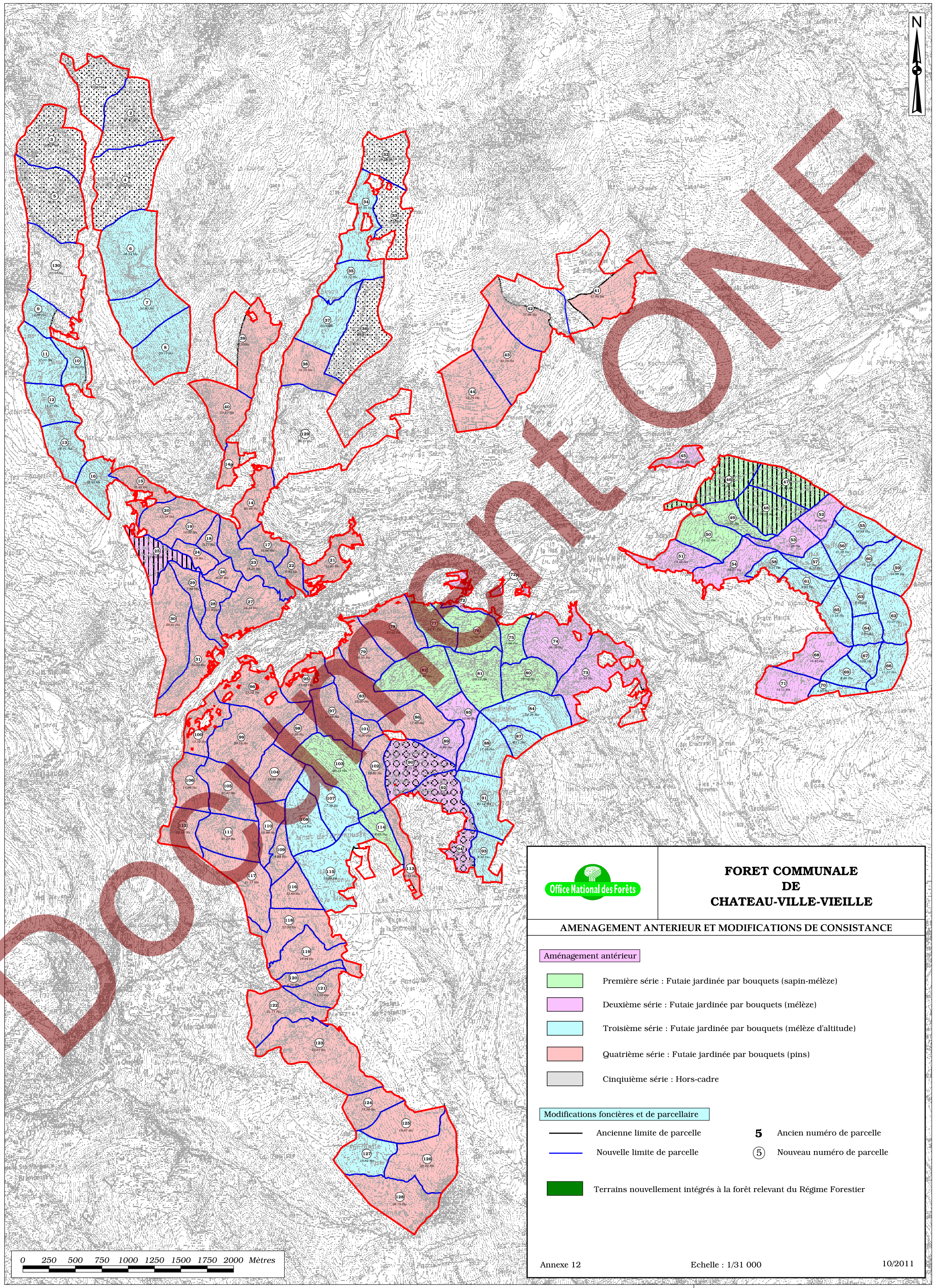
N
ONF
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
AMENAGEMENT ANTERIEUR ET MODIFICATIONS DE CONSISTANCE
Aménagement antérieur
Première série : Futaie jardinée par bouquets (sapin-mélèze)
Deuxième série : Futaie jardinée par bouquets (mélèze)
Troisième série : Futaie jardinée par bouquets (mélèze d'altitude)
Quatrième série : Futaie jardinée par bouquets (pins)
Cinqiuième série : Hors-cadre
Modifications foncières et de parcellaire
Ancienne limite de parcelle
Nouvelle limite de parcelle
5 Ancien numéro de parcelle
(5) Nouveau numéro de parcelle
Terrains nouvellement intégrés à la forêt relevant du Régime Forestier
Annexe 12
Echelle : 1/31 000
10/2011
0 250 500 750 1000 1250 1500 1750 2000 Mètres
Projet
Projet
Projet

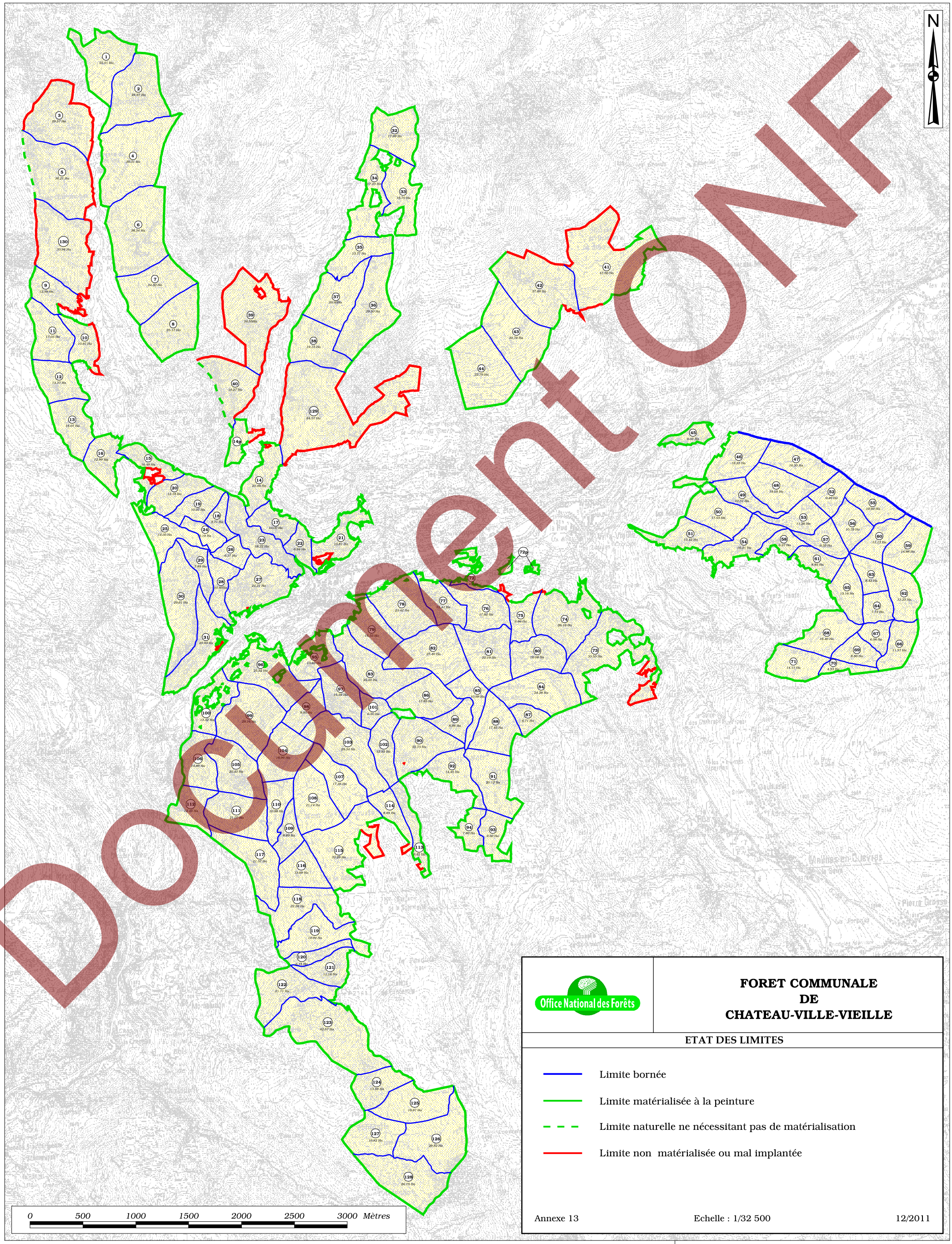
N
1 22.51 Ha
2 28.67 Ha
3 29.37 Ha
4 39.21 Ha
5 36.23 Ha
6 38.34 Ha
130 33.94 Ha
7 24.50 Ha
8 25.17 Ha
9 12.59 Ha
11 17.03 Ha
10 10.87 Ha
12 14.37 Ha
13 16.01 Ha
16 12.99 Ha
15 10.39 Ha
20 13.18 Ha
19 10.37 Ha
18 3.71 Ha
25 14.05 Ha
24 19 Ha
23 18.32 Ha
26 6.37 Ha
29 7.85 Ha
28 10.60 Ha
27 24.21 Ha
30 29.61 Ha
31 20.90 Ha
14p
14 20.46 Ha
17 16.30 Ha
21 13.81 Ha
22 6.94 Ha
39 34.35Ha
40 10.27 Ha
129 64.57 Ha
38 19.15 Ha
37 20.30Ha
36 29.50 Ha
35 13.77 Ha
32 17.99 Ha
34 17.25 Ha
33 16.70 Ha
41 47.86 Ha
42 37.69 Ha
43 20.76 Ha
44 22.79 Ha
45 6.65 Ha
46 19.35 Ha
47 16.35 Ha
48 19.05 Ha
49 10.31 Ha
50 17.55 Ha
51 13.42 Ha
52 9.46 Ha
53 11.26 Ha
54 10.21 Ha
55 10.57 Ha
56 10.79 Ha
58 6.27 Ha
57 9.35 Ha
60 11.12 Ha
59 14.98 Ha
61 8.93 Ha
63 8.42 Ha
65 13.16 Ha
62 13.25 Ha
64 7.73 Ha
68 16.40 Ha
67 6.58 Ha
66 11.57 Ha
69 8.86 Ha
71 14.11 Ha
70 4.53 Ha
72p
72 4.66 Ha
78 23.42 Ha
77 12.41 Ha
76 17.82 Ha
75 9.86 Ha
74 26.16 Ha
79 19.53 Ha
82 27.40 Ha
81 22.19 Ha
80 16.08 Ha
73 33.55 Ha
95 13.63 Ha
96 25.52 Ha
83 25.00 Ha
84 24.26 Ha
97 15.58 Ha
86 17.83 Ha
85 10.69 Ha
98 9.57 Ha
101 6.50 Ha
87 6.71 Ha
100 10.32 Ha
99 29.16 Ha
89 8.98 Ha
88 17.45 Ha
103 28.34 Ha
90 22.73 Ha
102 12.92 Ha
104 18.50 Ha
106 14.89 Ha
105 20.43 Ha
92 14.45 Ha
91 20.12 Ha
107 17.35 Ha
108 21.14 Ha
112 12.35 Ha
111 21.07 Ha
110 10.98 Ha
114 9.85 Ha
109 8.69 Ha
115 32.39 Ha
113 3.32 Ha
94 7.80 Ha
93 9.50 Ha
117 21.57 Ha
116 13.69 Ha
118 22.38 Ha
119 10.94 Ha
120 6.19 Ha
121 11.16 Ha
122 21.71 Ha
123 42.57 Ha
124 13.38 Ha
125 19.87 Ha
127 16.82 Ha
126 26.82 Ha
128 26.73 Ha
0 500 1000 1500 2000 2500 3000 Mètres
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
ETAT DES LIMITES
Limite bornée
Limite matérialisée à la peinture
Limite naturelle ne nécessitant pas de matérialisation
Limite non matérialisée ou mal implantée
Annexe 13
Echelle : 1/32 500
12/2011
DOCUMENT

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2011	11	11.i	17,03	Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume- conservation des vieux mélèzes au titre d'arbres patrimoniaux	SECO	2	4,56	40	4,56	54	246
	68	68.i	16,4	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 300 à 270 tiges /ha	AMEL	2	7,67	10	7,67	18	138
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	7,44	27	7,43	46	341
	71	71.i	14,11	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - 25% d'amélioration hors trouées	JARB	1	10,6	44	10,60	111	1178
	75	75.i	9,96	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	9,96	27	9,96	44	438
	82	82.i	27,4	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	11,51	32	11,50	46	524
						2	4,33	32	4,32	43	185
						4	1,76	32	1,75	58	101
				Coupe de rajeunissement : extraction du couvert dominant âgé (mélèze) au profit des sujet jeunes (sapin)	JARB	5	8,19	54	8,20	63	517
2012	41	41.i	47,86	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 1300 à 800 tiges /ha	AMEL	5	17,33	40	17,33	73	1262
	80	80.i	16,08	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 800 à 600 tiges /ha	AMEL	1	2,92	35	2,92	84	245
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	5	0,89	18	0,89	19	17
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	4,38	23	4,37	30	129
						4	4,99	22	4,99	33	167
						6	1,09	22	1,09	52	57
	81	81.i	22,19	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	15,47	23	15,46	31	475
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	4,63	27	4,64	50	234
						3	2,09	27	2,09	50	104
	87	87.i	6,71	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,71	35	6,71	80	540
	117	117.i	21,57	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3	27	3,00	41	123
						2	2,5	27	2,51	28	70
						3	0,42	27	0,42	50	21
						4	15,65	27	15,64	26	401

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2013	47	47.i	16,35	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	12,76	39	5,80	98	571
	90	90.i	22,73	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 500 à 400 tiges /ha	JARB	2	3,56	50	3,56	61	217
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 25 % ramenant la densité de 400 à 300 tiges /ha	JARB	1	7,42	55	7,42	71	530
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	6	3,99	27	4,00	54	217
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	5	3,64	31	3,64	39	142
	101	101.i	1,37	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	1,37	27	1,36	44	60
	102	102.i	3,36	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	5	2,37	27	2,37	48	113
	121	121.i	11,16	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	11,16	31	11,16	64	715
	122	122.i	21,71	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	8,88	18	8,89	31	277
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - Hors trouées : Enlèvement en priorité des tiges dépérissantes	JARB	1	11,78	38	11,78	60	710
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	4	0,24	30	0,24	38	9
	123	123.i	36,01	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	15,52	27	15,51	36	565
						4	6,12	27	6,11	31	191
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	13,64	32	13,67	40	541
						6	0,27	32	0,27	74	20
2014	29	29.i	3,75	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 540 à 370 tiges /ha	AMEL	1	1,14	30	1,14	57	65
	30	30.i	11,86	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 15 % ramenant la densité de 300 à 250 tiges /ha	AMEL	3	4,22	15	4,22	25	107
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	4,54	18	4,55	39	176
						4	0,98	5	0,98	10	38
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	2,12	22	2,11	27	58
	31	31.i	3,64	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	0,65	27	0,65	49	32
				Coupe de régénération secondaire prélevant 30% du volume	SECO	1	1,43	30	1,43	59	84
						3	1,56	30	1,56	49	76

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2014	48	48.i	19,05	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 400 à 370 tiges /ha -	JARB	1	11,16	26	11,16	73	819
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	11	6,6	18	6,60	29	191
	52	52.i	9,46	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 350 à 270 tiges /ha	AMEL	2	3,4	20	3,40	28	96
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,2	18	3,22	33	107
						3	2,47	18	2,47	31	77
	118	118.i	22,58	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	4,14	18	4,13	31	127
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	12,93	27	12,93	54	702
	119	119.i	19,94	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 50 % ramenant la densité de 600 à 300 tiges /ha	AMEL	4	1,08	40	1,08	136	147
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 500 à 300 tiges /ha	JARB	3	11,89	28	11,89	54	648
2015	5	5.i	4,38	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 530 à 480 tiges /ha	AMEL	1	4,38	10	4,38	26	114
	37	37.i	20,93	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 350 tiges /ha	AMEL	2	4,53	20	4,53	39	178
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	15,72	22	15,74	56	882
	49	49.i	10,31	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,49	22	3,49	43	151
						2	2,2	23	2,20	40	88
						3	3,22	22	3,21	48	155
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	4	0,95	27	0,96	30	29
	50	50.i	17,03	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 350 à 270 tiges /ha	AMEL	5	1,52	20	1,52	39	59
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	6	23	6,00	49	291
						3	7,95	23	7,96	48	380
	53	53.i	11,26	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	1,48	18	1,47	36	53
						4	1,11	18	1,11	32	36
						5	1,31	18	1,31	33	43
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	4,37	23	4,37	41	178
	130	130.i	23,26	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	AMEL	1	4,28	32	4,28	67	288

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2016	73	73.i	13,26	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 400 à 370 tiges /ha	JARB	13	5,19	34	5,19	108	561
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 370 tiges /ha	JARB	11	4,99	41	4,99	120	599
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	9	3,08	27	3,08	78	239
	74	74.i	22,72	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 20 % ramenant la densité de 500 à 400 tiges /ha	JARB	1	5,96	30	5,96	53	313
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 20 % ramenant la densité de 600 à 500 tiges /ha	JARB	2	1,62	35	1,62	60	97
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 580 à 470 tiges /ha	JARB	4	10,57	37	10,57	50	525
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	7	4,57	25	4,12	33	136
	85	85.i	10,69	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,71	23	0,71	34	24
						2	2,44	23	2,44	28	68
						3	1,06	23	1,05	29	30
						4	3,36	22	3,37	35	118
						5	2,25	22	2,25	62	140
	111	111.i	21,07	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 560 à 450 tiges /ha	JARB	2	4,24	38	4,24	50	211
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Pas d'intervention hors trouées	JARB	1	11,39	90	2,85	119	340
						3	5,3	90	1,33	119	158
	112	112.i	11,26	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	5	0,74	27	0,74	38	28
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,99	32	7,00	57	398
2017	7	7.i	18,53	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne	AMEL	1	14	15	14,00	32	441
	32	32.i	1,21	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 15 % ramenant la densité de 400 à 350 tiges /ha	AMEL	5	1,21	15	1,21	18	22
	33	33.i	3,41	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 15 % ramenant la densité à 350 tiges /ha	AMEL	3	3,41	15	3,41	17	58
	34	34.i	17,25	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 15 % ramenant la densité de 400 à 350 tiges /ha	AMEL	1	15,99	15	15,99	27	430
	35	35.i	10,23	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 500 à 350 tiges /ha	AMEL	3	4,42	30	4,42	73	324
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	4,06	18	4,06	45	182
	36	36.i	15,11	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 350 tiges /ha	AMEL	3	15,11	20	15,11	30	453

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2017	105	105.i	9,33	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	1,5	23	1,49	34	51
						7	2,44	22	2,45	27	66
				Coupe de jardinage par trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 500 à 300 tiges /ha	JARB	4	4,62	28	4,62	54	251
	106	106.i	11,13	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	2,63	31	2,62	64	169
				Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 35 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 650 à 400 tiges /ha	JARB	1	8,11	26	8,11	39	314
2018	15	15.i	7,24	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 15% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,34	13	6,33	25	159
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume	SECO	2	0,82	40	0,82	98	80
	21	21.i	13,81	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,32	22	8,73	51	442
	38	38.i	8,93	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Enlèvement en priorité des tiges dépérissantes	JARB	3	8,78	41	8,78	91	799
	42	42.i	22,58	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 15 % ramenant la densité de 350 à 300 tiges /ha	AMEL	1	13,87	15	13,87	35	487
				Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 1000 à 600 tiges /ha	AMEL	5	8,24	40	8,24	79	652
	70	70.i	4,53	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,92	22	3,93	53	209
	89	89.i	8,98	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	5,62	23	5,62	22	123
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	2,94	26	2,94	23	69
				Coupe de régénération secondaire prélevant 30% du volume	SECO	3	0,42	30	0,42	64	27
2019	99	99.i	29,16	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 550 à 500 tiges /ha	AMEL	1	3,06	10	3,06	16	50
				Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 680 à 540 tiges /ha	AMEL	3	0,75	30	0,75	76	57
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 400 à 240 tiges /ha	JARB	2	24,94	57	24,94	64	1602
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	4	0,41	31	0,41	56	23
	100	100.i	11,96	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	5,42	23	5,41	22	119
						2	6,54	22	6,55	30	196
	108	108.i	21,14	Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 520 à 300 tiges /ha	JARB	3	3,01	28	3,01	62	186
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,56	27	8,55	50	424
				Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 450 à 300 tiges /ha	JARB	2	7,27	21	7,27	35	258

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2019	109	109.i	8,69	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,44	31	3,43	66	228
	113	113.i	5,17	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,94	27	3,94	65	256
						3	1,23	27	1,23	39	48
2020	8	8.i	14,31	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 10 % ramenant la densité de 420 à 370 tiges /ha - Conservation des très vieux mélèzes au titre d'arbres patrimoniaux	AMEL	4	8,85	10	8,85	23	204
	14	14.i	20,46	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 700 à 400 tiges /ha - Coupe à exploiter si mise en sécurité possible sur route départementale de Souliers : feux routiers d'alternat	AMEL	5	0,79	40	0,79	47	37
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées - Coupe à exploiter si mise en sécurité possible sur route départementale de Souliers : feux routiers d'alternat	JARB	2	11,03	18	11,04	29	324
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées - Coupe à exploiter si mise en sécurité possible sur route départementale de Souliers : feux routiers d'alternat	JARB	1	4,96	23	4,95	43	212
	17	17.i	7,99	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées - Coupe à exploiter si mise en sécurité possible sur route départementale de Souliers : feux routiers d'alternat	JARB	2	4,92	27	4,92	67	331
						3	1,05	27	1,06	83	88
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume - Coupe à exploiter si mise en sécurité possible sur route départementale de Souliers : feux routiers d'alternat	SECO	1	0,37	40	0,37	62	23
	18	18.i	5,71	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,6	18	3,60	26	94
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	1,52	23	1,52	45	68
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	0,59	28	0,59	31	18
	19	19.i	10,37	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,7	18	3,70	31	115
						2	6,33	18	6,34	34	218
	20	20.i	13,18	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	4,14	18	4,14	31	127
						2	4,5	18	4,50	36	160
						4	2,45	18	2,45	41	100
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	1,87	27	1,88	47	89
	98	98.i	9,95	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 800 à 500 tiges /ha	JARB	3	3,14	53	3,14	113	354
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 550 à 350 tiges /ha	JARB	2	0,84	22	0,84	39	33
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	5,97	23	5,96	34	201

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2020	104	104.i	18,96	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 650 à 400 tiges /ha	JARB	12	1,8	28	1,80	74	133
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,44	26	0,44	41	18
						2	3,03	27	3,02	53	161
						3	0,96	27	0,96	40	38
						7	0,97	27	0,97	38	37
						9	4,78	27	4,77	42	200
						10	1,66	28	1,66	30	49
						11	0,31	27	0,31	35	11
						13	0,79	27	0,79	39	31
	110	110.i	10,98	Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 500 à 300 tiges /ha	JARB	2	0,56	28	0,56	61	34
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	2,12	27	2,12	21	45
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	5,65	32	5,65	39	219
2021	43	43.i	30,76	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	8,54	27	8,53	41	347
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	3	9,31	50	9,31	120	1117
	61	61.i	8,93	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	7,81	18	7,80	25	195
	65	65.i	13,16	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	12,06	22	12,06	38	464
	84	84.i	24,28	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	17,86	18	17,84	22	386
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	5,03	23	5,04	43	215
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	4	1,09	26	1,10	37	41
2022	23	23.i	7,07	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Coupe d'amélioration hors trouées : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 500 à 300 tiges /ha	JARB	2	0,35	50	0,35	86	30
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	1,87	22	1,87	44	83
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	3	0,85	50	0,85	105	89
	26	26.i	6,37	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	1,61	18	1,60	30	48
						3	1,42	18	1,42	38	54
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	1,6	23	1,60	34	54
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	4	0,56	50	0,56	96	54
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume après apparition de la régénération - Maintien de gros mélèze	ENSE	5	1,18	50	1,18	113	133

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2022	27	27.i	10,12	Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 40% du volume - Extraction préférentielle du pin sylvestre	ENSE	3	1,29	40	1,29	81	104
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	1	3,88	50	3,88	96	371
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume	ENSE	8	2,81	40	2,81	37	105
					SECO	2	1,41	90	1,41	74	105
				Coupe de régénération secondaire prélevant 50% du volume	SECO	4	0,73	50	0,73	92	67
	91	91.i	20,12	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	18,01	60	5,44	95	515
	93	93.i	9,5	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,4	6	6,40	10	181
						3	1,27	18	1,27	56	71
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	1,09	22	1,09	34	37
	129	129.i	37,07	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	AMEL	1	17,05	35	17,05	69	1179
						2	18,75	35	18,75	64	1196
2023	6	6.i	22,08	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 800 à 500 tiges /ha	AMEL	1	7,83	40	7,83	84	658
				Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 700 à 500 tiges /ha	AMEL	9	9,72	30	9,72	60	583
	45	45.i	6,05	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	0,03	20	0,03	33	1
						8	0,45	22	0,45	56	25
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,83	31	3,83	66	253
	79	79.i	16,55	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 390 à 300 tiges /ha	JARB	4	2,91	52	2,91	59	172
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 520 à 300 tiges /ha	JARB	5	11,72	55	11,72	126	1474
2024	44	44.i	32,79	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	2,11	27	2,12	61	129
				Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	8	0,72	51	0,72	81	58
				Coupe de régénération secondaire prélevant 30% du volume	SECO	5	1,55	30	1,55	64	99
				Coupe de régénération secondaire prélevant 35% du volume	SECO	1	19,13	35	19,13	77	1482
	83	83.i	10,46	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	AMEL	6	0,4	40	0,40	80	32
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 500 à 300 tiges /ha	JARB	5	3,08	55	3,08	117	361
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	6,63	27	6,62	26	171
	86	86.i	3,17	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,17	22	3,17	27	87
	88	88.i	17,45	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 25 % ramenant la densité de 400 à 300 tiges /ha	JARB	2	13,33	55	13,33	80	1070
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	3,19	29	2,97	62	185

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2025	57	57.i	9,35	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	7,64	23	7,65	32	244
	77	77.i	12,41	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 350 à 240 tiges /ha	AMEL	2	1,01	30	1,01	51	52
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,45	23	0,45	56	25
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	10,95	27	10,95	56	614
	95	95.i	11,13	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	11,03	18	11,03	17	187
	96	96.i	25,52	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	4,69	18	4,69	20	96
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	19,71	32	19,71	26	510
						4	0,99	31	0,99	57	56
	97	97.i	5,58	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	5	5,58	32	5,57	47	260
2026	58	58.i	6,27	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	5,59	27	5,58	62	346
	102	102.i	3,36	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	JARB	2	0,99	45	0,99	105	104
	103	103.i	29,34	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	7	1,15	27	1,14	59	68
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 450 à 300 tiges /ha	JARB	6	3,54	21	3,54	49	174
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	8	1,31	31	1,31	42	55
				Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 420 à 300 tiges /ha	JARB	3	12,02	21	12,02	53	638
				Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 30 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	JARB	4	6,43	21	6,43	56	363
2027	9	9.i	1,5	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 600 à 400 tiges /ha	AMEL	5	1,5	28	1,50	59	88
	10	10.i	10,87	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 15% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,31	14	7,90	23	179
	46	46.i	19,33	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 650 à 370 tiges /ha	AMEL	6	1,19	40	1,19	93	111
				Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité à 370 tiges /ha	AMEL	2	4,83	30	4,83	67	323
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 370 tiges /ha -	JARB	8	10,18	34	10,18	68	692
	54	54.i	16,21	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 350 à 270 tiges /ha	AMEL	6	0,8	20	0,80	49	39
						7	6,42	20	6,42	57	367
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,67	23	0,67	33	22
						4	3,16	23	3,17	40	126

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2027	78	78.i	23,42	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 475 à 300 tiges /ha	JARB	4	1,98	52	1,98	79	157
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 530 à 300 tiges /ha	JARB	1	20,06	53	20,06	117	2337
						3	1,07	52	1,07	111	119
2028	4	4.i	39,31	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité variable selon les secteurs ramenant la densité après intervention à 800 tiges /ha - Conservation des très vieux mélèzes au titre d'arbres patrimoniaux	AMEL	1	11,21	20	11,21	48	534
	12	12.i	14,37	Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 40% du volume	ENSE	6	1,4	39	1,40	29	41
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume- conservation des vieux mélèzes au titre d'arbres patrimoniaux	SECO	2	4,39	41	4,39	30	130
	13	13.i	10,2	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,24	18	0,24	25	6
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées - Arbres en lisière à conserver en bordure du canal	JARB	5	8,54	18	8,55	24	209
	16	16.i	12,99	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité à 290 tiges /ha	AMEL	4	1,57	18	1,57	34	53
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	8,84	18	8,83	24	210
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	2,4	23	2,40	40	96
	51	51.i	13,42	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 350 à 270 tiges /ha	AMEL	6	1,1	20	1,10	59	65
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	6,34	22	6,62	53	349
						5	4,42	22	4,41	42	186
	55	55.i	10,93	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	10,48	23	10,48	50	520
	56	56.i	10,79	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 370 tiges /ha	JARB	2	2,52	34	2,52	56	141
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité faible 20 % ramenant la densité de 450 à 370 tiges /ha -	JARB	3	4,3	34	4,30	73	316
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 25 % ramenant la densité de 500 à 370 tiges /ha -	JARB	4	2,3	38	2,30	96	221
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	1,59	23	1,59	40	63
2029	24	24.i	6,19	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité moyenne 30 % ramenant la densité de 400 à 270 tiges /ha	AMEL	1	2,57	30	2,57	36	93
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	3	1,14	18	1,14	27	31
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	2,19	22	2,18	47	103
	25	25.i	14,05	Coupe d'amélioration : éclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 700 à 400 tiges /ha - Enlèvement en priorité des mélèze dépérissants	AMEL	7	1	40	1,00	68	68
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	12,14	18	12,14	40	481

Document ONF

Année	Par-celle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Nature technique	Unité	Surface unité	Taux de prélè-vement (%)	Surface Totale à parcourir	Volume présumé /Ha	Volume présumé
2029	28	28.i	8,39	Coupe de jardinage par trouées : Ouverture sur 25 % - Hors trouées : éclaircie d'intensité moyenne 25 % ramenant la densité de 530 à 400 tiges /ha	JARB	2	3,79	41	3,79	72	273
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume		3	2,81	40	2,81	48	135
	29	29.i	3,75	Coupe de régénération d'ensemencement prélevant 50% du volume	ENSE	3	1,48	50	1,48	109	161
				Coupe de régénération secondaire prélevant 40% du volume	SECO	4	0,94	40	0,94	46	43
	66	66.i	8,81	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,81	23	8,81	36	314
	67	67.i	6,58	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,32	22	6,32	34	217
	69	69.i	8,86	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,36	23	8,36	36	297
	94	94.i	7,6	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	2	4,54	18	4,55	29	132
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	0,8	22	0,80	64	51
	115	115.i	32,29	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 35% - pas d'amélioration hors trouées	AMEL	6	2,77	32	2,77	102	282
2030	59	59.i	14,88	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	13,44	27	13,45	42	561
	60	60.i	11,12	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	10,68	27	10,68	40	423
	63	63.i	8,42	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	8,28	23	8,29	40	328
	64	64.i	7,73	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	6,88	18	6,87	29	196
	76	76.i	17,82	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - pas d'amélioration hors trouées	JARB	1	14,35	27	14,34	54	778
						2	0,87	28	0,87	29	25
						3	2,6	27	2,61	67	175
IG*	72	72.i	6,45	Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 20% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité moyenne 35 % ramenant la densité de 550 à 370 tiges /ha	JARB	4	1,19	46	1,19	114	136
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 25% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 40 % ramenant la densité de 600 à 370 tiges /ha	JARB	3	0,29	52	0,29	117	34
				Coupe de jardinage par trouées - Ouverture sur 30% - Hors trouées : Eclaircie d'intensité forte 35 % ramenant la densité de 550 à 370 tiges /ha	JARB	6	2,24	52	2,24	103	230
						9	1,65	52	1,65	141	233
Total							**1340,97**		**1308,48**		**67251**

*IG : à l'initiative du gestionnaire

Document ONF

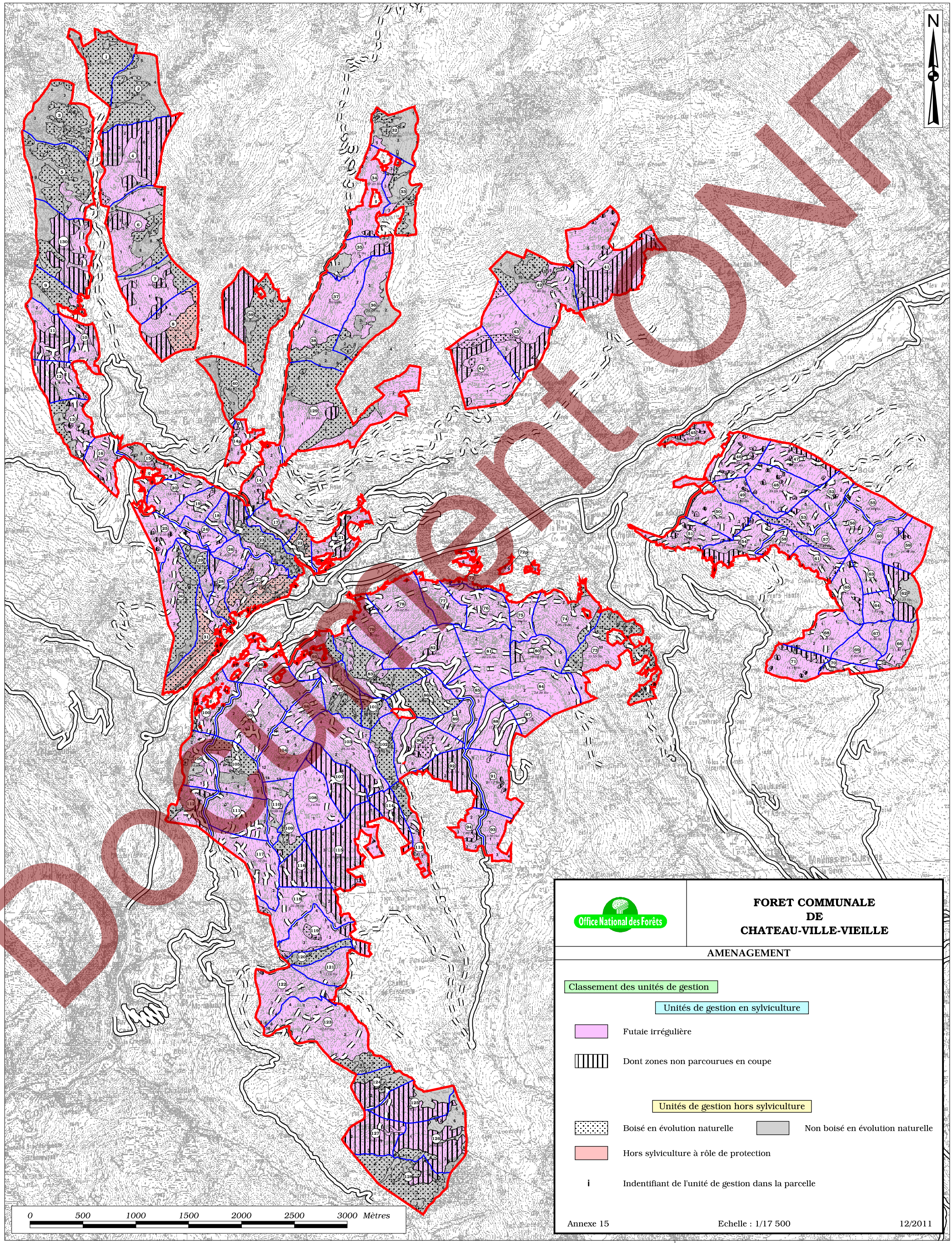

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

AMENAGEMENT

Classement des unités de gestion

Unités de gestion en sylviculture

- Futaie irrégulière
- Dont zones non parcourues en coupe

Unités de gestion hors sylviculture

- Boisé en évolution naturelle
- Non boisé en évolution naturelle
- Hors sylviculture à rôle de protection
- i — Indentifiant de l'unité de gestion dans la parcelle

Annexe 15 — Echelle : 1/17 500 — 12/2011

Document non officiel

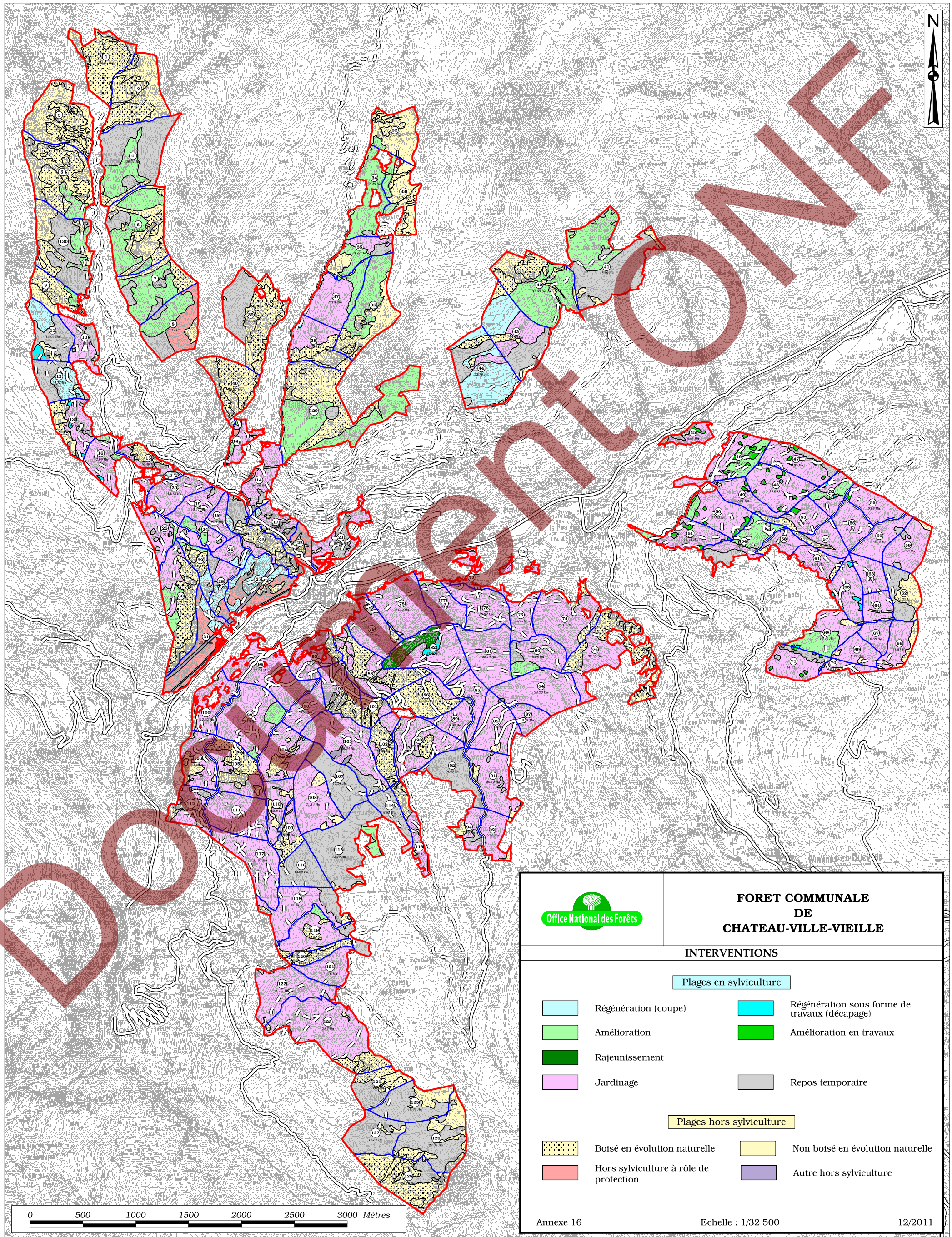

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

INTERVENTIONS

Plages en sylviculture

- Régénération (coupe)
- Régénération sous forme de travaux (décapage)
- Amélioration
- Amélioration en travaux
- Rajeunissement
- Jardinage
- Repos temporaire

Plages hors sylviculture

- Boisé en évolution naturelle
- Non boisé en évolution naturelle
- Hors sylviculture à rôle de protection
- Autre hors sylviculture

Annexe 16 — Echelle : 1/32 500 — 12/2011

Document non contractuel

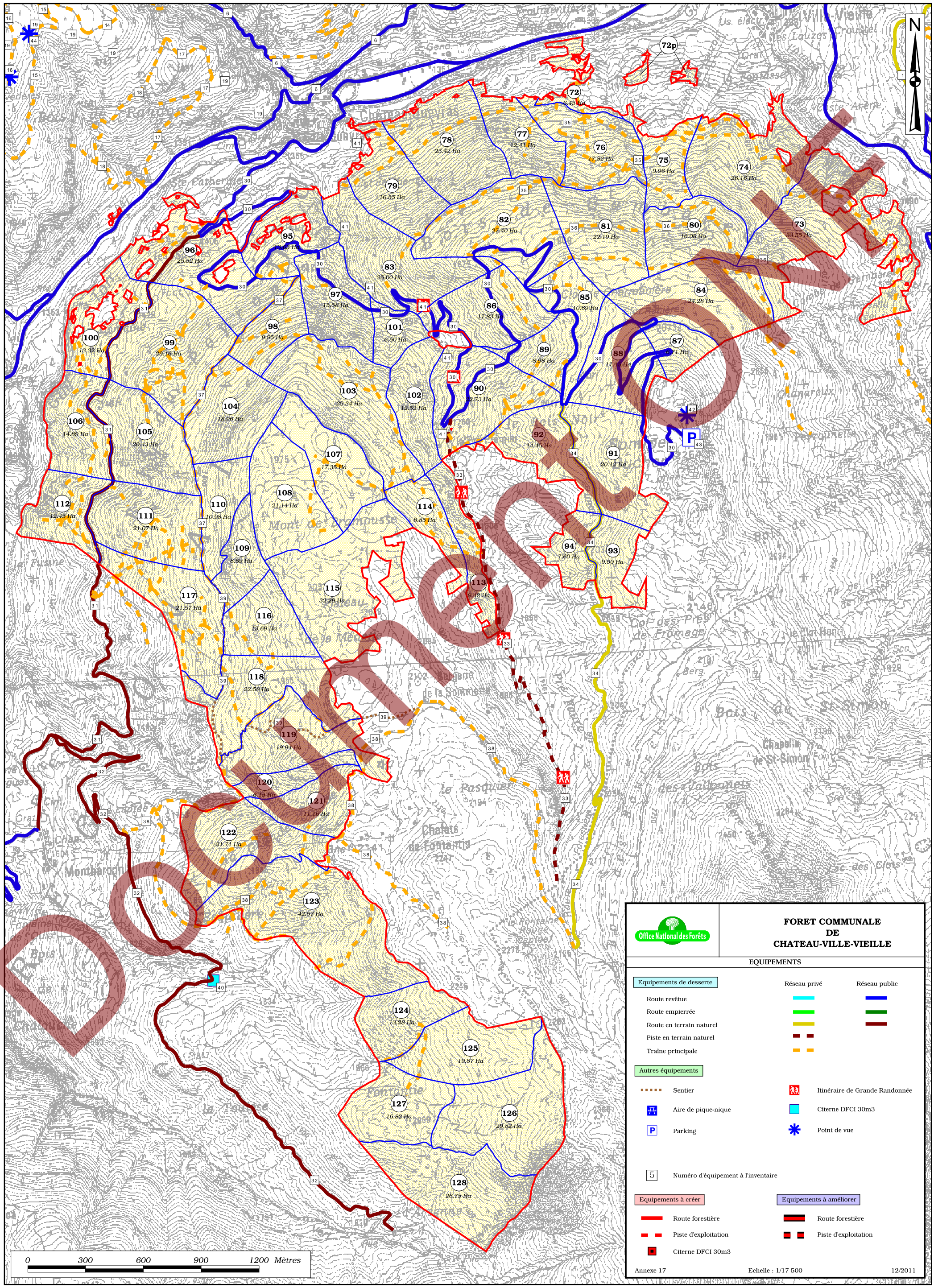
72p
72
6.45 Ha
78
23.42 Ha
77
12.41 Ha
76
17.82 Ha
75
9.96 Ha
74
26.16 Ha
73
33.55 Ha
79
16.55 Ha
82
27.40 Ha
81
22.19 Ha
80
16.08 Ha
95
96
25.52 Ha
83
25.00 Ha
97
15.58 Ha
86
17.83 Ha
85
10.69 Ha
84
24.28 Ha
98
9.95 Ha
101
6.50 Ha
100
13.32 Ha
99
29.16 Ha
89
8.98 Ha
88
87
103
29.34 Ha
102
12.52 Ha
90
12.73 Ha
104
18.96 Ha
106
14.89 Ha
105
20.43 Ha
107
17.35 Ha
92
14.45 Ha
91
20.12 Ha
108
21.14 Ha
112
12.45 Ha
111
21.07 Ha
110
10.98 Ha
114
8.85 Ha
109
8.69 Ha
94
7.60 Ha
93
9.50 Ha
113
9.42 Ha
115
32.29 Ha
117
21.57 Ha
116
18.69 Ha
118
22.58 Ha
119
19.94 Ha
120
6.15 Ha
121
11.16 Ha
122
21.71 Ha
123
42.57 Ha
124
13.28 Ha
125
19.87 Ha
127
16.82 Ha
126
29.82 Ha
128
26.75 Ha
N
0 300 600 900 1200 Mètres
Office National des Forêts
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
EQUIPEMENTS
Equipements de desserte
Réseau privé
Réseau public
Route revêtue
Route empierrée
Route en terrain naturel
Piste en terrain naturel
Traîne principale
Autres équipements
Sentier
Itinéraire de Grande Randonnée
Aire de pique-nique
Citerne DFCI 30m3
Parking
Point de vue
Numéro d'équipement à l'inventaire
Equipements à créer
Equipements à améliorer
Route forestière
Piste d'exploitation
Citerne DFCI 30m3
Route forestière
Piste d'exploitation
Annexe 17
Echelle : 1/17 500
12/2011

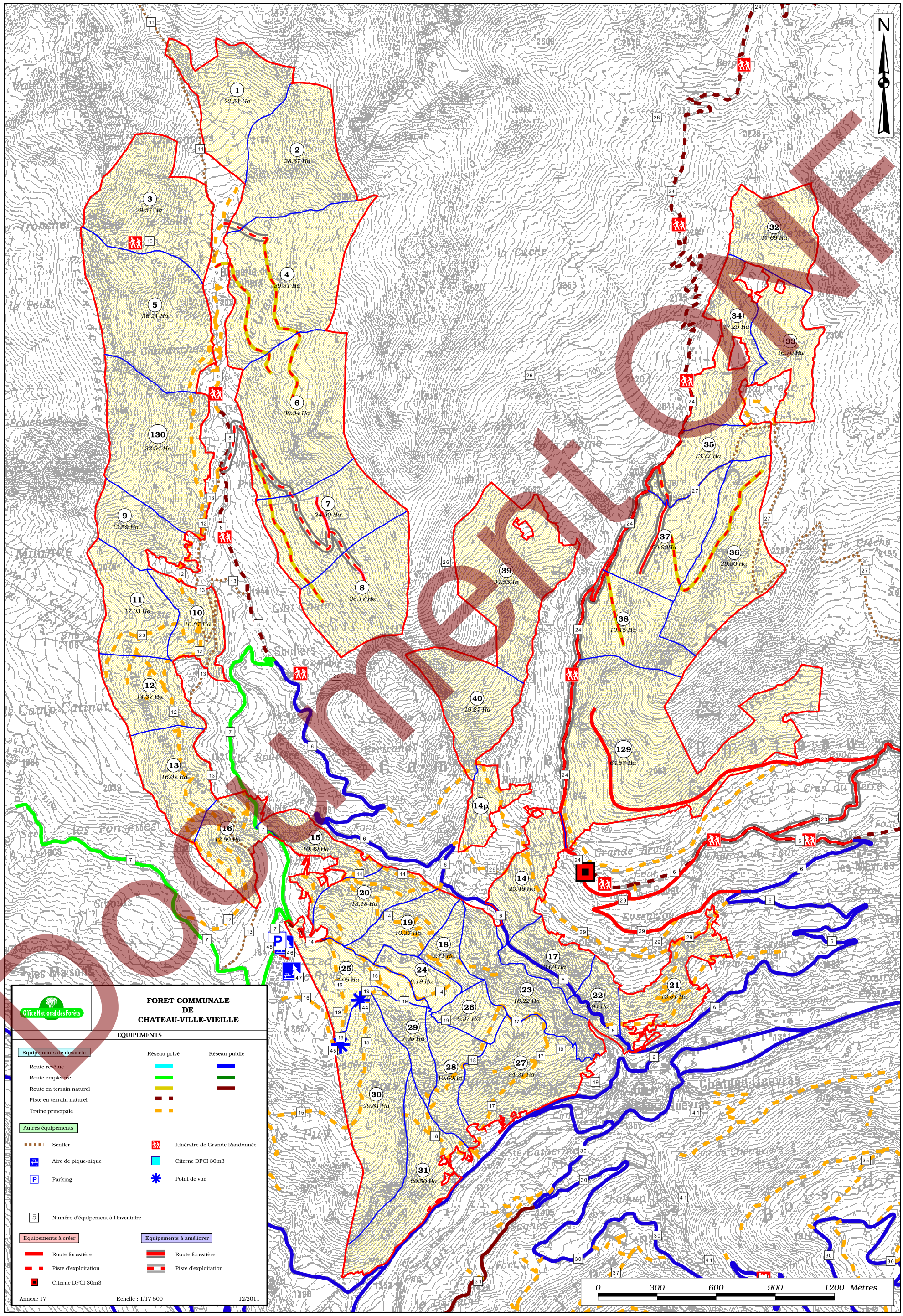
N
1
22,51 Ha
2
28,67 Ha
3
29,57 Ha
4
39,31 Ha
5
36,21 Ha
6
38,34 Ha
7
24,50 Ha
8
25,17 Ha
9
12,59 Ha
10
10,87 Ha
11
17,03 Ha
12
14,37 Ha
13
16,07 Ha
14p
15
10,49 Ha
16
12,99 Ha
17
10,00 Ha
18
5,71 Ha
19
10,37 Ha
20
13,18 Ha
21
13,81 Ha
22
9,41 Ha
23
18,22 Ha
24
6,19 Ha
25
17,05 Ha
26
6,37 Ha
27
24,21 Ha
28
10,60Ha
29
7,95 Ha
30
29,61 Ha
31
20,50 Ha
32
17,69 Ha
33
16,70 Ha
34
17,25 Ha
35
13,77 Ha
36
29,50 Ha
37
20,93Ha
38
19,15 Ha
39
34,55Ha
40
19,27 Ha
129
64,57 Ha
130
33,94 Ha
FORET COMMUNALE
DE
CHATEAU-VILLE-VIEILLE
Office National des Forêts
EQUIPEMENTS
Equipements de desserte
Réseau privé
Réseau public
Route revêtue
Route empierrée
Route en terrain naturel
Piste en terrain naturel
Traine principale
Autres équipements
Sentier
Itinéraire de Grande Randonnée
Aire de pique-nique
Citerne DFCI 30m3
Parking
Point de vue
Numéro d'équipement à l'inventaire
Equipements à créer
Equipements à améliorer
Route forestière
Piste d'exploitation
Citerne DFCI 30m3
Annexe 17
Echelle : 1/17 500
12/2011
0
300
600
900
1200
Mètres

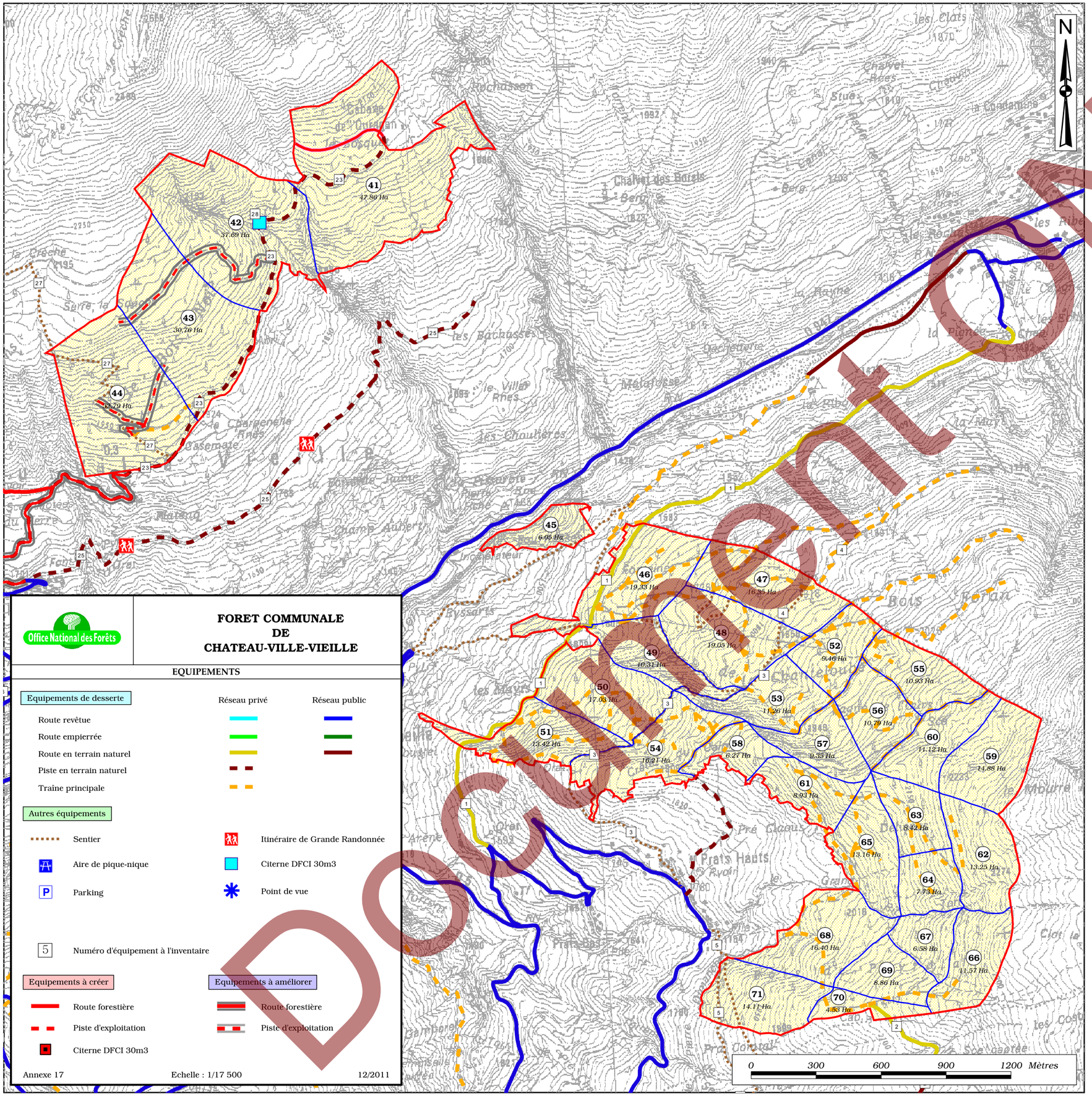

Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

EQUIPEMENTS

Equipements de desserte	Réseau privé	Réseau public
Route revêtue		
Route empierrée		
Route en terrain naturel		
Piste en terrain naturel		
Traîne principale		

Autres équipements

- Sentier
- Itinéraire de Grande Randonnée
- Aire de pique-nique
- Citerne DFCI 30m3
- Parking
- Point de vue
- 5 Numéro d'équipement à l'inventaire

Equipements à créer	Equipements à améliorer
Route forestière	Route forestière
Piste d'exploitation	Piste d'exploitation
Citerne DFCI 30m3	

Annexe 17 — Echelle : 1/17 500 — 12/2011

DOCUMENT